



Le billet du syndic



Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

Le printemps a chassé l'hiver et c'est avec gaîté que nous voyons arriver les beaux jours. L'hiver n'a pas été très rude, ce qui a contribué à éviter une pénurie énergétique. Mais ce n'est que partie remise pour l'hiver prochain et il faudra bien trouver et accepter des alternatives si nous ne voulons pas subir ce phénomène durant plusieurs années.

Le Carnarive 2023 fut une réussite et quel plaisir de voir tous ces enfants avec leurs magnifiques masques et surtout leur sourire. Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés pour cette manifestation.

L'assemblée communale dite des comptes est convoquée un peu plus tard que de coutume car le changement de plan comptable MCH2 a donné un travail conséquent. Les comptes 2022 se soldent sur un bénéfice confortable dû à des dépenses maîtrisées et des revenus des impôts spéciaux supérieurs aux estimations. Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale des investissements dans l'entretien des bâtiments communaux, le numérique, la sécurité énergétique, la mobilité douce ainsi qu'une participation pour l'étude de l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne.

Les investissements prévus pour environ CHF 850'000.00 peuvent être financés sans recours à l'emprunt et c'est salubre car les intérêts bancaires ont subi une augmentation significative. De plus, la dette ne subit pas d'augmentation.

Suite à l'étude mandatée par la commune concernant l'assainissement du carrefour de la boucherie, le Service des Ponts et Chaussées (SPC) et le Service de la Mobilité (SMo) ont finalement accepté la variante proposée d'un rond-point et non la modification de la géométrie du carrefour. Le Conseil communal prend acte avec satisfaction de l'écoute des services de l'Etat et il s'agira maintenant de déterminer une clé de répartition entre la commune de Hauterive FR et le SPC. Je suis certain que nous allons trouver un accord assez rapidement pour que ce carrefour puisse être assaini dans un délai respectable.

Je vous donne rendez-vous à l'assemblée communale du 9 mai prochain et je me réjouis de vous rencontrer tous, bénévoles et participants, au Giron des Jeunesses Sarinoises à Posieux du 21 au 25 juin prochain.

Hauterive un jour, Hauterive toujours.

Votre Syndic, Dominique Zamofing



Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**mardi 9 mai 2023, à 20h15,
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022**
2. **Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)**
Rapport commission financière
3. **Comptes de fonctionnement 2022**
Rapport commission financière
4. **Comptes des investissements 2022**
Rapport de la commission financière
5. **Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz**
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'investissement pour la migration informatique**
Rapport de la Commission financière
7. **Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne**
Rapport de la Commission financière
8. **Bâtiments communaux**
 - 8.1 **Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux**
Rapport de la Commission financière
 - 8.2 **Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux**
Rapport de la commission financière
 - 8.3 **Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale**
Rapport de la commission financière
9. **Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices**
Rapport de la commission financière
10. **Informations communales**
11. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

Point 1 de l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 103 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Valérie Berchtold-Clément, Caroline Blanc,
Nicolas Corpataux, Gérald Ducret, conseiller communal,
Marc-Antoine Emery, Cécile Gachoud,
Catherine Leibzig, Agnès et Francis Limat,
Jacques Perriard, Bernard Progin
Scrutateurs : M. Maurice Seydoux (65) et M. Simon Duennenberger (38)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2023.

La configuration de la salle est différente des autres assemblées, et si nous sommes à nouveau sur scène, comme l'an passé, c'est en raison du spectacle de Fribug qui se produit durant ce mois de décembre à Ecuwillens. Pour celles et ceux qui ont vu ou verront le spectacle, vous en conviendrez, un peu d'humour fait toujours le plus grand bien.

Point de Michel Sapin ou Jean-Luc Nordmann pour vous envoyer des vannes, mais une équipe soudée avec des conseillers communaux toujours motivés à servir la cause publique et les citoyens de la commune de Hauterive FR.

Nous sommes au crépuscule de l'année 2022. Il sera bientôt temps de faire le bilan de celle-ci. Une année qui a fait souffrir les milieux agricoles mais réjouit les restaurateurs avec ces nombreuses journées ensoleillées, mais très sèches. La guerre en Ukraine a éclipsé le Covid, et un important renchérissement s'est installé en Europe. Les conséquences ne seront pas négligeables pour les ménages de notre pays et l'économie en général.

Une pénurie d'électricité nous menace. Des mesures d'économie d'énergie ont été prises et seront prises avec les différents objets que le Conseil communal propose au budget des investissements.

Nous nous réjouissons de partager un moment avec vous chers citoyennes et citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2023 avec un léger déficit et nous espérons qu'il sera validé par l'assemblée. Six objets sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence :
de Monsieur Nicolas Galley, Député,
du représentant de l'abbaye d'Hauterive, le frère Claude
de Monsieur Maurice Seydoux, Président de Paroisse.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 25 novembre 2022
- ➔ par affichage aux piliers publics

- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 30 novembre 2022.
- ➔ par information sur notre site Internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyennes et citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 1 personne n'a pas le droit de vote.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra un scrutateur et vous annoncer avec vos nom et prénom. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter quelques interférences avec les micros.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.

M. Maurice Seydoux et M. Simon Duennenberger ont accepté d'officier à ces postes.

Merci pour votre engagement. Je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir. 103 personnes sont présentes avec droit de vote.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal propose une petite modification ou plutôt un ajout, c'est d'inclure au point 2 le rapport de la commission financière, la commission financière souhaitant se prononcer sur la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine. L'ordre du jour qui vous est présenté est donc le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2022**
- 2. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours**
Rapport de la commission financière
- 3. Budget de fonctionnement 2023 – approbation**
Rapport de la commission financière
- 4. Budget des investissements 2023 – approbation**
 - 4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers
Rapport de la commission financière
 - 4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal
Rapport de la commission financière
 - 4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir
Rapport de la commission financière
- 5. Information du Conseil communal**
- 6. Divers**

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité. L'assemblée peut se dérouler selon l'ordre du jour tel que présenté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2022 est approuvé à l'unanimité. Je remercie notre secrétaire communale Chantal Duennenberger pour la rédaction précise de nos débats.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours

M. Dominique Zamofing : Le 1^{er} juin 2022, l'assemblée des délégués a procédé à la modification des statuts du RSS par 66 voix et 2 abstentions. Cette modification prévoit la reprise d'une nouvelle tâche par le Réseau Santé de la Sarine, consistant à organiser et mettre en œuvre l'organisation, ainsi que la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine.

Comme pour toute modification essentielle des statuts, une ratification par les organes législatifs communaux est nécessaire (art. 113 al. 1 LCo). Par ailleurs, et puisque la tâche décrite ci-dessus est nouvelle, **cette ratification doit être unanime** pour que la modification des statuts puisse entrer en vigueur (art. 113 al. 1bis LCo).

- Avec la nouvelle Loi sur la défense-incendie et secours (LDIS), le dispositif des sapeurs-pompiers connaît une réforme importante. Actuellement, les communes du district de la Sarine disposent encore de leur corps de sapeurs-pompiers (CSP), ou d'un corps intercommunal (CSPi) avec les communs alentours. Un centre de renfort (CR) par district complète le dispositif.
- Le rôle des communes restera central dans la nouvelle organisation, mais il sera mis en œuvre par le biais d'associations de communes. En Sarine, la décision d'incorporer la défense incendie et les secours (DIS) au Réseau Santé de la Sarine (RSS) a été prise par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) le 4 février 2021 (vote à l'unanimité moins 2 oppositions).
Le système de milice est maintenu comme élément central de la défense incendie, pour une zone de plus de 100'000 habitant-e-s, dont une large part en milieu urbanisé. Cela assure la maîtrise des coûts financiers. A noter que la plupart des zones urbaines et périurbaines de taille similaire en Suisse possèdent des corps professionnels aux charges financières nettement plus élevées.
- La professionnalisation au niveau du RSS de certaines tâches de commandement, administratives et techniques, garantit un encadrement optimal. Des synergies opérationnelles, de formation et de gestion sont promues entre sapeurs-pompiers et ambulances. Quant au RSS, il s'agit d'une association qui a démontré sa capacité de gestion de projets complexes depuis sa création.
- Avec le nouveau dispositif, des « objectifs de performance », en termes de délais d'intervention et d'effectifs envoyés sur les sinistres, selon leur gravité, sont fixés pour l'ensemble du territoire, au profit de la sécurité des habitants.
- La réforme proposée en Sarine est conforme à la nouvelle exigence légale et permettra de répondre à des besoins opérationnels connus depuis plusieurs années, le manque de

disponibilité des pompiers en journée et l'exigence de mutualisation des moyens, respectivement la réduction des doublons.

Les principes de la LDIS

- les corps de sapeurs-pompiers ne seront plus organisés à l'échelle des communes, mais à l'échelle des districts, voire de régions comprenant plusieurs districts ;
- un changement de paradigme basé sur le principe d'assurer l'aide la plus rapide et la plus efficace en fonction des risques et non pas des frontières politiques ;
- les bases de départ opérationnelles sont réparties sur tout le territoire du district/de la région, en fonction d'une carte des risques ;
- chacune de ces bases sera dotée des moyens nécessaires pour couvrir la majeure partie des risques.

Avantage de la réforme

Les avantages escomptés sont :

- la mutualisation de ressources humaines et matérielles des sapeurs-pompiers ;
- une taille critique d'un Bataillon au niveau du district pour gérer l'ensemble des prestations ;
- une gestion professionnalisée, tout en maintenant le système de milice ;
- une meilleure maîtrise et transparence des coûts ;
- des synergies avec les ambulances (lors des interventions mais aussi pour la gestion et l'entretien des véhicules) ;
- un interlocuteur unique pour les autres partenaires de la sécurité : police, protection-civile, armée.

Par la mutualisation des forces et l'intégration dans une association de communes, un sentiment de perte de lien au niveau local peut se faire sentir et cet aspect a été pris en compte tout au long du projet de réforme, en particulier au travers d'une forte collaboration avec les différents corps de sapeurs-pompiers. Il est important de maintenir un lien fort entre les communes et les sapeurs-pompiers, par exemple via le recrutement, même si à futur les aspects opérationnels seront gérés par le RSS.

Il paraît également important de maintenir le soutien assuré par les pompiers lors de manifestations locales, tout en le rationalisant et le plafonnant.

Ce qui change pour la commune de Hauterive FR

- Le CSP Hauterive FR va intégrer la compagnie Gibloux (Gibloux et Hauterive FR)
- Base de départ principale à Farvagny, secondaire et temporaire à Hauterive FR

Conséquence financière de la réforme :

Le coût du service du feu par habitant passera à CHF 23.00 ce qui représente une augmentation de CHF 9.00 /habitants.

La taxe est augmentée pour les astreints à CHF 100.00 de 18 ans à 40 ans (statuts RSS) contre CHF 70.00 actuellement de 20 ans à 52 ans (selon règlement communal en vigueur).

Diverses dispenses de l'obligation de servir et exonération du paiement de la taxe sont mentionnées dans les statuts du RSS.

Le Conseil communal soutient les nouveaux statuts concernant la défense incendie et les secours du Réseau Santé de la Sarine et demande aux citoyens de la commune de Hauterive FR de les accepter.

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole à Monsieur le Président de la commission financière pour le préavis de ladite commission.

M. Andrej Lushnycky : Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours Cette nouvelle structure est tout-à-fait supportable financièrement, tout en tenant compte d'une meilleure efficacité du service. L'augmentation des charges est budgétisée à CHF 26'532.00 selon le message de modification des statuts RSS.

La Commission financière préavise favorablement cette augmentation du chapitre service du feu.

M. Dominique Zamofing : merci. Les statuts n'ont pas été publiés dans leur intégralité dans le bulletin communal, cela aurait fait trop de pages. Les intéressés ont pu consulter les statuts sur le site internet de la commune ou au bureau communal. On ne va pas les lire article par article, les modifications sont soulignées en rouge, on ne pourra pas modifier un article ou un autre, nous devons accepter ces statuts tels quels ou les refuser. Nous allons les passer rapidement en revue et nous arrêter sur les exceptions, les taxes et aussi les exemptions possibles pour les citoyens.

Art. 2 Membres

²...Le Réseau peut admettre d'autres communes par la suite aux conditions fixées par les statuts et par l'assemblée des délégués. **Les dispositions particulières régissant les communes frontalières et les communes extra-cantoniales prévues par la loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (ci-après LDIS) et son règlement d'exécution (ci-après : RDIS) sont applicables.**

Art. 3 Le Réseau a pour buts :

- e) **d'organiser et de mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine, conformément à la législation sur la défense incendie et les secours.**

Article 10 L'assemblée des délégué.es a les attributions suivantes :

g) adoption des règlements nécessaires à la bonne marche du Réseau, notamment le règlement sur l'indemnité forfaitaire pour l'aide familiale à domicile **et le règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sarine (RDISBat)**

q) **fixation du montant de la taxe d'exemption et des modalités de perception de celle-ci**

Article 17 Le directeur ou la directrice général.e

Engagement et attributions

³**Le ou la commandant.e du Bataillon ainsi que les commandant.es de compagnie sont nommé.es par le directeur ou la directrice général.e du RSS, sur proposition de la Direction Secours et avec l'assentiment préalable du Comité de direction du RSS et de l'ECAB.**

Article 25 Les ressources du Réseau se composent :

d) **des taxes d'exemption**

Article 25^{bis} Obligation de servir

¹**Sont astreints à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers les hommes et les femmes, domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans.**

²**En cas de nécessité, l'assemblée des délégué.es peut fixer les limites d'âge de 18 à 50 ans.**

Art. 25^{ter}.- Taxe d'exemption

¹Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle, qui est prélevée par l'association, au travers des communes membres.

²Sont dispensés de l'obligation de servir et exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- a) les personnes au bénéfice d'une rente AI ou au bénéfice de l'aide sociale ;
- b) les personnes s'occupant dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) ;
- c) les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompiers ;
- d) les membres des services d'ambulances, les membres des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme ;
- e) les personnes qui ont servi durant 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers ;
- f) le préfet ou la préfète et les lieutenant.es de préfet ;
- g) les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;
- h) les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées au sens de la loi fédérale sur l'asile ;
- i) les personnes en formation venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année, sur la base d'une attestation de l'établissement de formation ;
- j) les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation.

³La taxe d'exemption s'élève à CHF 160.- au maximum par personne. Elle est fixée par l'assemblée des délégué.es, qui peut déléguer cette compétence au comité de direction. Le montant de la taxe tient compte du budget de l'association et des coûts de la défense incendie et des secours. Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté à la défense incendie et aux secours.

⁴En cas d'assujettissement partiel d'une personne pendant l'année, notamment en cas de déménagement dans une commune d'une autre association, la taxe est perçue pro rata temporis.

⁵L'assemblée des délégué.es arrête les modalités de perception de la taxe dans les limites fixées au présent article.

Art. 25^{quater} . - Fonds spécial pour véhicules, engins et matériel

¹L'association crée un fonds spécial, affecté exclusivement au financement – partiel ou total – des charges liées à l'entretien des véhicules dédiés à la défense incendie et des engins d'intervention ainsi qu'au renouvellement du matériel nécessaire aux bases de départ.

²Ce fonds est alimenté par les versements forfaitaires de l'ECAB conformément à l'article 26 RDIS.

Art. 30.- ¹ Le Réseau peut contracter des emprunts.

²La limite d'endettement est fixée à :

- a) 120'000'000 francs pour les investissements ;
- b) 4'000'000 francs pour le compte de trésorerie.

Art. 31^{bis}.- La charge financière liée à l'accomplissement des tâches et des missions de la défense incendie et des secours (art. 3 let. e) est, après déduction de la taxe d'exemption à l'obligation de servir, répartie entre les communes membres selon la clé suivante :

50% selon le nombre d'habitant.es (population légale)

50% selon la valeur assurée (quote-part) des bâtiments de chaque commune.

Art. 37

¹Les communes sont tenues de reverser le montant des taxes d'exemption facturées au nom du RSS au plus tard au 31 mai de l'année concernée.

Art. 41

⁴Une commune peut sortir de l'association uniquement si elle adhère à une autre association de commune conformément à la planification cantonale au sens de la législation sur la défense incendie et les secours.

Art. 50.- Les modifications des articles 2, 3, 10, 17^{bis}, 25, 25^{bis}, 25^{ter}, 25^{quater}, 30, 31^{bis}, 37, 41 et 42 adoptés par l'Assemblée des délégué.es du 1^{er} juin 2022, entrent en vigueur à la fin du régime transitoire de la LDIS, après avoir été adoptés par toutes les communes membres et approuvés par la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts.

Toutes les communes doivent les accepter, nous sommes dans les dernières communes de la Sarine à les passer en assemblée communale. Toutes les communes les ont acceptés sauf à Villars-sur-Glâne où cet objet sera revoté en décembre ; il reste encore une commune qui va vraisemblablement les refuser mais selon l'art. 63 il est stipulé que le Conseil d'Etat peut forcer une commune à adhérer à une association même si elle ne le veut pas.

J'ouvre la discussion.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : bien que je sois totalement d'accord avec les objectifs de la réforme et que je reconnaisse le travail qui a été fait, je vote non à cette révision des statuts pour 3 raisons

- 1) Le principe démocratique : nous n'avons pas un mot à dire mais on vous demande quand même et pour ceci j'ai voté non, nous sommes à quelques jours de l'entrée en vigueur des changements et finalement c'est l'assemblée de chaque commune qui doit dire oui et ce n'est pas un processus normal et respectueux du citoyen de faire de la sorte
- 2) Au niveau de l'organisation, je pense que c'est une très mauvaise idée de confier cette tâche au Réseau Santé de la Sarine dont la mission principale est de s'occuper des EMS et des soins à domicile, qui est déjà une très grosse mission qui sera de plus en plus importante. Y ajouter encore les secours avec les pompiers et ambulances, c'est une difficulté supplémentaire et je pense que c'est une très mauvaise idée que d'agir de la sorte.
- 3) Pour raison financière : bien que je lise partout dans les documents qu'il y a des synergies, en fait cela coûte plus cher. A quoi cela sert-il donc finalement de faire l'exercice si on n'est pas capable également de trouver des synergies financières ; cela coûte plus cher d'environ CHF 40'000.00 pour la commune si on prend comme base les comptes 2021, sans compter le fait que les astreints à la taxe vont payer plus cher : c'est CHF 100.00, la

limite c'est CHF 160.00. En fait on voit qu'initialement c'était CHF 200.00 dans les statuts initiaux, on voit que la volonté c'est d'encaisser plus ; on voit même que l'assemblée des délégués peut donner la compétence de changer la taxe au comité de direction de celui qui utilise l'argent. Donc en fait c'est très mal monté à mon avis, on voit aussi que la limite de l'endettement du RSS revient à CHF 120 millions, on doit être conscient de ceci, on crée un bateau qui est capable de s'endetter pour CHF 120 millions mais en fait ceux qui garantissent ce montant ce sont les communes et personne d'autre. Ce sont donc nous, les citoyens. Nous perdons complètement la maîtrise de l'objet et à mon avis c'est le moment de dire que ce genre de fonctionnement n'est plus possible.

Pour ces raisons je vais voter non et si jamais on a peur de voter non pour ne pas être les seuls à s'opposer, Granges-Paccot va certainement s'opposer car son Conseil communal recommande de s'opposer aux statuts. J'ai terminé.

M. Dominique Zamofing : merci pour votre prise de position. Je vais commencer par votre dernière information : effectivement, la commune de Granges-Paccot va sûrement refuser les statuts, comme elle refuse pratiquement tous les statuts qui lui sont proposés en général. Concernant l'obligation d'accepter ces statuts, il est vrai la loi est ainsi faite et c'est peut-être anti-démocratique, mais l'unanimité des communes est requise, et si majorité de oui, les autres communes doivent quand même y adhérer.

Concernant le mandat confié au RSS, cela peut être un mauvais choix selon vous mais cela évite de recréer une usine à gaz, en parallèle de tout ce qui est déjà créé au niveau des services sanitaires, comme les homes, les ambulances. Bien sûr ce sont de gros montants, mais s'il fallait recréer un service uniquement pour les pompiers, ce serait de nouveau de l'administration supplémentaire et la majorité des communes a estimé que c'était une meilleure idée de confier cela au RSS qui a déjà une structure. Dans les autres districts, ce n'est pas forcément organisé ainsi, mais on voit qu'ils sont moins en avance que nous car la loi doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier et pas tous les districts sont prêts. On espère que sur le terrain ce sera fonctionnel et sur le papier cela ira aussi un peu plus tard. Concernant les finances, oui cela coûtera plus cher ; comme vous le savez, quand on parle fusion des communes tout le monde disait, au début, qu'il y aurait des économies et on s'est vite rendu compte qu'il n'y en avait pas. Ce sera ensuite un service plus professionnel et plus performant. C'est aussi cela les pompiers. Le service sera plus performant avec une revalorisation des sapeurs-pompiers, ce sera aussi un coût supplémentaire parce que finalement est-ce encore justifié d'aller à 3 heures du matin au bout d'une échelle au péril de sa vie faire un sauvetage pour CHF 20.00 de l'heure. Moi qui étais dans la commission, je pensais en tout cas que ce n'était plus possible, donc ce sont finalement des salaires qui ont été revalorisés, les commandants ont plus de responsabilité avec de plus grands secteurs, tout travail, compétence et tout risque doit être rémunéré à sa juste valeur. Je crois que j'ai répondu à vos trois affirmations.

M. Christian Rhême, Posieux : qu'est-ce que cela veut dire temporaire, pour moi cette information est nouvelle concernant la base de départ de Hauterive FR.

M. Dominique Zamofing : Les véhicules que la commune possède ne seront pas repris par l'ECAB, car ils ont plus de 10 ans d'âge. Il faut aussi voir les choses sur le terrain : des nouveaux statuts sont organisés et dès le 1^{er} janvier 2023 tout est à Farvagny et peut-être que six mois plus tard, on réalisera peut-être qu'un tonne-pompe serait bien à Hauterive FR. Et si on le laisse partir, ensuite on ne l'a plus. Actuellement il est encore chez nous, le RSS ne va pas le reprendre, nous avons mis dans le budget quelques charges financières imputées à ce tonne-pompe. Ce n'est pas qu'on ne fasse pas confiance au système et à la nouvelle organisation mais c'est nouveau, on garde pour l'instant ce tonne-pompe, sinon l'aérodrome est intéressé à le reprendre au moment où nous souhaiterons nous en séparer. Voilà pourquoi nous sommes pour l'instant une base secondaire.

D'autres prises de paroles ? ce n'est pas le cas, avant de voter, je remercie tous les sapeurs-pompiers qui se sont engagés; pour quelques-uns c'est une page qui se tourne, je remercie

aussi ceux qui continuent cette aventure. Nous avons eu 6 admissions et 7 démissions. Que la bonne entente règne entre les commandants et les sapeurs, quelques corrections interviendront naturellement sur le terrain et sur le papier aussi, nous espérons que cela fonctionnera bien au 1^{er} janvier.

Au vote à main levée, la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours est approuvée par 92 voix, 7 refus et 4 abstentions.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2023

M. Dominique Zamofing : Commentaires budget du compte de résultat 2023

Les budgets ont jusqu'à maintenant été établis selon le modèle comptable MCH1. Ce budget 2023 est le premier établi selon les nouvelles normes MCH2 qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Différentes opérations imposées par la nouvelle Loi cantonale ont été réalisées, notamment l'inventaire de l'ensemble des biens de la commune, la réévaluation du patrimoine financier, mais surtout les 2 opérations plus conséquentes : la création d'un nouveau plan comptable et la réévaluation du patrimoine administratif. Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes.

Il a fallu reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et calculer sur chacun d'eux l'amortissement comme si MCH2 était déjà en vigueur. Comme une très grande majorité des investissements de la commune ont été entièrement amortis, certains biens figureront à nouveau au bilan car ils ne seront plus entièrement amortis avec MCH2.

Ceci a pour effet d'augmenter les charges annuelles d'amortissements mais aussi d'augmenter la valeur du bilan de notre commune, respectivement notre fortune. Le total de cette réévaluation représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui pourra être utilisée pendant les 10 prochaines années pour couvrir les amortissements de réévaluation. C'est un peu technique, vous en conviendrez.

Pour 2023, le total de ces amortissements de réévaluation est de CHF 73'735.00 alors que les amortissements obligatoires pour 2023 s'élèvent à CHF 446'753.00 Le solde de cette réserve de réévaluation sera ensuite viré dans les fonds propres et viendra augmenter la fortune de la commune.

La terminologie utilisée dans MCH2 est aussi un élément qui varie par rapport au modèle comptable actuel. Les budgets ou comptes de fonctionnement deviennent les budgets ou comptes de résultats, les actifs et passifs transitoires seront maintenant dénommés comptes de régularisation. Dans les budgets ou comptes de résultats, nous utiliserons les termes « charges et revenus » alors que nous parlerons de « dépenses et recettes » dans les budgets ou comptes des investissements.

Revenons-en au budget. Le budget qui vous est soumis présente un déficit de **CHF 70'500.00**. Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget de résultat doit être équilibré et les taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre. Toutefois, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes de hausser les impôts si les charges dépassaient les produits de plus de 5 %, un déficit est désormais possible pour autant qu'il puisse être couvert par les fonds propres.

A titre de comparaison avec l'ancien modèle comptable et le seuil de 5 %, le déficit présumé pour 2023 s'élève **0.6 %**. Contrairement aux assemblées précédentes, que ce soit dans le cadre de la présentation du budget ou des comptes, il sera plus difficile de comparer les montants budgétés par rapport aux années précédentes, ceci encore pour deux-trois ans. En effet, de nombreuses positions du budget sont, avec MCH2, comptabilisées dans d'autres chapitres. Certains anciens postes sont même répartis maintenant dans plusieurs chapitres et certains titres de chapitres ont également été modifiés.

Le budget de fonctionnement 2023 ou plutôt compte de résultat 2023 comme on va l'appeler à l'avenir a été publié, intégralement, dans le bulletin d'information no 2/2022, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2022. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

Administration

Pas de question.

Ordre public

Pas de question.

Enseignement et formation

Pas de question.

Culture, loisirs et sport

Pas de question.

Santé

Pas de question.

Affaires sociales

Pas de question.

Transports et communications

Pas de question.

Protection et aménagement de l'environnement

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts)

Pas de question.

Finances et impôts

Pas de question.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2023

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2023 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales, le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du Service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2023 par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. Le changement de la structure des chapitres concernant les postes comptables rend difficile la comparaison avec les chiffres des comptes 2021 et le budget 2022 encore sous MCH1.

On peut relever une augmentation des recettes de CHF 270'389.00. Les dépenses ont augmenté de CHF 328'876.00. Ceci est dû principalement à l'augmentation des charges liées.

Selon notre appréciation, le budget de fonctionnement a été établi de manière prudente par le Conseil communal, ce qui donne un résultat légèrement déficitaire.

Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la Commission financière préavis favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2023 qui prévoit un déficit de CHF 70'500.00.

M. Dominique Zamofing : Je remercie le président de la commission financière.

Y a-t-il encore des questions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas.

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité, je vous remercie.

Je saisis l'occasion de remercier les membres de la commission financière pour l'excellente collaboration.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : budget des investissements 2023 et vote des crédits y relatifs

M. Dominique Zamofing : Le Conseil communal vous propose six objets au budget des investissements.

4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole à Madame Véronique Zapf en charge des bâtiments communaux.

Mme Véronique Zapf : merci. Pour ce premier investissement nous vous présentons deux objets : le premier concerne un crédit d'étude pour l'évaluation du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux. Etant donné que le bâtiment édilitaire est déjà équipé de panneaux, cette étude portera sur six bâtiments : l'administration communale, l'auberge, l'immeuble route de Fribourg 77, l'école, la halle de gymnastique et les vestiaires du foot.

Le second objet concerne la réalisation de certificats énergétiques des bâtiments appelés CECB+ pour deux immeubles communaux : l'auberge et l'immeuble route de Fribourg 77. Pour information un CECB+ est déjà en cours pour la halle de gymnastique, qui est également un bâtiment vieillissant et nous aurons les résultats courant 2023 pour ce bâtiment. Nous en avons commandé deux de plus, parce que sur ces deux bâtiments, donc la Pinte et route de Fribourg 77, ce sont les deux derniers bâtiments communaux qui ont une chaudière à mazout, qui ont chacune environ 25 ans de fonctionnement. C'est ainsi le moment d'avoir des variantes de rénovation chiffrées pour la planification de leur assainissement.

Montant de l'investissement : CHF 30'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 4 de l'ordre du jour : budget des investissements 2023 et vote des crédits y relatifs 4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+. La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : le canton octroie des subventions pour les CECB+, a-t-on bien fait les demandes ?

M. Dominique Zamofing : oui. Un CECB+, c'est une radiographie du bâtiment qui nous donne ensuite une piste pour assainir ces bâtiments. Ce n'est pas seulement trouver les problèmes, mais proposer des solutions pour y remédier, à nous qui ne sommes pas des spécialistes et professionnels du bâtiment.

Pas d'autre question. Je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+ pour un montant de CHF 30'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction

Notre conseiller Gérald Ducret étant absent, c'est moi qui vais présenter le projet.

Le Conseil communal avait prévu d'assainir l'ensemble de l'éclairage public en passant au LED sur 5 ans. Nous avons commencé il y a deux ans déjà. Ceci nous permettra d'avoir une économie d'énergie de 50 à 60 % sur la consommation électrique.

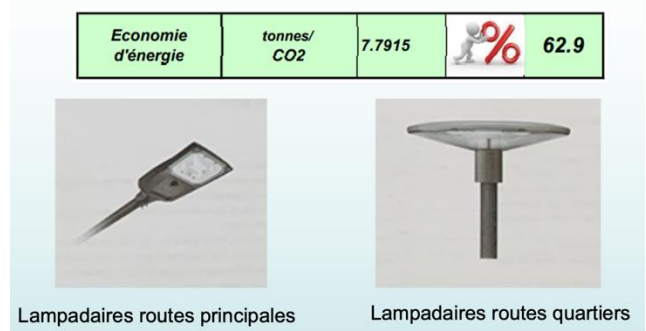
A ce jour, deux secteurs ont été réalisés. Vu le contexte actuel du coût de l'énergie, le Conseil communal souhaite finaliser l'assainissement en une seule intervention, début 2023.

Une fois l'assainissement terminé, il sera possible de diminuer l'intensité de l'éclairage, voire de faire de l'extinction grâce à la télégestion du système d'éclairage, tout en laissant les passages piétons enclenchés. Cette modification nous permettra d'économiser CHF 8'000.00 par année. Ce n'est pas énorme, vous allez me dire, sur le budget de la commune, mais c'est déjà ça.

Le Conseil communal a la volonté de changer ces lampadaires mais ne souhaite pas faire de l'extinction. Dans un premier temps, nous souhaitons réduire l'intensité de l'éclairage de 23-24 heures à 5-6 heures le matin. Nous ne souhaitons pas couper dans certains secteurs que nous jugeons peut-être prioritaires pour l'extinction, les citoyens quant à eux qui habitent dans ces secteurs-là n'ont probablement pas la même vision que nous. Il reste le problème sécuritaire : beaucoup de jeunes de notre commune rentrent assez tard et c'est aussi moins sécuritaire pour eux et aussi pour ceux qui circulent en voiture. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite diminuer l'éclairage mais pas passer à l'extinction. Ce n'est pas figé dans le marbre mais il s'agit de notre position actuellement.

Nous nous sommes aussi posé la question d'éteindre un luminaire sur deux, c'est aussi une variante. Je me suis promené une fois dans la commune et j'ai regardé ce que cela donnerait : 9 fois sur dix cela ne fonctionne pas, car une fois il y a un passage piéton, la fois d'après c'est une route de quartier qui débouche, après c'est devant un plus grand immeuble et finalement ce serait un débat sans fin. Quand un lampadaire ne fonctionne pas, en général dans les 3 jours on nous appelle pour nous demander de le réparer. Donc éteindre un lampadaire sur deux ne va pas fonctionner. Voici les deux types de lampadaires, pour les routes et le 2^{ème} pour les quartiers.

Cela diffuse mieux sur la route et moins dans les salons et chambres à coucher, nous pouvons également mettre un couvert pour la moitié du lampadaire. Nous espérons les changer en 2023, comme beaucoup d'autres communes, qui elles annoncent en majorité l'extinction et quand elles veulent la faire, elles se rendent compte que les lampadaires qu'elles ont actuellement ne le permettent pas.



Montant de l'investissement : CHF 310'000.00

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : 4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 310'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion sur cet investissement, pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction pour un montant de CHF 310'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED

Je redonne la parole à Madame Véronique Zapf pour ses explications.

Mme Véronique Zapf : pour cet investissement, il s'agit d'un crédit pour le remplacement des luminaires par des LED dans les bâtiments communaux. Dans le contexte actuel, nous ne savons pas encore si nous allons terminer cet hiver sans coupure d'électricité. Des économies d'énergie sont plus importantes que jamais. Le remplacement des ampoules par des LED est une mesure rapide et simple pour économiser l'électricité. En effet, le LED consomme 10 fois

moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence et 6 à 8 fois moins qu'une ampoule halogène.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

CHF 35'000.00

M. Dominique Zamofing : merci, je redonne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky 4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED

La Commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 35'000.00 financé par les liquidités de la commune.

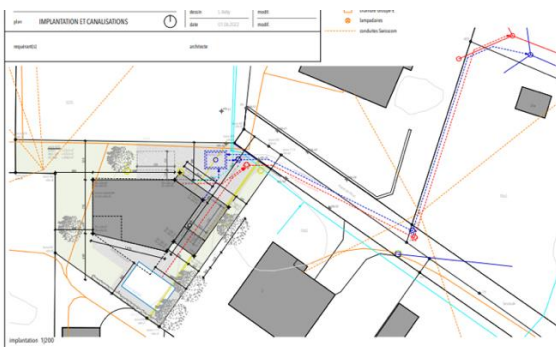
M. Dominique Zamofing : avez-vous des questions concernant cet investissement ?
Pas de question. Je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED pour un montant de CHF 35'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers

Une nouvelle construction a débuté à l'Impasse des Rosiers à Ecuwillens. Cet ancien quartier n'est pas encore en séparatif. Dans le but d'assainir ce secteur, un nouveau tronçon avec un collecteur d'eau usée et un collecteur d'eau claire doit être construit. Il s'agit d'un ancien quartier en unitaire qui dispose actuellement d'un collecteur en eau mixte par la route et qui va rejoindre le collecteur principal.

Ces travaux sont prévus en début d'année 2023.



Montant de l'investissement CHF 95'000.00, financement par la réserve de l'épuration

La commune prend le collecteur qui vient sur la route à sa charge, le nouveau propriétaire quant à lui va se raccorder jusqu'à l'intersection pour rejoindre le collecteur communal. Pourquoi cette construction ? Toute nouvelle construction doit se faire en séparatif. Le but final est d'assainir ce quartier. Dès qu'il y a trois maisons et plus, un collecteur communal est nécessaire.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : 4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers - Ecuwillens

La Commission financière préavis favorablement ce crédit de CHF 95'000.00, financé par la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion ? pas de demande de parole, je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers – Ecuwillens pour un montant de CHF 95'000.00 financé par la réserve de l'épuration est approuvé à l'unanimité.

4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal

Je donne la parole à Madame Véronique Zapf.

Mme Véronique Zapf : ce crédit sera destiné à la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal. Cette infrastructure est régulièrement utilisée par les sociétés locales qui louent les salles lors des lotos ou grandes manifestations. Il s'agit de continuer par étapes à rénover ce bâtiment et ces sanitaires seront rénovés en respectant le style qui a été réalisé au rez-de-chaussée du bâtiment.

Montant de l'investissement	CHF	50'000.00
Financement par les liquidités		

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : 4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal

La Commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Bertrand Kilchoer, Ecuwillens : dans les CHF 50'000.00 est-ce qu'il s'agit uniquement des sanitaires ou il y a aussi parois, murs et luminaires en LED ?

M. Dominique Zamofing : il s'agit uniquement des sanitaires et les luminaires seront changés avec le crédit voté précédemment. Pas d'autre question, je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal pour un montant de CHF 50'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir

Je donne la parole à Monsieur Patrick Cudré-Mauroux.

M. Patrick Cudré-Mauroux : le crédit qui vous est soumis pour un montant de CHF 60'000.00 porte sur différents points, à savoir un dépassement de CHF 35'000.00 par rapport à un investissement qui avait été voté en assemblée communale le 15 décembre 2020, un rapport complémentaire à soumettre au Service de l'environnement devisé à CHF 20'000.00 et une petite réserve pour d'éventuels imprévus. Par le passé, les stands de tir étaient exploités sans que l'on mesure réellement l'impact d'une telle activité sur l'environnement, notamment sur les sols et les eaux souterraines. C'est pour cette raison que bien des buttes de tir sont actuellement recensées comme sites pollués au sens de la loi fédérale et pour que notre stand de tir réponde encore aux exigences légales, la commune devait entreprendre quelque chose lors de la dernière législature. Premièrement, il était impératif d'installer des récupérateurs de balles au pied des cibles actuelles et c'est cette installation-là même qui avait déjà fait l'objet de ce crédit de CHF 35'000.00. Cependant, la facture finale s'est révélée nettement plus élevée que l'estimation du bureau d'ingénieurs que nous avons mandaté. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur un site pollué cela demande des prestations spécialisées dont

le coût est très élevé et à cela s'est ajouté l'aspect sécuritaire, qui nous a imposé d'effectuer des travaux supplémentaires qui ont été commandés en fin de chantier par l'inspecteur de tirs avant qu'il n'octroie l'autorisation de tir. Ceci explique pourquoi l'installation des récupérateurs de balles a coûté bien plus que ce qui était prévu. Deuxièmement, un devoir d'enquête et d'étude sur le site nous est imposé et par gain de temps et par souci d'économie, comme certaines machines étaient déjà sur place, il a été décidé de profiter de l'aubaine pour établir un rapport technique sur la base d'une investigation préalable et de sondages. Ceci explique l'autre partie du dépassement. Ce rapport technique a été validé par le Service de l'environnement quant à la méthodologie appliquée. Le Service de l'environnement exige par contre pour l'ancienne butte de tir des compléments pour ce qui concerne les risques pour les sols et les eaux souterraines. Ce complément a fait l'objet d'un devis de CHF 20'000.00.

Pourquoi ancienne butte de tir et butte actuelle ? La butte de tir a dû être déplacée en raison de la construction de l'autoroute, raison pour laquelle sur ce site on n'a pas une mais deux buttes à assainir. Je précise que la commune n'a pas le choix d'entreprendre ces démarches, c'est la loi qui nous y oblige. Je précise également que nous sommes encore en phase d'étude et d'investigation. Je précise que le montant de CHF 60'000.00 ne concerne nullement les travaux d'assainissement qui vont encore devoir être réalisés et enfin, ces travaux font l'objet de subventions tant fédérale que cantonale. Ce crédit de CHF 60'000.00 sera financé par des liquidités.



M. Dominique Zamofing : merci, je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrey Lushnycky : 4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir

Ce crédit complémentaire comprend le dépassement pour l'installation des récupérateurs de balles de CHF 16'176.58 ainsi qu'un complément de CHF 43'823.42 pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir. La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 60'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion ? pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir pour un montant de CHF 60'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2023 pour un excédent de charges de CHF 580'000.00.

Le budget des investissements 2023 est accepté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous montre encore la planification du financement de la dette en 2023, une dette qui diminue finalement, puisque tous les investissements qui ont été votés tout à l'heure sont soit financés par la réserve sur l'épuration d'une part et les autres par les liquidités.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

PLANIFICATION DU FINANCEMENT DE LA DETTE EN 2023

Situation de la création du cabinet médical

Comme je l'ai mentionné dans le message dans le bulletin communal, des contacts ont été établis avec trois médecins intéressés. Après quelques mois de discussions et négociations, nous sommes à nouveau à la case de départ. L'un des médecins s'étant retiré à notre grande déception. Son retrait a mis en péril le projet d'installation des deux autres

médecins. En effet, il représentait un taux d'activités à 100% dans le cabinet, alors que les autres médecins souhaitaient occuper un taux d'activité partiel. Nous ne perdons pas espoir et continuons nos démarches et tractations.

Chapitre	référence	secteur	Objet	Coût des investissements		Dette au 01.01.2023		Intérêts			Amortissements		Dette au 31.12.2023	
				€		€		€	Date échéance	Charges annuelles		Banque		
2170	3	P	Ecole primaire	3	3'830'400	298'500	1.89	10.2023	5'642		96'900	201'600		
6150	3	P	Moderation trafic route cantonale	4	499'850	27'000	1.89	10.2023	510		20'000	7'000		
6150	3	E	Aménagement des trottoirs	4	100'000	13'600	1.89	10.2023	257		11'200	2'400		
9630	3	P	Immeuble route de Fribourg 77	1	2'484'404	1'388'814	1.89	10.2023	26'249		22'000	1'366'814		
2170	2	H	Agrandissement de l'école	3		1'000'000	1.20	05.2028	12'000			1'000'000		
	2	H		3	3'300'000	1'000'000	0.55	05.2030	5'500		1'000'000			
	2	H		3		211'000	0.55	05.2030	1'161	99'000	112'000			
6150	4	H	Route de contournement Ecuvillens	4	1'323'000	598'976	0.59	01.2026	3'534		50'128	548'848		
9631	5	H	Rénovation salle et restaurant communal, Ecuvillens	1		1'000'000	0.70	09.2033	7'000			1'000'000		
	5	H			1'800'000	462'000	1.00	03.2027	4'620	18'000	444'000			
7201	7	H	Collecteur eaux claires de la Tioleyre	4	600'000	256'000	0.90	09.2027	2'304		16'000	240'000		
6150	8	H	Eclairage public-assainissement des luminaires	4	151'500	93'930	0.80	07.2026	751		6'060	87'870		
7201	8	H	Assainissement STEP	4	195'000	120'900	0.80	07.2026	967		7'800	113'100		
7201	8	H	Collecteur eaux claires, place-centre village Ecuvillens	4	200'000	124'000	0.80	07.2026	992		8'000	116'000		
7301 6190	9	H	Bâtiment DEJ/édilité	3	5'000'000	4'850'000	0.55	06.2030	26'675		150'000	4'700'000		
			sous-total			11'444'720			98'162					
TOTAUX					0	11'444'720			98'162		505'088	10'939'632		

Passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz

D'entente avec la commune de Neyruz, la passerelle a été fermée pour des raisons de sécurité. L'état général de celle-ci est mauvais et d'importants travaux de restauration doivent être réalisés.

Il a été décidé avec la commune de Neyruz de ne pas restaurer cette passerelle et d'étudier une nouvelle variante. La passerelle actuelle est en bois. Il y a beaucoup d'humidité et pas beaucoup de soleil à l'endroit où elle est érigée.

Nous avons comme but de présenter un projet pour l'assemblée d'avril 2023.

Changement de priorité à l'intersection vers la déchetterie à Ecuvillens

Il y avait à l'époque une demande d'un citoyen pour changer de priorité. Une analyse a été faite pour un changement de priorité au carrefour de la déchetterie. Après étude et demande de préavis auprès du Service des Ponts et Chaussées (SPC), il n'est pas possible de changer la priorité, car une route avec un plus faible trafic ne peut pas avoir la priorité sur une route avec une fréquentation supérieure.

Concrètement : La route de Magnedens a une fréquentation inférieure à la route de contournement. Le changement de priorité n'est ainsi pas réalisable.

Assainissement carrefour de la boucherie : Le canton doit assainir le carrefour de la boucherie car c'est un endroit avec de nombreux accidents. Le Conseil communal a eu deux séances avec le Service des ponts et chaussées. Nos avis divergent car pour le SPC, le carrefour doit être assaini avec une géométrie plus perpendiculaire à la route cantonale, en joignant finalement les deux branches. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut implanter un rond-point, de diamètre légèrement inférieur à la normale, sinon il y a lieu de faire des emprises chez des privés, pour assainir ce carrefour. Le dossier est actuellement au Service de la mobilité pour prise de position, donc affaire à suivre pour ce carrefour.

Trottoir route de Magnedens

Le dossier du trottoir est en consultation dans les services. Dès son retour, il sera présenté aux propriétaires longeant la route de Magnedens. Puis mis à l'enquête avec une réalisation on l'espère en automne 2023.

Passage aux compacteurs

Vous allez recevoir début janvier une brochure explicative pour votre carte d'accès aux compacteurs, qui sera d'ailleurs la même que la carte d'accès à la déchetterie. Dès le 16 janvier 2023, vous aurez accès aux compacteurs où une carte sera chargée avec un montant de CHF 50.00 par ménage ou entreprise. Vous devrez par la suite la recharger selon la brochure explicative qui vous parviendra. Il n'y a pas lieu de tout de suite recharger de l'argent à moins que vous ne vouliez capitaliser l'argent sur cette fameuse carte de la déchetterie. Une bonne partie de la population va pouvoir échelonner ce rechargement de carte et si des gens n'allaient pas s'en sortir, des explications seront fournies à la déchetterie ou vous pourrez passer au bureau communal.

Le memento.ch

C'est un outil de plus en plus utilisé par nos citoyens, qui poursuit sa progression et de manière réjouissante. Je tiens à remercier au nom du Conseil communal Claudio Berta, Monique Aebischer, Chantal Duennenberger, Jean-Denis Chavaillaz, René Gendre et Charly Bongard pour le temps consacré à ce projet.

Cette année, un concours sous forme d'énigmes a été organisé et pour proclamer les résultats, je cède la parole à M. Jean-Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats.

M. Jean-Denis Chavaillaz : après les concours de photos qui se sont essouffés un peu avec le temps, nous avons pensé organiser un autre type de concours pour animer un peu la vie communale et nous nous sommes mis d'accord sur un concours portant sur les énigmes communales. Comme pour les derniers concours, le Conseil communal nous soutient en attribuant un prix au gagnant de ce concours. Ce concours portait sur quatre énigmes qui devaient être résolues dans un délai imparti. Le règlement précise dans son article 4 que le vainqueur du concours sera tiré au sort parmi celles et ceux qui auront fourni quatre bonnes réponses, donc qui ont répondu juste aux quatre énigmes dans les délais imposés. Au total ce sont 27 personnes qui ont participé, mais 11 seulement ont trouvé les bonnes réponses pour les quatre énigmes. Nous avons procédé au tirage au sort, et l'heureuse gagnante de ce concours est Mme Valérie Berchtold-Clément de Posieux. Elle est malheureusement excusée ce soir, nous la félicitons pour cette réussite. Applaudissements. Je tiens, au nom de l'équipe du Mémento, à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à ce concours et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2023 pour un nouveau concours qui traitera du thème du Giron des jeunesses. Des informations complémentaires suivront.

M. Dominique Zamofing : merci beaucoup à Jean-Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats et je réitère tous mes remerciements à l'équipe du memento pour leur excellent travail. Je rappelle aux personnes qui ne seraient pas encore inscrites de s'abonner à la lettre d'informations du memento. Merci aussi pour vos idées, un jour il faudra peut-être aussi compléter cette équipe du memento.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : A qui puis-je donner la parole ?

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : d'abord une remarque pour le projet de cabinet médical, il est important de garder l'espoir, c'est un super projet avec un excellent emplacement et je suis certain que l'on va bientôt trouver des médecins, avant un rond-point à la boucherie. Ensuite une question : on va peut-être au-devant de graves problèmes d'approvisionnement électrique, si cela arrive ce sera extrêmement grave, quelles mesures avez-vous prises ou qu'envisagez-vous pour garantir l'accès aux ressources essentielles et aussi pour protéger les plus vulnérables ?

M. Dominique Zamofing : merci. La commune de Hauterive FR est en partenariat avec la commune de Gibloux. Nous avons un ORCOC qui aurait dû être dissous car le canton va reprendre ces tâches-là. Actuellement il est encore en place. Pour l'heure il y a eu déjà plusieurs analyses. Je donne la parole à Patrick Cudré-Mauroux, qui est notre représentant au sein de l'ORCOC.

M. Patrick Cudré-Mauroux : l'ORCOC (Organe de coordination en cas de catastrophe) est issu de la protection civile et voué à disparaître mais il nous rend bien service ces temps. On s'est réuni plusieurs fois, avec 3 points prioritaires fixés 1) service de l'eau 2) le home 3) l'organisation des PRU (points de rencontre d'urgence). Ce PRU est un endroit qui sera ouvert en cas de pénurie uniquement. Nous nous mettrons à disposition en cas de question et pour centraliser l'information, la coordination des urgences, notamment médicales, et autres. Pour l'instant, la situation de l'approvisionnement en électricité est stable mais nous restons assez vigilants. Nous sommes plus préoccupés pour l'hiver 2023-2024. Je vous rappelle qu'au niveau fédéral, les mesures prises, en quatre étapes, en cas de pénurie sont les suivantes : premièrement, une campagne de sensibilisation est en cours, nous sommes tous priés d'économiser l'énergie, p. ex. en baissant le chauffage autant que possible, en éteignant tous les appareils, etc. En degré 2, il y aura interdiction d'utiliser jacuzzis et saunas entre autres, pour arriver en degré 4 à une phase de délestage, avec 8 heures de courant pour 4 heures de délestage. Cela devrait nous permettre de vivre le plus normalement possible. Nous espérons ainsi éviter un blackout plus général.

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai une question concernant les projecteurs du terrain de football, est-ce que vous prévoyez de changer les luminaires par des LED ? Ils restent d'ailleurs souvent allumés longtemps après les matchs et parfois jusque tard dans la nuit, il faudrait faire attention de remédier à ce problème. Et 2^{ème} question : on parle beaucoup d'économie d'énergie, qu'en est-il des abris atomiques ? parce qu'avec l'abruti de Moscou nous ne sommes pas à l'abri d'un pétard, surtout que nous ne sommes pas dans l'OTAN. Avons-nous tous une place assurée dans les abris de la commune ?

M. Dominique Zamofing : merci pour ces questions. Terrain de foot : l'éclairage est soumis au règlement de l'AFF et je crois savoir qu'on doit bientôt assainir ces éclairages, ce sera de toute façon d'autres projecteurs qui seront installés.

Prolongation après les matchs : on sensibilise régulièrement les gens d'éteindre rapidement ces projecteurs.

Concernant les abris, nous avons des abris communaux et des abris privés, c'est le canton qui va communiquer en cas de nécessité et qui dispose de tous les plans, les abris ont été financés par des fonds.

M. Jean-Denis Chavaillaz, Ecuwillens : pour répondre à la question des abris, il y a des abris publics, et des abris privés publics, le canton a la vue d'ensemble et a un logiciel qui s'appelle plan d'attribution des places. En cas de nécessité, ce plan d'attribution serait lancé, il tient compte de la population au jour même, il serait communiqué aux communes et à la commune de dire où chaque citoyen doit aller.

M. Dominique Zamofing : merci pour ce complément. Il ne semble pas y avoir d'autre question.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires

communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communal, les cors enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento.ch.

Merci pour votre engagement et votre fidélité.

Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez pour que Hauterive soit une commune où il fait bon vivre.

Excellente fête de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive.

Je clos cette assemblée du budget 2023.

Merci et excellente fin de soirée

La séance est levée à 21h40.

La Secrétaire :



Chantal Duennenberger

LE CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic :



Dominique Zamofing

Commune de Hauterive (FR)

Commission financière

Ecuvillens, le 28 novembre 2022

Assemblée communale du 12 décembre 2022

Rapport de la Commission financière

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,

En vue de la préparation de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022, la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 21 novembre 2022. Lors de cette séance, des informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base :

Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours

Cette nouvelle structure est tout-à-fait supportable financièrement, tout en tenant compte d'une meilleure efficacité du service. L'augmentation des charges est budgétisée à CHF 26'532.00 selon le message de modification des statuts RSS.

La Commission financière préavis favorablement cette augmentation du chapitre service du feu.

Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2023

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2023 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales, le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du Service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2023 par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. Le changement de la structure des chapitres concernant les postes comptables rend difficile la comparaison avec les chiffres des comptes 2021 et le budget 2022 encore sous MCH1.

On peut relever une augmentation des recettes de CHF 270'389.00. Les dépenses ont augmenté de CHF 328'876.00. Ceci est dû principalement à l'augmentation des charges liées.

Selon notre appréciation, le budget de fonctionnement a été établi de manière prudente par le Conseil communal, ce qui donne un résultat légèrement déficitaire. Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2023 qui prévoit un déficit de CHF 70'500.00.

Point 4 de l'ordre du jour : Budget des investissements 2023 et vote des crédits y relatifs

4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00, financé par les liquidités de la commune.

4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 310'000.00, financé par les liquidités de la commune.

4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 35'000.00, financé par les liquidités de la commune.

4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers - Ecuwillens

La Commission financière préavise favorablement ce crédit de CHF 95'000.00, financé par la réserve de l'épuration.

4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal

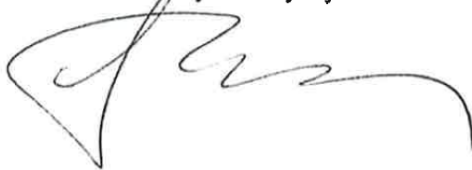
La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités de la commune.

4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir

Ce crédit complémentaire comprend le dépassement pour l'installation des récupérateurs de balles de CHF 16'176.58 ainsi qu'un complément de CHF 43'823.42 pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir. La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 60'000.00, financé par les liquidités de la commune.

Pour la Commission financière

Le président
Andrej Lushnycky



Le secrétaire
Jean-Pierre Jorand



Point 2 de l'ordre du jour

Modification des statuts de l'Association des CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français (COSAHL)

A l'occasion de l'Assemblée des délégué-e-s des communes du 14 décembre 2022, les modifications statutaires suivantes ont été adoptées.

Conformément à l'art. 113 LCo, ces modifications doivent être soumises aux législatifs des communes membres et approuvées par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population.

1. Composition du comité

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège au sens de l'art. 16 al.1 des statuts de l'Association. Ceci porte le nombre de membres à 13. La modification de l'article en question s'impose en conséquence.

Ancien texte	Nouveau texte
Art. 16 Composition ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et des dix autres membres selon la représentation suivante : - un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive FR) ; - un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-le-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villar-sur-Glâne).	Art. 16 Composition ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de onze autres membres selon la représentation suivante : - un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ; - un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive FR) ; - un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-le-Marly) ; - un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ; - un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ; - un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ; - un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villar-sur-Glâne).

2. Clé de répartition

Les modalités de la clé de répartition des frais entre les communes sont en vigueur depuis 2012. Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2016, de la nouvelle loi scolaire, des effets financiers ont été répercutés. Il s'agit principalement des frais des traitements du personnel enseignant, pris en charge à raison de 50% entre l'Etat et les communes (sous l'ancienne loi, l'Etat en payait 70% et les communes 30%).

Ces charges salariales représentent environ 65% des charges totales de l'Association si bien que les communes contributrices ont vu leurs factures s'envoler.

La principale commune contributrice, Villars-sur-Glâne, a souhaité que cette clé soit revue et que la répartition ne se fasse plus qu'au regard de la population légale. La suppression du calcul selon l'IPF aurait fortement impacté les communes bénéficiaires, comme c'est le cas de notre commune.

Aussi, l'Assemblée des délégué-e-s, a opté pour une solution qui semble quelque peu plus équitable pour les communes contributrices, tout en maintenant la notion de solidarité entre les communes par le maintien d'un 20% selon la population légale pondérée à l'indice potentiel fiscal.

Concrètement, pour notre commune, la facture augmentera de 0.7% en moyenne.

Prenons l'exemple des coûts 2021 qui s'élevait à CHF 923'756.00.

- Avec la nouvelle répartition, la facture aurait été de CHF 930'699.00, soit + CHF 6'943.00

Ancien texte	Nouveau Texte
Art. 37 b) Critères de répartition Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants : - 75% selon le chiffre de la dernière population légale ; - 25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.	Art. 37 b) Critères de répartition Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants : - 80% selon le chiffre de la dernière population légale ; - 20% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Pour une information complète, voici la teneur de l'art. 36

Art. 36 Répartition des frais

a) Principes

Les frais à répartir annuellement se composent des éléments suivants :

- l'excédent des charges de fonctionnement des écoles, après déduction des subventions et autres participations ;
- les frais financiers, à savoir l'intérêt des dettes contractées et l'amortissement des investissements activés ;
- la facture de la ville de Fribourg pour les élèves de l'Association fréquentant les écoles de la ville;
- les frais de transport des élèves ;
- les frais d'information et d'orientation scolaires et professionnelles ;
- les frais scolaires pour des élèves de l'Association accomplissant leur scolarité obligatoire en langue allemande et pour celles et ceux placé-e-s dans des institutions.

3. Emprunts de l'Association

La réalisation des objets d'importance, notamment la construction du CO de Givisiez et des travaux sur le CO de Marly permettent d'expliquer l'évolution de la dette. La forte augmentation des besoins en financement provoquera dès lors, à l'horizon 2026, le franchissement de la barre des 100 millions de francs d'endettement.

Afin de répondre aux besoins courants en matière d'entretien/rénovation et d'éventuelles possibilités de transformation/extension des bâtiments existants, il est proposé de porter la limite d'endettement à 125 millions de francs.

Il est important de préciser que, selon l'art. 41 des statuts, les appels à l'emprunt pour le financement des objets d'importance est toujours soumis aux règles du référendum facultatif ou obligatoire, et cela quelle que soit la limite d'endettement.

Ancien texte	Nouveau Texte
Art. 39 Emprunts de l'Association ¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent pas dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs. ²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.	Art. 39 Emprunts de l'Association ¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent pas dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs. ²L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

Information sur l'eau de consommation fournie par le Consortium des Eaux du Graboz en 2022

Durant l'année 2022, le Laboratoire cantonal a procédé à l'analyse de divers échantillons des eaux du Consortium du Graboz. Les prélèvements ont été réalisés à plusieurs endroits du réseau de distribution. L'eau fournie par le Consortium des Eaux du Graboz provient de la nappe phréatique captée par pompage à La Tuffière, du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) et de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Les échantillons prélevés répondent aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-après présente les plages des valeurs de dureté et de teneurs en nitrate mesurées :

Dureté totale : 37.1 degrés français
Teneur en nitrate : 27 mg/l (tolérance légale : 40 mg/l).

Pour tout complément d'information, l'administration communale de Hauterive FR se tient volontiers à votre disposition au numéro de téléphone 026 411 92 00.

COMPTES DE RESULTAT 2022

	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Différence entre comptes et budet 2022	Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION GENERALE	874'998.29	105'145.47	703'828.00	68'476.00	940'766.88	79'467.60	134'500.82	
01	Législatif et exécutif	177'785.58	470.00	177'100.00		182'228.80		215.58	
011	Législatif	36'490.23	470.00	26'700.00		46'393.00		9'320.23	
0110	Législatif	36'490.23	470.00	26'700.00		46'393.00		9'320.23	
0110.3000.00	Jetons de présences de la commission financière	2'950.00		1'500.00		2'100.00		1'450.00	
0110.3000.01	Commission de naturalisation			500.00		300.00		-500.00	
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	2'618.90		4'000.00		9'117.25		-1'381.10	
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	12'860.55		9'500.00		20'781.65		3'360.55	
0110.3130.00	Frais de ports	6'434.33		5'000.00		7'945.50		1'434.33	
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	11'626.45		6'200.00		6'148.60		5'426.45	
0110.4210.00	Emoluments administratifs naturalisations		470.00					-470.00	
012	Exécutif	141'295.35		150'400.00		135'835.80		-9'104.65	
0120	Exécutif	141'295.35		150'400.00		135'835.80		-9'104.65	
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	132'348.00		140'000.00		135'835.80		-7'652.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	5'256.75		6'000.00				-743.25	
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	987.65		1'000.00				-12.35	
0120.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	2'402.95		2'900.00				-497.05	
0120.3099.00	Autres charges du Conseil Communal	300.00		500.00				-200.00	
02	Services généraux	697'212.71	104'675.47	526'728.00	68'476.00	758'538.08	79'467.60	134'285.24	
021	Administration des finances et des contributions	10'447.65	9'381.65	14'000.00	11'500.00	10'597.33	6'253.95	-1'434.00	
0210	Administration des finances et des contributions	10'447.65	9'381.65	14'000.00	11'500.00	10'597.33	6'253.95	-1'434.00	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	6'012.28		6'000.00		5'660.28		12.28	
0210.3130.01	Frais pmt par cartes de crédit	67.77						67.77	
0210.3130.02	Frais de poursuites	4'367.60		8'000.00		4'937.05		-3'632.40	
0210.4260.00	Remboursement frais de poursuites et rappels		2'950.30		2'500.00		1'695.00	-450.30	
0210.4612.00	Commission de perception impôts de paroisse		6'431.35		9'000.00		4'558.95	2'568.65	
022	Services généraux, administration	598'267.55	56'565.80	423'382.00	20'676.00	492'674.95	32'576.05	138'995.75	

0220	Services généraux, administration	598'267.55	56'565.80	423'382.00	20'676.00	492'674.95	32'576.05	138'995.75	
0220.3001.00	Solde sapeurs-pompiers pour manifestation	4'345.00		4'000.00		1'829.00		345.00	
0220.3010.00	Traitement du personnel administratif	306'254.45		215'657.00		168'245.40		90'597.45	0.7 EPT en plus
0220.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	5'667.40		6'625.00		11'061.00		-957.60	
0220.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	28'071.55		18'400.00				9'671.55	nouveau mode de ventilation
0220.3040.00	Allocations familiales part employeur	3'084.00		3'000.00		7'845.00		84.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	22'879.75		16'000.00		80'352.80		6'879.75	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	19'729.45		16'000.00		41'855.40		3'729.45	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2'641.65		2'000.00		8'445.45		641.65	
0220.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	10'459.00		9'100.00				1'359.00	
0220.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	6'057.85		4'200.00				1'857.85	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'387.35		1'500.00		4'580.80		-112.65	
0220.3099.00	Autres charges du personnel	227.25		500.00				-272.75	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	10'944.35		11'500.00		11'855.35		-555.65	
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	736.15		1'500.00				-763.85	
0220.3110.00	Achat de machines et mobilier	2'178.65		2'000.00		1'255.45		178.65	
0220.3112.00	Equipement de sécurité pour le personnel	4'366.00		3'000.00		2'239.90		1'366.00	
0220.3113.00	Achat d'appareil informatique	4'013.95		3'000.00				1'013.95	
0220.3130.00	Frais de ports	18'914.55		17'000.00		23'982.00		1'914.55	
0220.3130.01	Frais de téléphones	7'640.10		8'000.00				-359.90	
0220.3130.02	Emoluments de chancellerie	322.00		400.00		31.00		-78.00	
0220.3130.03	Emoluments pour établissement de cartes d'identité	1'382.20		2'000.00		1'533.90		-617.80	
0220.3130.04	Cotisations aux associations	8'900.00		4'200.00		8'900.00		4'700.00	
0220.3133.00	Hébergement informatique	14'674.15		16'000.00		18'365.00		-1'325.85	
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses - RC	18'223.85		14'000.00		15'562.45		4'223.85	
0220.3150.00	Entretien machines et mobilier	1'406.30		2'000.00		2'490.10		-593.70	
0220.3158.00	Maintenance logiciel informatique	4'633.25		5'000.00				-366.75	
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	22'780.65		11'000.00		33'547.90		11'780.65	paramétrage QR + mise en place MCH2
0220.3158.02	Maintenance site internet	3'629.10		4'000.00				-370.90	
0220.3162.00	Leasing photocopieuse administration	2'520.20		2'600.00		2'520.20		-79.80	

0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	59'377.40		18'500.00		46'096.85		40'877.40	repas des entreprises + Foire de Hauterive FR
0220.3181.00	Pertes sur créances effectives					20.00			
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation, cadeaux	650.00		500.00				150.00	
0220.3601.00	Emoluments perçus pour les nomades	170.00		200.00		60.00		-30.00	
0220.4210.01	Emoluments administratifs		6'425.40		5'000.00		2.60	-1'425.40	
0220.4210.02	Emoluments administratifs établissement cartes identité		2'550.00		5'000.00		12'161.00	2'450.00	
0220.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		16'839.50				9'882.15	-16'839.50	
0220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		10'750.90		10'676.00		10'530.30	-74.90	
0220.4940.00	Imputation interne - organisation "Foire de Hauterive FR"		20'000.00					-20'000.00	prélèvement de la réserve pour la Foire de Hauterive FR
029	Immeubles administratifs	88'497.51	38'728.02	89'346.00	36'300.00	255'265.80	40'637.60	-3'276.51	
0290	Bâtiment administratif	87'194.61	38'728.02	88'446.00	36'300.00	255'265.80	40'637.60	-3'679.41	
0290.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5'554.60		7'000.00				-1'445.40	
0290.3040.00	Allocations familiales part employeur	75.60		200.00				-124.40	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	392.25		450.00				-57.75	
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	405.10		400.00				5.10	
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	74.25		100.00				-25.75	
0290.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	179.25		200.00				-20.75	
0290.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	58.65		100.00				-41.35	
0290.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	188.60		1'000.00		5'385.20		-811.40	
0290.3120.00	Frais d'électricité, eau	3'904.65		4'200.00		40'654.10		-295.35	
0290.3120.10	Frais de combustible pour chauffage	14'289.00		6'000.00				8'289.00	1 livraison de plus + augmentation coût
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'174.25		2'000.00		14'223.90		174.25	
0290.3144.00	Entretien bâtiments	33'066.20		40'000.00		151'719.60		-6'933.80	
0290.3158.00	Contrat de maintenance	3'817.80		3'000.00				817.80	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	23'014.41		22'570.00				444.41	
0290.3940.00	Imputation intérêts de la dette			1'226.00		43'283.00		-1'226.00	
0290.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		233.95				32'882.60	-233.95	
0290.4470.00	Location d'appartements		27'050.00		26'400.00			-650.00	
0290.4479.00	Location station Swisscom Route Posieux 4		11'000.00		9'900.00		7'755.00	-1'100.00	

0290.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		444.07					-444.07	
0298	Locaux annexes - patrimoine administratif	1'302.90		900.00				402.90	
0298.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	985.70		500.00				485.70	
0298.3040.00	Allocations familiales part employeur	9.65		100.00				-90.35	
0298.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	67.00		50.00				17.00	
0298.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	62.90		100.00				-37.10	
0298.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	12.95						12.95	
0298.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	30.60		50.00				-19.40	
0298.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	8.85						8.85	
0298.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	125.25		100.00				25.25	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	225'037.15	73'996.49	216'769.00	57'689.00	145'166.05	61'211.60		
11	SÉCURITÉ PUBLIQUE			6'000.00		2'584.80		-6'000.00	
111	Police			6'000.00		2'584.80		-6'000.00	
1110	Police communale			6'000.00		2'584.80		-6'000.00	
1110.3130.00	Service de sécurité, surveillance de sites			6'000.00		2'584.80		-6'000.00	pas de mandat en 2022
14	QUESTIONS JURIDIQUES	74'424.40	2'698.60	74'000.00	2'792.00	43'647.45	2'218.80	517.80	
140	Service des curatelles	74'424.40	2'698.60	74'000.00	2'792.00	43'647.45	2'218.80	517.80	
1400	Service des curatelles	74'424.40	2'698.60	74'000.00	2'792.00	43'647.45	2'218.80	517.80	
1400.3612.00	Service des curatelles - participation au Gibloux	74'424.40		74'000.00		43'647.45		424.40	
1400.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		2'698.60		2'792.00		2'218.80	93.40	
15	SERVICE DU FEU	121'201.78	70'389.00	93'667.00	54'244.00	79'890.35	58'504.75	11'389.78	
150	Service du feu	121'201.78	70'389.00	93'667.00	54'244.00	79'890.35	58'504.75	11'389.78	
1500	Service du feu	121'201.78	70'389.00	93'667.00	54'244.00	79'890.35	58'504.75	11'389.78	
1500.3010.00	Soldes des sapeurs-pompiers	27'250.45		22'000.00		28'055.25		5'250.45	
1500.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	2'521.50		3'570.00		1'889.00		-1'048.50	
1500.3010.10	Soldes des sapeurs-pompiers pour intervention	9'782.50		4'500.00		15'925.80		5'282.50	
1500.3040.00	Allocations familiales part employeur	50.20		100.00				-49.80	
1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	173.30		150.00				23.30	
1500.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	188.30		200.00				-11.70	
1500.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	36.60		50.00				-13.40	

1500.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	79.35		100.00				-20.65	
1500.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	26.15		50.00				-23.85	
1500.3099.00	Autres charges de personnel	5'558.30		2'800.00		2'399.45		2'758.30	
1500.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules et machines	677.45		1'000.00				-322.55	
1500.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	27'568.45		16'615.00		10'627.35		10'953.45	nouvel équipement pour les sapeurs
1500.3130.00	Frais d'interventions facturés par des tiers	993.50		2'000.00		135.85		-1'006.50	
1500.3130.01	Frais de téléphones et de télécommunications	711.10		1'000.00		869.00		-288.90	
1500.3130.02	Frais de centrale d'alarme	994.00		800.00				194.00	
1500.3130.10	Cotisations aux associations et fédérations	749.70		1'000.00		755.00		-250.30	
1500.3134.00	Primes d'assurances véhicules	1'861.95		2'000.00		1'677.05		-138.05	
1500.3136.00	Honoraires pour visites médicales d'aptitude	991.50		1'000.00				-8.50	
1500.3138.00	Frais de cours et d'instruction	5'782.15		9'000.00		6'445.65		-3'217.85	
1500.3144.00	Entretien local du service du feu	571.90		600.00				-28.10	
1500.3151.00	Entretien véhicules et motopompes	6'067.40		5'700.00		4'672.00		367.40	
1500.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	920.00		1'000.00				-80.00	
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives	822.85				777.25		822.85	
1500.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	22'732.08		13'547.00		4'830.00		9'185.08	revalorisation des immobilisations plus élevée
1500.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Centres de renforts	806.30		1'600.00		831.70		-793.70	
1500.3612.00	Part. à une collab. intercom., Direction sauvetage	3'284.80		3'285.00				-0.20	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		57'852.80		50'000.00		55'431.15	-7'852.80	
1500.4240.00	Participation à la concession OFCOM		120.00		120.00		120.00		
1500.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		1'109.80				2'251.60	-1'109.80	
1500.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		119.85		124.00			4.15	
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB		2'001.00		4'000.00		702.00	1'999.00	
1500.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		9'185.55					-9'185.55	Nouveau mode de comptab. des amort. selon MCH2
16	DÉFENSE	29'410.97	908.89	43'102.00	653.00	19'043.45	488.05	-13'946.92	
161	Défense militaire	5'742.59	507.04	5'809.00	151.00	5'082.00	145.40	-422.45	
1610	Défense militaire	5'742.59	507.04	5'809.00	151.00	5'082.00	145.40	-422.45	
1610.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	938.05		1'038.00		1'082.00		-99.95	

1610.3040.00	Allocations familiales part employeur	12.30		100.00				-87.70	
1610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	65.50		100.00				-34.50	
1610.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	57.10		100.00				-42.90	
1610.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11.80						11.80	
1610.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	29.90		50.00				-20.10	
1610.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	9.90		15.00				-5.10	
1610.3300.40	Amortissements planifiés des tunnels	618.04		406.00				212.04	
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00			
1610.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		295.35		151.00		145.40	-144.35	
1610.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		211.69					-211.69	
162	Défense civile	23'668.38	401.85	37'293.00	502.00	13'961.45	342.65	-13'524.47	
1620	Protection civile	17'891.88	204.85	28'793.00	182.00	10'066.85	123.90	-10'923.97	
1620.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	2'293.70		3'343.00		3'542.00		-1'049.30	
1620.3040.00	Allocations familiales part employeur	36.80		100.00				-63.20	
1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	161.35		100.00				61.35	
1620.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	175.15		200.00				-24.85	
1620.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	25.75		50.00				-24.25	
1620.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	73.85		50.00				23.85	
1620.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	24.30		50.00				-25.70	
1620.3120.00	Frais d'électricité	3'896.05		4'000.00		1'360.70		-103.95	
1620.3144.00	Entretien locaux	1'606.90		1'000.00		79.15		606.90	
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	4'528.23		15'085.00				-10'556.77	revalorisation des immobilisations moins élevée
1620.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Coûts fonctionnement Pci	5'069.80		4'815.00		5'085.00		254.80	
1620.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		204.85		182.00		123.90	-22.85	
1621	Etat-major communal de conduite	5'776.50	197.00	8'500.00	320.00	3'894.60	218.75	-2'600.50	
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs			2'500.00				-2'500.00	
1621.3612.00	Participation communale à l'ORCOC	5'776.50		6'000.00		3'894.60		-223.50	

1621.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		197.00		320.00		218.75	123.00	
2	FORMATION	3'784'538.12	163'698.16	3'772'725.00	133'800.00	3'226'690.50	103'529.15	-18'085.04	
21	Scolarité obligatoire	3'229'507.87	145'875.01	3'231'366.00	114'828.00	2'785'456.80	87'642.75	-32'905.14	
211	Ecole primaire I (école enfantine)	201'949.75	7'684.70	206'415.00	7'510.00	195'435.70	6'525.05	-4'639.95	
2110	École enfantine 1H-2H	201'949.75	7'684.70	206'415.00	7'510.00	195'435.70	6'525.05	-4'639.95	
2110.3100.00	Achat de fournitures scolaires	303.70		1'700.00		189.40		-1'396.30	
2110.3100.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	1'500.00		3'000.00		450.00		-1'500.00	
2110.3171.00	Frais de courses scolaires	2'250.00		2'700.00		1'560.00		-450.00	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	197'896.05		199'015.00		193'236.30		-1'118.95	
2110.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		7'684.70		7'510.00		6'525.05	-174.70	
212	École primaire II	955'517.46	59'115.60	976'643.00	85'330.00	885'350.05	60'978.70	5'088.86	
2120	École primaire 3H-8H	955'517.46	59'115.60	976'643.00	85'330.00	885'350.05	60'978.70	5'088.86	
2120.3100.00	Achat de fournitures scolaires	21'931.75		25'500.00		19'008.05		-3'568.25	
2120.3100.01	Forfait fournitures ACM/ACT	3'000.00		6'000.00		2'550.00		-3'000.00	
2120.3110.00	Achat de meubles	394.60		1'000.00				-605.40	
2120.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	2'892.20		10'000.00		7'411.60		-7'107.80	
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	25'805.15		25'000.00		9'577.45		805.15	
2120.3113.01	Forfait fournitures informatiques	1'500.00		5'000.00		1'500.00		-3'500.00	
2120.3130.00	Frais de téléphones	1'154.40		1'800.00		1'203.30		-645.60	
2120.3130.10	Frais de raccordement internet	1'266.60		1'300.00				-33.40	
2120.3132.00	Frais de prévention sexuelle à l'école	240.00		3'000.00		3'450.00		-2'760.00	
2120.3137.00	Redevance pour droits d'auteurs	709.80		760.00		702.70		-50.20	
2120.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1'314.20		3'000.00		1'580.20		-1'685.80	
2120.3158.00	Maintenance informatique	20'347.40		17'700.00		17'099.35		2'647.40	
2120.3160.00	Location piscine	10'640.00		10'640.00		10'640.00			
2120.3170.00	Frais de réception	5'353.00		7'000.00		6'163.85		-1'647.00	
2120.3171.00	Frais de courses scolaires	7'967.51		9'100.00		7'455.00		-1'132.49	
2120.3171.10	Camp de neige	15'250.00		20'000.00		2'532.00		-4'750.00	
2120.3171.20	Camp vert + camp polysport	18'820.00		22'000.00		4'097.00		-3'180.00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	807'651.30		804'243.00		783'164.80		3'408.30	
2120.3612.00	Participation à l'école libre publique (ELP)	6'884.80		3'600.00		7'214.75		3'284.80	
2120.3612.01	Participation aux autres cercles scolaires	2'394.75						2'394.75	
2120.4260.00	Part des parents aux frais école libre publique		3'648.75		3'000.00		3'541.10	-648.75	
2120.4260.01	Remboursement de tiers		641.85					-641.85	

2120.4260.10	Part des parents aux repas du camp neige		4'888.00		5'520.00			632.00	
2120.4260.20	Part des parents aux repas du camp vert + polysport		4'320.00		4'420.00			100.00	
2120.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		43'217.00		72'390.00		55'027.60	29'173.00	dédoubllement du compte voir 2130.4611.00
2120.4631.00	Subventions cantonales sur frais scolaires		2'400.00				2'410.00	-2'400.00	
213	Ecole du cycle d'orientation	1'048'827.00	35'577.00	1'114'091.00		925'327.00		-100'841.00	
2130	Ecole du cycle d'orientation	1'048'827.00	35'577.00	1'114'091.00		925'327.00		-100'841.00	
2130.3612.00	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	1'048'827.00		1'114'091.00		925'327.00		-65'264.00	
2130.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		35'577.00					-35'577.00	dédoubllement du compte voir 2130.4611.00
214	Ecoles de musique	113'023.20		105'200.00		122'157.55		7'823.20	
2140	Conservatoire	113'023.20		105'200.00		122'157.55		7'823.20	
2140.3611.00	Part aux dép. cantonales, Conservatoire	107'823.20		100'000.00		116'957.55		7'823.20	
2140.3636.00	Part à l'école de musique	5'200.00		5'200.00		5'200.00			
217	Bâtiments scolaires	697'659.16	43'497.71	624'801.00	21'988.00	449'079.50	20'139.00	51'348.45	
2170	Bâtiments scolaires	697'659.16	43'497.71	624'801.00	21'988.00	449'079.50	20'139.00	51'348.45	
2170.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	61'291.75		75'611.00		73'795.00		-14'319.25	moins d'heures nett.; retour à la normale après Covid
2170.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	74'030.75		70'400.00		37'741.00		3'630.75	
2170.3040.00	Allocations familiales part employeur	1'905.70		2'500.00				-594.30	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	9'498.15		7'800.00				1'698.15	
2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7'787.15		7'000.00				787.15	
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2'545.00		2'000.00				545.00	
2170.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	4'096.65		3'600.00				496.65	
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1'486.15		1'400.00				86.15	
2170.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	15'107.50		10'000.00		8'144.70		5'107.50	
2170.3101.10	Achat matériel-produits de conciergerie halle de gym	1'532.25		1'500.00		925.95		32.25	
2170.3120.00	Frais d'électricité, eau	10'519.35		18'000.00		13'299.60		-7'480.65	
2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	8'932.85		7'000.00				1'932.85	
2170.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	7'976.35		7'000.00		7'513.55		976.35	
2170.3134.10	Primes d'assurances bâtiments - halle de gym	3'506.90		2'500.00				1'006.90	

2170.3140.00	Entretien terrain et place de jeux	2'983.30		5'000.00		3'764.40		-2'016.70	
2170.3144.00	Entretien bâtiment	46'767.90		20'000.00		32'722.80		26'767.90	dont assainissement façade est, réglage automatique lumière et sonnerie, remise aux normes éclairage secours; divers entretien toiture
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	45'887.60		24'000.00				21'887.60	dont assainissement régulation chauffage et pompes, remplacement vase d'expansion, divers stores
2170.3151.10	Entretien équipements halle de gym	13'708.50		2'000.00				11'708.50	révision et changement de plusieurs engins
2170.3158.00	Entretien installations fixes	3'233.70		2'600.00		1'974.50		633.70	
2170.3300.40	Amortissements planifiés de l'école	289'943.13		275'271.00		197'300.00		14'672.13	revalorisation des immobilisations plus élevée
2170.3300.41	Amortissements planifiés bâtiment halle de gym	11'188.27		11'190.00				-1.73	
2170.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	11'675.35		2'573.00				9'102.35	revalorisation des immobilisations plus élevée
2170.3930.00	Imputation interne - chauffage école	9'814.45		10'320.00		11'832.70		-505.55	
2170.3930.10	Imputation interne - chauffage + électricité halle de gym	25'698.50		28'858.00		31'147.30		-3'159.50	
2170.3940.00	Imputation intérêts de la dette	26'541.96		26'678.00		28'918.00		-136.04	
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		4'124.60				2'315.55	-4'124.60	
2170.4472.00	Part pour locaux services auxiliaires		6'040.00		6'040.00		6'040.00		
2170.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		24'012.96					-24'012.96	Nouveau mode de comptab. des amort. selon MCH2
2170.4930.00	Imputation électricité chauf.à distance bâtiment Ecole 15		9'320.15		15'948.00		11'783.45	6'627.85	
218	Accueil de jour	32'709.00		25'470.00		6'483.90		7'239.00	
2180	Structures d'accueil extrascolaire	32'709.00		25'470.00		6'483.90		7'239.00	
2180.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	6'271.40		4'820.00				1'451.40	
2180.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	793.90		500.00				293.90	
2180.3010.10	Traitement pour auxiliaire	3'328.50						3'328.50	
2180.3040.00	Allocations familiales part employeur	1.35		100.00				-98.65	
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	706.15		400.00				306.15	

2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	255.65		300.00				-44.35	
2180.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	154.20		100.00				54.20	
2180.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	322.85		150.00				172.85	
2180.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	62.40		100.00				-37.60	
2180.3612.00	Participation à l'AES	20'812.60		19'000.00		6'483.90		1'812.60	
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	179'822.30		178'746.00		201'623.10		1'076.30	
2190	Direction et administration des écoles	6'182.60		8'746.00		30'883.00		-2'563.40	
2190.3000.00	Jetons de présence Conseil des parents	1'000.00		3'000.00		750.00		-2'000.00	
2190.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	4'600.00		5'096.00		30'133.00		-496.00	
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	311.75		400.00				-88.25	
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	128.15		100.00				28.15	
2190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	142.70		150.00				-7.30	
2195	Transports scolaires	173'639.70		170'000.00		170'740.10		3'639.70	
2195.3130.00	Transports scolaires	173'639.70		170'000.00		170'740.10		3'639.70	
22	ÉCOLES SPÉCIALISÉES	513'104.95	17'823.15	503'359.00	18'972.00	398'788.70		10'894.80	
220	Écoles spécialisées	513'104.95	17'823.15	503'359.00	18'972.00	398'788.70		10'894.80	
2200	Écoles spécialisées	513'104.95	17'823.15	503'359.00	18'972.00	398'788.70		10'894.80	
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	18'359.55		17'343.00		19'213.00		1'016.55	
2200.3612.00	Services auxiliaires - participation au Gibloux	151'303.40		142'000.00		70'784.55		9'303.40	augmentation de la prise en charge des élèves
2200.3631.00	Part aux dép. cantonales, Ecoles spéc. pers. handic. inad.	342'894.70		343'416.00		308'292.75		-521.30	
2200.3631.01	Part aux classes de développement	547.30		600.00		498.40		-52.70	
2200.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		17'823.15		18'972.00		15'886.40	1'148.85	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	41'925.30		38'000.00		42'445.00		3'925.30	
230	Formation professionnelle initiale	41'925.30		38'000.00		42'445.00		3'925.30	
2300	Formation professionnelle initiale	41'925.30		38'000.00		42'445.00		3'925.30	
2300.3611.00	Part aux dépenses cantonales, SFP	41'925.30		38'000.00		42'445.00		3'925.30	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	250'700.70	11'167.05	280'471.00	8'218.00	248'893.50	5'125.45		
32	Culture, autres	90'363.55	2'242.15	94'210.00	2'376.00	98'095.90		-3'712.60	

321	Bibliothèques et littérature	48'759.05	1'816.60	50'000.00	1'887.00	53'215.90		-1'170.55	
3210	Bbliothèque publique	48'759.05	1'816.60	50'000.00	1'887.00	53'215.90		-1'170.55	
3210.3612.00	Bibliothèque régionale - participation au Gbloux	48'759.05		50'000.00		53'215.90		-1'240.95	
3210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1'816.60		1'887.00			70.40	
322	Musique et théâtre	21'840.00		22'000.00		16'700.00		-160.00	
3220	Musique et chorale	21'840.00		22'000.00		16'700.00		-160.00	
3220.3636.00	Dons aux sociétés locales à but culturel	21'840.00		22'000.00		16'700.00		-160.00	
329	Culture, non mentionné ailleurs	19'764.50	425.55	22'210.00	489.00	28'180.00		-2'382.05	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	19'764.50	425.55	22'210.00	489.00	28'180.00		-2'382.05	
3290.3170.00	Frais de réception, Fête nationale	2'259.50		4'000.00		14'695.00		-1'740.50	
3290.3612.00	Service de la culture - participation au Gbloux	13'255.00		12'960.00		12'745.00		295.00	
3290.3612.10	Participation à l'ornement de l'Autel Fête-Dieu			250.00				-250.00	
3290.3636.00	Dons divers	4'250.00		5'000.00		740.00		-750.00	
3290.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		425.55		489.00			63.45	
34	Sport et loisirs	160'337.15	8'924.90	186'261.00	5'842.00	150'797.60	5'125.45	-29'006.75	
341	Sport	90'510.40	2'006.35	133'891.00		113'465.70		-45'386.95	
3410	Sport	15'361.30	247.70	71'655.00		80'946.85		-56'541.40	
3410.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'262.35		23'245.00		70'758.00		-18'982.65	répartition des heures de travail effectives
3410.3040.00	Allocations familiales part employeur	34.20		100.00				-65.80	
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	299.10		300.00				-0.90	
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	356.40		500.00				-143.60	
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	57.60		50.00				7.60	
3410.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	136.70		180.00				-43.30	
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	44.80		50.00				-5.20	
3410.3143.00	Entretien Parcours-Vita et réseau pédestre	1'345.15		35'000.00		934.45		-33'654.85	réparation passerelle de Neyruz budgétisée
3410.3160.00	Loyers de locaux, salle de sport Grangeneuve	225.00		230.00		225.00		-5.00	
3410.3612.00	Dons divers spéciaux	600.00		4'000.00		1'029.40		-3'400.00	
3410.3636.00	Dons aux sociétés locales sportives	8'000.00		8'000.00		8'000.00			
3410.4260.00	Remboursement de tiers		247.70					-247.70	
3411	Terrain de football + vestiaire	75'149.10	1'758.65	62'236.00		32'518.85		11'154.45	
3411.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	24'256.35		25'200.00				-943.65	

3411.3040.00	Allocations familiales part employeur	537.90		800.00				-262.10	
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'673.10		1'450.00				223.10	
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'956.80		2'000.00				-43.20	
3411.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	399.30		400.00				-0.70	
3411.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	763.40		655.00				108.40	
3411.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	256.45		200.00				56.45	
3411.3120.00	Frais d'électricité, eau	12'858.00		8'000.00		9'297.45		4'858.00	
3411.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	644.50		300.00				344.50	
3411.3140.00	Entretien terrain	16'625.20		20'000.00		14'024.75		-3'374.80	
3411.3144.00	Entretien vestiaire	630.70		1'000.00		9'196.65		-369.30	
3411.3300.40	Amortissements planifiés - vestiaires - Rte Aérodrome 11b	12'315.86						12'315.86	Nouveau mode de comptab. des amort. selon MCH2
3411.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'231.54		2'231.00				0.54	
3411.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		1'758.65					-1'758.65	
342	Loisirs	69'826.75	6'918.55	52'370.00	5'842.00	37'331.90	5'125.45	16'380.20	
3420	Loisirs	57'388.55	2'423.70	46'090.00	1'842.00	30'440.30	1'583.40	10'716.85	
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	10'212.00		2'500.00				7'712.00	
3420.3040.00	Allocations familiales part employeur	116.70		100.00				16.70	
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	705.25		250.00				455.25	
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	795.45		100.00				695.45	
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	130.85						130.85	
3420.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	322.45		100.00				222.45	
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	103.35		40.00				63.35	
3420.3149.00	Entretien char communal			1'000.00				-1'000.00	
3420.3169.00	Indemnité pour emplacement char communal			300.00		400.00		-300.00	
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël des Aînés	16'432.10		11'000.00				5'432.10	
3420.3612.00	Ludothèque régionale - participation au Gibloux	8'864.20		9'000.00		8'830.20		-135.80	
3420.3612.01	Midnight sport - participation au Gibloux	7'693.30		8'000.00		8'080.90		-306.70	
3420.3636.00	Don à la commission d'animation jeunesse (CAJH)	8'000.00		8'000.00		8'140.00			

3420.3636.01	Contributions à la plateforme "le memento.ch"	4'012.90		5'000.00		4'989.20		-987.10	
3420.3636.02	Contributions aux Passeport Vacances			700.00				-700.00	
3420.4240.00	Location du char communal		1'700.00		1'200.00		1'160.00	-500.00	
3420.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		140.00					-140.00	
3420.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		583.70		642.00		423.40	58.30	
3421	Cabane forestière du Bois Cornard	12'438.20	4'494.85	6'280.00	4'000.00	6'891.60	3'542.05	5'663.35	
3421.3000.00	Indemnités pour entretien	2'500.00		2'500.00					
3421.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	2'709.85		2'500.00				209.85	
3421.3040.00	Allocations familiales part employeur	36.30		100.00				-63.70	
3421.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	191.70		350.00				-158.30	
3421.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	209.20		200.00				9.20	
3421.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	39.10						39.10	
3421.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	87.55		100.00				-12.45	
3421.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	28.75		30.00				-1.25	
3421.3120.00	Frais d'électricité et eau	108.65						108.65	
3421.3144.00	Entretien bâtiments	6'527.10		500.00		6'891.60		6'027.10	montage et livraison de 2 tables en chêne
3421.4472.00	Location à des tiers		4'494.85		4'000.00		3'542.05	-494.85	
4	SANTÉ	1'041'095.40	48'457.05	1'031'446.00	44'032.00	961'885.95	42'861.80	5'224.35	
41	HÔPITAUX, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	713'347.90	25'478.80	706'071.00	26'648.00	648'183.75	24'429.80	8'446.10	
411	Hôpitaux	7'964.25	217.65	9'580.00	365.00	6'179.10		-1'468.40	
4110	Hôpitaux	7'964.25	217.65	9'580.00	365.00	6'179.10		-1'468.40	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	7'964.25		9'580.00		6'179.10		-1'615.75	
4110.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		217.65		365.00			147.35	
412	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	705'383.65	25'261.15	696'491.00	26'283.00	642'004.65	24'429.80	9'914.50	
4120	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	705'383.65	25'261.15	696'491.00	26'283.00	642'004.65		9'914.50	
4120.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Rattr. frais fin.emprunt CODEMS	9'987.40		9'987.00		15'112.60		0.40	
4120.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Homes médicalisés district	241'815.90		241'816.00		201'914.55		-0.10	
4120.3631.00	Part. subvention frais accompagnement personnes âgées	453'580.35		444'688.00		424'977.50		8'892.35	

4120.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		25'261.15		26'283.00		24'429.80	1'021.85	
42	SOINS AMBULATOIRES	313'371.85	11'873.45	313'875.00	11'784.00	296'833.95	11'022.75	-592.60	
421	Soins ambulatoires	280'817.05	10'685.65	281'320.00	10'559.00	262'749.75	9'607.55	-629.60	
4210	Soins ambulatoires	280'817.05	10'685.65	281'320.00	10'559.00	262'749.75	9'607.55	-629.60	
4210.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Soins dom. et aide fam.	136'018.60		136'019.00		128'978.35		-0.40	
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Indemn. forfait. région.	121'767.55		121'768.00		111'684.20		-0.45	
4210.3612.02	Réseau Santé de la Sarine, Passepartout Sarine	1'283.65		1'284.00		1'272.75		-0.35	
4210.3612.03	Réseau Santé de la Sarine, Organe coordination	11'660.75		11'661.00		11'127.05		-0.25	
4210.3612.04	Part au serv.communal transp.personne mobilité réduite	997.00		1'500.00		828.90		-503.00	
4210.3612.05	Part au service de puériculture	9'089.50		9'088.00		8'858.50		1.50	
4210.4260.00	Remboursement de tiers		572.85				438.60	-572.85	
4210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		10'112.80		10'559.00		9'168.95	446.20	
422	Services de sauvetage	32'554.80	1'187.80	32'555.00	1'225.00	34'084.20	1'415.20	37.00	
4220	Services de sauvetage	32'554.80	1'187.80	32'555.00	1'225.00	34'084.20	1'415.20	37.00	
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	32'554.80		32'555.00		34'084.20		-0.20	
4220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1'187.80		1'225.00		1'415.20	37.20	
43	PRÉVENTION	14'375.65	11'104.80	9'000.00	5'600.00	13'683.80	7'409.25	-129.15	
433	Service médical des écoles	14'375.65	11'104.80	9'000.00	5'600.00	13'683.80	7'409.25	-129.15	
4330	Service médical des écoles	14'375.65	11'104.80	9'000.00	5'600.00	13'683.80	7'409.25	-129.15	
4330.3136.00	Honoraires pour visites médicales scolaires			2'000.00		1'260.00		-2'000.00	
4330.3181.00	Pertes sur créances effectives	542.45						542.45	
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	13'833.20		7'000.00		12'423.80		6'833.20	
4330.4300.00	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		11'104.80		5'600.00		7'409.25	-5'504.80	
49	Santé publique, non mentionné ailleurs			2'500.00		3'184.45		-2'500.00	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs			2'500.00		3'184.45		-2'500.00	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs			2'500.00		3'184.45		-2'500.00	
4900.3109.00	Fournitures matériel de désinfection			2'500.00		3'184.45		-2'500.00	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'443'399.45	49'636.85	1'385'023.00	53'333.00	1'273'582.55	58'122.90		
52	INVALIDITÉ	726'737.05	26'864.65	719'031.00	27'133.00	689'663.85	25'878.45	7'974.40	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	726'737.05	26'864.65	719'031.00	27'133.00	689'663.85	25'878.45	7'974.40	

5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	726'737.05	26'864.65	719'031.00	27'133.00	689'663.85	25'878.45	7'974.40	
5230.3631.00	Part aux dép. cantonales, Institutions spécial. et handic.	726'737.05		719'031.00		689'663.85		7'706.05	
5230.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		26'864.65		27'133.00		25'878.45	268.35	
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS	1'882.85	2'280.20	2'500.00	2'200.00	3'772.20	2'217.90	-697.35	
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	1'882.85	2'280.20	2'500.00	2'200.00	3'772.20	2'217.90	-697.35	
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	1'882.85	2'280.20	2'500.00	2'200.00	3'772.20	2'217.90	-697.35	
5310.3637.00	Cotisation personnelle prise en charge par commune	1'882.85		2'500.00		3'772.20		-617.15	
5310.4611.00	Rétribution Agence AVS		2'280.20		2'200.00		2'217.90	-80.20	
54	FAMILLE ET JEUNESSE	214'086.00	8'628.40	197'609.00	6'910.00	164'014.70	6'124.60	14'758.60	
541	Allocations familiales	16'711.70	643.30	19'758.00	746.00	17'222.80	535.85	-2'943.60	
5410	Allocations familiales	16'711.70	643.30	19'758.00	746.00	17'222.80	535.85	-2'943.60	
5410.3631.00	Part financement AF pour personnes sans activité lucrative	16'711.70		19'758.00		17'222.80		-3'046.30	
5410.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		643.30		746.00		535.85	102.70	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	18'082.80	2'821.55	22'351.00	843.00	10'448.50		-6'246.75	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	18'082.80	2'821.55	22'351.00	843.00	10'448.50		-6'246.75	
5430.3631.00	Part avances sur contributions d'entretien non récupérées	18'082.80		22'351.00		10'448.50		-4'268.20	
5430.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		2'821.55		843.00			-1'978.55	
545	Prestations aux familles	179'291.50	5'163.55	155'500.00	5'321.00	136'343.40	5'588.75	23'948.95	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	179'291.50	5'163.55	155'500.00	5'321.00	136'343.40	5'588.75	23'948.95	
5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	142'345.05		141'000.00		111'534.10		1'345.05	
5451.3636.00	Subventions pour accueils familiaux de jour	32'946.45		10'000.00		20'809.30		22'946.45	plus de subventions pour parents dont les enfants ne peuvent aller à la Marelle par manque de place
5451.3636.01	Subventions pour école maternelle "Jardin Câlin"	4'000.00		4'500.00		4'000.00		-500.00	
5451.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		5'163.55		5'321.00		5'588.75	157.45	
55	CHÔMAGE	45'662.00		44'149.00	1'666.00	44'149.00		3'179.00	
559	Chômage, non mentionné ailleurs	45'662.00		44'149.00	1'666.00	44'149.00		3'179.00	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	45'662.00		44'149.00	1'666.00	44'149.00		3'179.00	
5590.3631.00	Part aux Fonds cantonal de l'emploi	45'662.00		44'149.00		44'149.00		1'513.00	

5590.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97				1'666.00			1'666.00	
56	LOGEMENTS SOCIAUX			3'000.00		747.50		-3'000.00	
560	Logements sociaux			3'000.00		747.50		-3'000.00	
5600	Logements sociaux			3'000.00		747.50		-3'000.00	
5600.3611.00	Subsides pour immeubles			3'000.00		747.50		-3'000.00	
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	455'031.55	11'863.60	418'734.00	15'424.00	371'235.30	23'901.95	39'857.95	
572	Aide matérielle	442'436.95	11'863.60	403'816.00	15'238.00	366'570.20	23'901.95	41'995.35	
5720	Aide matérielle	442'436.95	11'863.60	403'816.00	15'238.00	366'570.20	23'901.95	41'995.35	
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	376'319.85		342'000.00		321'718.85		34'319.85	augmentation des charges liées avec Gibloux
5720.3631.00	Part aux dép. cantonales, SaSoc serv. sociaux spéc.	17'359.30		18'203.00		16'005.10		-843.70	
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	48'757.80		43'613.00		28'846.25		5'144.80	
5720.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		11'863.60		15'238.00		23'901.95	3'374.40	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	12'594.60		14'918.00	186.00	4'665.10		-2'137.40	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	12'594.60		14'918.00	186.00	4'665.10		-2'137.40	
5790.3130.00	Mise en place concept Seniors+	6'468.90		10'000.00				-3'531.10	
5790.3631.00	Part aux dép. cantonales, Aide aux victimes d'infraction	6'125.70		4'918.00		4'665.10		1'207.70	
5790.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97				186.00			186.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	934'968.46	64'879.02	853'275.00	41'080.00	793'066.30	37'526.25	57'894.44	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	710'650.46	20'975.02	628'246.00	400.00	591'662.30	4'079.50	61'829.44	
615	Routes communales	548'611.02	11'972.97	494'288.00	400.00	565'221.95	4'079.50	42'750.05	
6150	Routes communales	547'779.77	11'327.60	494'288.00	400.00	565'221.95	4'079.50	42'564.17	
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	117'204.95		86'364.00		101'303.00		30'840.95	répartition des heures de travail effectives
6150.3040.00	Allocations familiales part employeur	1'311.25		1'500.00				-188.75	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	7'778.80		5'500.00				2'278.80	
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	9'176.30		7'000.00				2'176.30	
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'903.80		1'400.00				503.80	
6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	3'541.05		2'500.00				1'041.05	
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1'180.75		900.00				280.75	
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	4'141.70		2'000.00		5'657.90		2'141.70	

6150.3101.01	Achat de carburant pour machines	716.40		1'000.00		7'088.25		-283.60	
6150.3101.02	Fournitures matériel pour rues et numéros bâtiments			400.00				-400.00	
6150.3101.10	Installation et entret. équip. pour chiens	2'310.10		5'000.00		3'140.65		-2'689.90	
6150.3101.20	Achat de sel pour protection hivernale	46'018.95		20'000.00		77'645.80		26'018.95	dépend des conditions atmosphériques
6150.3120.00	Frais d'électricité, éclairage public	15'530.60		20'000.00		18'148.75		-4'469.40	
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	37'541.10		35'000.00				2'541.10	
6150.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	1'300.00		7'500.00		6'354.25		-6'200.00	
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	136'611.80		134'000.00		177'088.15		2'611.80	
6150.3141.10	Entretien éclairage public	14'070.30		26'000.00				-11'929.70	remplacement en cours; moins de réparation
6150.3141.11	Remplacement par étape de éclairage public (LED)	46'203.30		45'000.00		55'788.60		1'203.30	
6150.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	4'618.20		5'000.00		26'025.60		-381.80	
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	88'647.56		80'239.00		80'073.00		8'408.56	revalorisation des immobilisations plus élevée
6150.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	1'998.38		1'998.00				0.38	
6150.3940.00	Imputation intérêts de la dette	5'974.48		5'987.00		6'908.00		-12.52	
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2'518.35				3'829.50	-2'518.35	
6150.4260.01	Refacturation aux privés plaque numérotation bâtiments		400.00		400.00		250.00		
6150.4660.00	Amortissements des produits d'invest. Confédération		2'082.35					-2'082.35	
6150.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		3'301.90					-3'301.90	
6150.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		3'025.00					-3'025.00	
6155	Places de stationnement	831.25	645.37					185.88	
6155.3120.00	Frais d'électricité, borne de recharge	831.25						831.25	
6155.4240.00	Vente électricité borne de recharge		645.37					-645.37	
619	Routes, non mentionné ailleurs	162'039.44	9'002.05	133'958.00		26'440.35		19'079.39	
6190	Bâtiment édilitaire	92'852.47	9'002.05	94'936.00		18'150.00		-11'085.58	
6190.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	13'178.00		24'100.00				-10'922.00	répartition des heures de travail effectives
6190.3040.00	Allocations familiales part employeur	257.60		500.00				-242.40	
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	864.95		1'100.00				-235.05	
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	894.80		1'500.00				-605.20	

6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	235.10		300.00				-64.90	
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	395.25		500.00				-104.75	
6190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	130.00		160.00				-30.00	
6190.3101.00	Achat de matériel et produits d'entretien	3'989.45		2'000.00				1'989.45	
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	6'351.30		2'000.00				4'351.30	
6190.3120.00	Frais d'électricité, eau	2'700.60		2'000.00				700.60	
6190.3130.00	Frais de téléphones et de télécommunications	1'723.70		1'500.00				223.70	
6190.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'385.25		1'800.00				585.25	
6190.3144.00	Entretien bâtiments	5'469.45		10'000.00				-4'530.55	
6190.3158.00	Contrat de maintenance	3'704.85						3'704.85	
6190.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	32'626.32		32'626.00				0.32	
6190.3940.00	Imputation intérêts de la dette	17'945.85		14'850.00		18'150.00		3'095.85	
6190.4250.00	Ventes d'énergie installation solaire photovoltaïque		8'816.30					-8'816.30	nouveau poste; pose panneaux sur bâtiment
6190.4260.00	Remboursement de tiers		185.75					-185.75	
6191	Locaux édilitaires annexes	670.65		1'000.00				-329.35	
6191.3120.00	Frais d'électricité, eau	105.20		500.00				-394.80	
6191.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	539.95		500.00				39.95	
6191.3144.00	Entretien bâtiments	25.50						25.50	
6192	Véhicules Service technique	68'516.32		38'022.00		8'290.35		30'494.32	
6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	12'608.65		9'000.00				3'608.65	
6192.3134.00	Primes d'assurances véhicules	5'762.85		5'500.00		8'290.35		262.85	
6192.3137.00	Impôts sur les véhicules et vignettes	3'139.95		3'000.00				139.95	
6192.3151.00	Entretien véhicules	40'361.15		15'000.00				25'361.15	achat d'un véhicule Amarok + réparation Mercedes
6192.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	5'050.00		5'522.00				-472.00	
6192.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule	1'593.72						1'593.72	
62	TRANSPORTS PUBLICS	224'318.00	29'825.00	225'029.00	30'680.00	201'404.00	22'480.75	144.00	
621	Infrastructure de transports publics	21'718.00	726.25	18'440.00	696.00	18'238.00	631.30	3'247.75	
6210	Infrastructure de transports publics	21'718.00	726.25	18'440.00	696.00	18'238.00	631.30	3'247.75	
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	21'718.00		18'440.00		18'238.00		3'278.00	
6210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		726.25		696.00		631.30	-30.25	

622	Trafic régional et d'agglomération	174'600.00	5'378.75	178'589.00	5'984.00	155'166.00	3'809.45	-3'383.75	
6220	Trafic régional et d'agglomération	174'600.00	5'378.75	178'589.00	5'984.00	155'166.00	3'809.45	-3'383.75	
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	154'880.00		158'589.00		133'348.00		-3'709.00	
6220.3637.00	Part aux abonnements de transports	19'720.00		20'000.00		21'818.00		-280.00	
6220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		5'378.75		5'984.00		3'809.45	605.25	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	23'720.00	28'000.00	24'000.00	28'000.00	18'040.00	280.00	
6290	Cartes journalières CFF	28'000.00	23'720.00	28'000.00	24'000.00	28'000.00	18'040.00	280.00	
6290.3109.00	Achats cartes journalières CFF	28'000.00		28'000.00		28'000.00			
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF		23'720.00		24'000.00		18'040.00	280.00	
63	TRAFIC, AUTRES		14'079.00		10'000.00		10'966.00	-4'079.00	
632	Aviation		14'079.00		10'000.00		10'966.00	-4'079.00	
6320	Aviation		14'079.00		10'000.00		10'966.00	-4'079.00	
6320.4210.00	Taxes d'atterrissage		14'079.00		10'000.00		10'966.00	-4'079.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1'487'469.90	1'401'045.74	1'479'977.00	1'295'183.00	1'266'401.97	1'219'095.25	-98'369.84	
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	324'582.73	324'582.73	330'185.00	238'000.00	349'102.95	349'102.95	-92'185.00	
710	Approvisionnement en eau	324'582.73	324'582.73	330'185.00	238'000.00	349'102.95	349'102.95	-92'185.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	324'582.73	324'582.73	330'185.00	238'000.00	349'102.95	349'102.95	-92'185.00	
7101.3000.00	Jetons de présences de la commission des eaux	200.00		1'000.00		350.00		-800.00	
7101.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	17'821.40		26'812.00		19'379.00		-8'990.60	répartition des heures de travail effectives
7101.3040.00	Allocations familiales part employeur	466.65		500.00				-33.35	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'229.90		850.00				379.90	
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	829.90		700.00				129.90	
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	281.95		200.00				81.95	
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	562.15		350.00				212.15	
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	190.25		130.00				60.25	
7101.3105.00	Achat de l'eau	243'094.75		255'000.00		253'265.45		-11'905.25	moins d'eau achetée au Graboz; achat à CHF 1.15
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	3'096.80		3'500.00				-403.20	
7101.3111.01	Achat de compteurs d'eau	300.50		5'000.00		11'168.20		-4'699.50	
7101.3130.00	Abonnement télé-alarme	229.40				185.75		229.40	

7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	14'843.45		15'000.00		14'553.35		-156.55	
7101.3134.00	Primes d'assurances RC	665.95		750.00		665.95		-84.05	
7101.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	134.50		350.00		375.30		-215.50	
7101.3143.00	Entretien des installations	34'784.90		20'000.00		24'726.10		14'784.90	divers entretiens sur hydrantes et divers contrôles et mise à jour effectuées par le CEG
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives	0.70				-0.70		0.70	
7101.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	4'917.16		43.00				4'874.16	
7101.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	932.42						932.42	
7101.3510.00	Attribution au financement spécial équilibre du compte					24'434.55			
7101.4240.00	Location des compteurs		18'267.50		18'000.00		17'076.25	-267.50	
7101.4240.01	Taxe de raccordement						186'793.35		
7101.4240.02	Vente d'eau		180'043.35		220'000.00		140'262.45	39'956.65	moins de consommation d'eau; vente à CHF 1.00
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		13'608.20				4'970.90	-13'608.20	
7101.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur		975.19					-975.19	
7101.4510.01	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte		106'814.10					-106'814.10	Prélèvement sur le financement spécial (réserve) de l'excédent de charges nettes d'exploitation hors frais financiers par rapport aux revenus des taxes d'exploitation
7101.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		243.36					-243.36	
7101.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4'631.03					-4'631.03	
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	712'337.27	712'337.27	683'808.00	747'730.00	510'324.35	510'324.35	63'922.00	
720	Traitement des eaux usées	712'337.27	712'337.27	683'808.00	747'730.00	510'324.35	510'324.35	63'922.00	
7201	Traitement communal des eaux usées	712'337.27	712'337.27	683'808.00	747'730.00	510'324.35	510'324.35	63'922.00	
7201.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	9'320.80		19'195.00		14'675.00		-9'874.20	répartition des heures de travail effectives
7201.3040.00	Allocations familiales part employeur	155.55		200.00				-44.45	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	647.15		650.00				-2.85	
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	688.65		800.00				-111.35	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	133.95		150.00				-16.05	

7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	295.80		300.00				-4.20	
7201.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	98.00		100.00				-2.00	
7201.3100.00	Matériel de bureau			400.00				-400.00	
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	16'452.29		4'000.00		3'047.15		12'452.29	remplacement d'une pompe non prévue
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	6'681.45		12'000.00		8'290.45		-5'318.55	
7201.3120.00	Frais d'électricité et chauffage	21'556.85		22'000.00		16'582.55		-443.15	
7201.3120.01	Frais d'électricité, station de pompage	2'281.70		2'000.00		1'684.40		281.70	
7201.3130.00	Frais de traitement des boues par des tiers	55'872.05		60'000.00		56'830.15		-4'127.95	
7201.3130.01	Frais d'analyses	4'685.55		10'000.00		9'475.50		-5'314.45	
7201.3130.20	Frais de téléphones et abonnement télé-alarme	1'576.60		1'500.00		1'452.75		76.60	
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	7'723.30		10'000.00		13'096.35		-2'276.70	
7201.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	1'942.70		2'000.00		14'922.35		-57.30	
7201.3134.01	Primes d'assurances sur installation	13'060.65		13'000.00				60.65	
7201.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	20'298.35		18'000.00		47'919.60		2'298.35	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	9'900.15		10'000.00		23'733.80		-99.85	
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	1'456.25		5'000.00		10'851.45		-3'543.75	
7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	13'782.20		18'000.00		15'556.40		-4'217.80	
7201.3144.00	Entretien du bâtiment	22'914.80		2'000.00		1'094.70		20'914.80	assainissement étanchéité toiture laboratoire
7201.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	11'050.20		10'000.00		7'240.75		1'050.20	
7201.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil	65'527.64		67'593.00				-2'065.36	
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'529.58		2'530.00				-0.42	
7201.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	5'976.29		6'909.00				-932.71	
7201.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	252'805.01		255'000.00		137'860.55		-2'194.99	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	34'210.41						34'210.41	Attribution au financement spécial (réserve) de l'excédent de revenus des taxes d'exploitation hors frais financiers
7201.3610.00	Part aux dépenses Taxe et financem. micropolluants	22'992.25		25'000.00		22'397.55		-2'007.75	
7201.3612.00	Part à Villars-sur-Glâne, STEP convention pour frais expl.	4'738.05		4'947.00		4'374.00		-208.95	

7201.3612.01	Part à Villars-sur-Glâne, STEP - mandat technique	96'447.00		96'000.00		94'430.90		447.00	
7201.3940.00	Imputation intérêts de la dette	4'536.05		4'534.00		4'808.00		2.05	
7201.4240.00	Taxes de bases et d'utilisation		436'656.20		450'000.00			13'343.80	moins de consommation d'eau = moins de taxes utilisation
7201.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						115.00		
7201.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		818.00		943.00		804.85	125.00	
7201.4614.10	Dédommagement Agroscope part d'utilisation STEP		21'663.95		25'955.00		20'134.50	4'291.05	
7201.4614.11	Dédommagement SAIDEF part d'utilisation STEP		8'219.65		12'687.00		7'639.40	4'467.35	
7201.4614.12	Dédommagement IAG part d'utilisation STEP		62'362.95		73'010.00		55'806.25	10'647.05	budget surévalué pour la répartition
7201.4614.13	Dédommagement Abbaye part d'utilisation STEP		2'462.55		2'940.00		2'288.75	477.45	
7201.4614.14	Dédommagement Ville Fribourg part d'utilisation STEP		23'760.50		26'265.00		22'083.00	2'504.50	
7201.4660.20	Amortissements des produits d'invest. communes		15'232.87					-15'232.87	nouveau mode de comptab. des amort. selon MCH2
7201.4660.40	Amortissements des produits d'invest. entrep. publiques		63.76					-63.76	
7201.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		400.00		57'446.00			57'046.00	nouveau mode de comptab. des amort. selon MCH2
7201.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		140'696.84		98'484.00			-42'212.84	nouveau mode de comptab. des amort. selon MCH2
73	GESTION DES DÉCHETS	311'987.64	260'728.25	362'603.00	273'000.00	348'916.07	267'448.05	-38'343.61	
730	Gestion des déchets	311'987.64	260'728.25	362'603.00	273'000.00	348'916.07	267'448.05	-38'343.61	
7301	Gestion communale des déchets	311'987.64	260'728.25	362'603.00	273'000.00	348'916.07	267'448.05	-38'343.61	
7301.3000.00	Jetons de présences de la commission aménagement					1'437.50			
7301.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	29'681.55		81'626.00		65'319.00		-51'944.45	répartition des heures de travail effectives
7301.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	31'842.15		22'380.00		33'645.00		9'462.15	légère augmentation de la rémunération + nbre de personnel par rapport au budget annoncé
7301.3040.00	Allocations familiales part employeur	661.85		1'000.00				-338.15	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	3'751.45		4'200.00				-448.55	
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2'701.90		3'200.00				-498.10	

7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'314.95		1'400.00				-85.05	
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	1'716.15		1'850.00				-133.85	
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	347.75		300.00				47.75	
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5'850.00		3'500.00				2'350.00	
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	11'390.10		5'000.00		5'917.35		6'390.10	
7301.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	3'107.45		1'500.00		4'387.90		1'607.45	
7301.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel	333.25		500.00				-166.75	
7301.3130.00	Frais de transport et de ramassage ordures ménagères	49'431.00		60'000.00		100'903.30		-10'569.00	nouvelle déchetterie; lors du budget difficile de prévoir
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	45'249.35		50'000.00				-4'750.65	
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	76'711.75		70'000.00		111'860.30		6'711.75	
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	34'804.15		40'000.00				-5'195.85	
7301.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	86.05		200.00		187.85		-113.95	
7301.3137.00	Taxe forfaitaire TVA					7'362.57			
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	901.70		1'000.00		475.15		-98.30	
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	563.00				870.15		563.00	
7301.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'297.29		2'297.00		7'200.00		0.29	
7301.3940.00	Imputation intérêts de la dette	9'244.80		12'650.00		9'350.00		-3'405.20	
7301.4240.00	Taxes de base		141'341.90		140'000.00		138'721.10	-1'341.90	
7301.4240.10	Taxes exploitation		94'486.05		110'000.00		106'618.75	15'513.95	moins d'achat de sacs à ordure
7301.4250.00	Valorisation des déchets		19'948.50		20'000.00		18'849.25	51.50	
7301.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		921.80					-921.80	
7301.4309.00	Autres revenus d'exploitation		880.00		1'000.00		758.95	120.00	
7301.4309.01	Autres revenus d'exploitation		3'150.00		2'000.00		2'500.00	-1'150.00	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	39'378.20	5'000.00	18'000.00				16'378.20	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	39'378.20	5'000.00	18'000.00				16'378.20	
7690	Énergie	39'378.20	5'000.00	18'000.00				16'378.20	
7690.3000.00	Jetons de présences de la commission de l'énergie	1'362.50		1'000.00				362.50	
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	38'015.70		2'000.00				36'015.70	plus de traitement de dossiers pour photovoltaïque traité par Planair

7690.3637.00	Subventions versées aux privés pour actions énergie			15'000.00				-15'000.00	lié avec le compte 7690.3637.00
7690.4630.00	Subventions fédérales		5'000.00					-5'000.00	
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	32'056.98	11'907.25	22'504.00	6'000.00	15'099.40	4'616.55	3'645.73	
771	Cimetières, crématoires	32'056.98	11'907.25	22'504.00	6'000.00	15'099.40	4'616.55	3'645.73	
7710	Cimetières communaux	32'056.98	11'907.25	22'504.00	6'000.00	15'099.40	4'616.55	3'645.73	
7710.3000.00	Indemnités pour le personnel d'entretien	4'232.00		5'000.00		1'600.00		-768.00	
7710.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	10'351.85		7'858.00		8'516.00		2'493.85	
7710.3040.00	Allocations familiales part employeur	149.80		100.00				49.80	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	685.05		300.00				385.05	
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	768.30		500.00				268.30	
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	274.20		160.00				114.20	
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	313.25		150.00				163.25	
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	103.65		50.00				53.65	
7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	4'067.05		3'000.00		1'999.55		1'067.05	
7710.3120.00	Eau cimetière + chauffage chapelle ardente	959.35		800.00				159.35	
7710.3140.00	Frais d'aménagements place	6'766.80		1'200.00		2'983.85		5'566.80	
7710.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages génie civil	2'933.16		2'933.00				0.16	
7710.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	452.52		453.00				-0.48	
7710.4240.00	Taxes d'entrée		3'000.00		2'000.00		1'100.00	-1'000.00	
7710.4240.01	Taxes de désaffectation		250.00		1'000.00		500.00	750.00	
7710.4260.00	Remboursement de tiers urnes et plaquettes		4'472.15		3'000.00		3'016.55	-1'472.15	
7710.4260.01	Remboursement de tiers, assurances		4'185.10					-4'185.10	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	67'127.08	86'490.24	62'877.00	30'453.00	42'959.20	87'603.35	-51'787.16	
790	Aménagement du territoire	67'127.08	86'490.24	62'877.00	30'453.00	42'959.20	87'603.35	-51'787.16	
7900	Aménagement du territoire	67'127.08	86'490.24	62'877.00	30'453.00	42'959.20	87'603.85	-51'787.16	
7900.3000.00	Jetons de présences de la commission d'aménagement	2'481.25		2'000.00		4'451.25		481.25	
7900.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'287.50		1'082.00		361.00		205.50	
7900.3040.00	Allocations familiales part employeur			100.00				-100.00	

7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	238.65		200.00				38.65	
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	18.25						18.25	
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1.80						1.80	
7900.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	109.15		150.00				-40.85	
7900.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	2.75						2.75	
7900.3102.00	Frais de publications			400.00		508.70		-400.00	
7900.3130.00	Emoluments cantonaux pour permis construire	5'079.05		5'000.00		10'395.00		79.05	
7900.3130.01	Emoluments du registre foncier	699.75		500.00				199.75	
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	14'553.60		2'500.00		10'782.50		12'053.60	augmentation de travail par Urbaplan pour traitement de différentes zones
7900.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	39'051.18		38'945.00				106.18	
7900.3612.00	Participation au Plan directeur régional	3'604.15		12'000.00		16'460.75		-8'395.85	
7900.4210.00	Autorisations de construire		83'042.00		30'000.00		81'100.50	-53'042.00	
7900.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2'727.60				6'125.40	-2'727.60	
7900.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		614.80		453.00		377.45	-161.80	
7900.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		105.84					-105.84	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	166'531.46	131'304.70	162'135.00	124'586.00	199'566.05	133'230.05		
82	SYLVICULTURE	24'500.50		25'968.00		24'826.35	2'815.90	-1'467.50	
820	Sylviculture	24'500.50		25'968.00		24'826.35	2'815.90	-1'467.50	
8200	Forêts	24'500.50		25'968.00		24'826.35	2'815.90	-1'467.50	
8200.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'748.65		4'394.00		4'094.00		354.65	
8200.3040.00	Allocations familiales part employeur	85.60		200.00				-114.40	
8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	326.25		600.00				-273.75	
8200.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	405.35		500.00				-94.65	
8200.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	83.45		160.00				-76.55	
8200.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	145.15		280.00				-134.85	
8200.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	48.00		120.00				-72.00	
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures	322.00		1'000.00				-678.00	
8200.3101.01	Achat de sapins de Noël	5'372.65		6'000.00		5'667.90		-627.35	

8200.3141.00	Entretien routes et chemins	1'504.35		1'000.00		960.00		504.35	
8200.3170.00	Frais de réception	327.40		500.00		382.70		-172.60	
8200.3612.00	Part au plan de gestion Petite Sarine	6'414.00		6'414.00		6'414.00			
8200.3635.00	Participation à la corporation Forêts-Sarine	4'717.65		4'800.00		7'307.75		-82.35	
8200.4631.00	Subventions cantonales						2'815.90		
84	TOURISME	5'354.00	195.35	5'200.00	196.00	5'188.00	3'314.35	154.65	
840	Tourisme	5'354.00	195.35	5'200.00	196.00	5'188.00	3'314.35	154.65	
8406	Tourisme régional	5'354.00	195.35	5'200.00	196.00	5'188.00	3'314.35	154.65	
8406.3631.00	Contribution à Fribourg Tourisme et Région	5'354.00		5'200.00		5'188.00		154.00	
8406.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		195.35		196.00		3'314.35	0.65	
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE	136'676.96	131'109.35	130'967.00	124'390.00	169'551.70	127'099.80	-1'009.39	
879	Énergie, non mentionné ailleurs	136'676.96	131'109.35	130'967.00	124'390.00	169'551.70	127'099.80	-1'009.39	
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux	136'676.96	131'109.35	130'967.00	124'390.00	169'551.70	127'099.80	-1'009.39	
8791.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	9'163.90		12'120.00				-2'956.10	
8791.3040.00	Allocations familiales part employeur	157.90		300.00				-142.10	
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	629.65		700.00				-70.35	
8791.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	786.85		800.00				-13.15	
8791.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	141.70		170.00				-28.30	
8791.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	287.80		300.00				-12.20	
8791.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	97.80		100.00				-2.20	
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	71'136.50		80'000.00		83'762.40		-8'863.50	
8791.3130.00	Abonnement pour alarmes chauffage à distance	120.00		120.00		120.00			
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	10'986.40		5'000.00		2'824.05		5'986.40	
8791.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	3'968.70		5'500.00		3'909.50		-1'531.30	
8791.3300.40	Amortissements planifiés - chauffage à distance	18'859.80		14'697.00		70'690.00		4'162.80	
8791.3300.60	Amortissements planifiés - changement chaudière à bois	13'817.96						13'817.96	Investissement terminé en 2021; amortissement dès 2022 non budgétisé
8791.3930.00	Imputation interne - électricité pour local chaufferie	6'522.00		11'160.00		8'245.75		-4'638.00	
8791.4240.00	Vente d'énergie à des tiers		94'232.05		90'000.00		87'657.50	-4'232.05	

8791.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4'162.50					-4'162.50	
8791.4930.00	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		32'714.80		34'390.00		39'442.30	1'675.20	
9	FINANCES ET IMPÔTS	393'420.60	9'427'826.46	369'187.00	8'426'426.00	759'745.47	8'120'097.07	-977'166.86	
91	IMPÔTS	82'162.30	7'992'207.15	79'000.00	7'311'195.00	71'484.41	7'105'803.05	-677'849.85	
910	Impôts	82'162.30	7'992'207.15	79'000.00	7'311'195.00	71'484.41	7'105'803.05	-677'849.85	
9100	Impôts communaux ordinaires	82'169.70	6'729'927.15	79'000.00	6'315'295.00	71'484.41	6'047'488.60	-411'462.45	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	50'067.00		50'000.00		50'009.56		67.00	
9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	26'256.85		25'000.00		19'591.90		1'256.85	
9100.3601.00	Impôts perçus pour les nomades	5'845.85		4'000.00		1'521.30		1'845.85	
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques		5'407'992.55		5'270'000.00		4'882'009.55	-137'992.55	
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		205'930.20		75'000.00		126'731.00	-130'930.20	
9100.4000.60	Imputation forfaitaire impôts sur revenu pers. physiques		-143.75		-1'000.00	361.65		-856.25	
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques		513'187.35		480'000.00		359'799.80	-33'187.35	
9100.4002.00	Impôts à la source		149'112.80		140'000.00		116'813.15	-9'112.80	
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales		319'772.05		235'000.00		336'555.05	-84'772.05	
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales		15'720.35		10'000.00		45'680.20	-5'720.35	
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		2'458.10					-2'458.10	
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels		1'268.20		1'000.00		7'220.50	-268.20	
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts		29'334.30		20'000.00		22'726.35	-9'334.30	
9100.4611.00	Compensation cant. de base - Réforme fiscale		85'295.00		85'295.00		109'953.00		
9100.4611.01	Compensation cant. - cas de rigueur - Réforme fiscale						40'000.00		
9101	Impôts communaux spéciaux	-7.40	1'262'280.00		995'900.00		1'058'314.45	-266'387.40	
9101.3181.00	Pertes sur créances effectives	-7.40						-7.40	
9101.4021.00	Contribution immobilière		743'687.10		720'000.00		688'215.95	-23'687.10	
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		247'425.55		115'000.00		125'191.10	-132'425.55	
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		257'374.35		150'000.00		202'736.05	-107'374.35	
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		1'556.00				30'114.00	-1'556.00	
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		400.00		
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		11'837.00		10'500.00		11'657.35	-1'337.00	
92	CONVENTIONS FISCALES		70'000.00		70'000.00		70'000.00		
920	Conventions fiscales		70'000.00		70'000.00		70'000.00		
9200	Conventions fiscales		70'000.00		70'000.00		70'000.00		

9200.4469.00	Autres revenus sur convention fiscale		70'000.00		70'000.00		70'000.00		
93	PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE		462'410.00		462'410.00		408'420.00		
930	Péréquation financière intercommunale		462'410.00		462'410.00		408'420.00		
9300	Péréquation financière intercommunale		462'410.00		462'410.00		408'420.00		
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		143'664.00		143'664.00		141'485.00		
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		318'746.00		318'746.00		266'935.00		
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES	4'590.10	183'605.90	4'000.00	174'000.00	4'440.10	177'606.00	-9'015.80	
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'590.10	183'605.90	4'000.00	174'000.00	4'440.10	177'606.00	-9'015.80	
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'590.10	183'605.90	4'000.00	174'000.00	4'440.10	177'606.00	-9'015.80	
9500.3130.00	Frais de perception des impôts par le canton	4'590.10		4'000.00		4'440.10		590.10	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		183'605.90		174'000.00		177'606.00	-9'605.90	
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	286'668.20	289'070.01	286'187.00	298'993.00	206'320.96	358'045.67	10'404.19	
961	Intérêts	104'305.92	104'599.46	106'824.00	106'024.00	112'094.01	111'838.52	-1'093.54	
9610	Intérêts	104'305.92	104'599.46	106'824.00	106'024.00	112'094.01	111'838.52	-1'093.54	
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	104'305.92		105'824.00		111'416.91		-1'518.08	
9610.3499.00	Intérêts négatifs sur compte trésorerie			1'000.00		677.10		-1'000.00	
9610.4401.00	Intérêts des comptes courants		293.54		200.00		421.52	-93.54	
9610.4940.00	Imputation interne - intérêts		104'305.92		105'824.00		111'417.00	1'518.08	
963	Immeubles du patrimoine financier	182'362.28	184'470.55	179'363.00	192'969.00	94'226.95	246'207.15	11'497.73	
9630	Route de Fribourg 77, Posieux	67'494.18	112'053.55	82'423.00	129'500.00	82'230.25	218'738.15	2'517.63	
9630.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	10'969.40		18'874.00		68'144.00		-7'904.60	
9630.3040.00	Allocations familiales part employeur	204.50		500.00				-295.50	
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	604.05		1'200.00				-595.95	
9630.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	609.05		1'100.00				-490.95	
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	145.85		250.00				-104.15	
9630.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	274.85		450.00				-175.15	
9630.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	90.00		150.00				-60.00	

9630.3169.00	Location places de parc à des tiers pour Rte Fribourg 77	3'000.00		3'000.00		3'000.00			
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	5'606.10		10'000.00				-4'393.90	
9630.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie			2'000.00		1'825.85		-2'000.00	
9630.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	3'163.80		3'400.00		1'970.10		-236.20	
9630.3439.00	Frais d'électricité, eau	2'180.20		2'300.00				-119.80	
9630.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	9'731.00		7'000.00				2'731.00	
9630.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	2'816.50		2'600.00				216.50	
9630.3439.20	Honoraires d'ingénieurs			1'500.00		7'289.00		-1'500.00	
9630.3499.00	Pertes sur créances effectives					1.30			
9630.3940.00	Imputation intérêts de la dette	28'098.88		28'099.00				-0.12	
9630.4430.00	Location d'appartements du patrimoine financier		69'246.25		68'600.00		98'306.20	-646.25	
9630.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		42'807.30		60'900.00		120'431.95	18'092.70	local anciennement poste budgétisé en loyer mais encaissé entièrement en 2021
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens	114'868.10	45'000.00	95'940.00	36'000.00	11'996.70		9'928.10	
9631.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	19'550.05		22'190.00				-2'639.95	
9631.3040.00	Allocations familiales part employeur	473.60		800.00				-326.40	
9631.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'357.00		1'400.00				-43.00	
9631.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'499.60		1'500.00				-0.40	
9631.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	325.20		350.00				-24.80	
9631.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	617.15		600.00				17.15	
9631.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	205.45		200.00				5.45	
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	35'677.70		25'000.00				10'677.70	installation adoucisseur; divers entretiens suite au contrôle périodique des installations électriques + éclairage de secours
9631.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	1'407.25		2'000.00				-592.75	
9631.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	5'524.95		5'400.00		11'996.70		124.95	
9631.3439.00	Frais d'électricité	21'398.10		11'000.00				10'398.10	répartition budget électricité des bâtiments trop bas suite à la mise en place du MCH2

9631.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	10'583.50		9'000.00				1'583.50	
9631.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	3'907.70		3'200.00				707.70	
9631.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	376.95		1'500.00				-1'123.05	
9631.3940.00	Imputation intérêts de la dette	11'963.90		11'800.00				163.90	
9631.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		38'000.00		36'000.00			-2'000.00	
9631.4432.00	Location de salles du patrimoine financier		7'000.00					-7'000.00	
9639	Terrains du patrimoine financier		27'417.00	1'000.00	27'469.00		27'469.00	-948.00	
9639.3430.00	Entretien parquets communaux			1'000.00				-1'000.00	
9639.4430.00	Location parquets communaux		27'417.00		27'469.00		27'469.00	52.00	
97	REDISTRIBUTIONS		624.30		900.00		222.35	275.70	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		624.30		900.00		222.35	275.70	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		624.30		900.00		222.35	275.70	
9710.4699.00	Redistribution taxe CO2		624.30		900.00		222.35	275.70	
99	POSTES NON VENTILABLES	20'000.00	429'909.10		108'928.00	477'500.00		-300'981.10	
990	Postes non ventilables	20'000.00	429'909.10		108'928.00	477'500.00		-300'981.10	
9900	Postes non ventilables	20'000.00	429'909.10		108'928.00			-300'981.10	
9900.3940.00	Imputation interne - prélèvement sur provision à long terme	20'000.00				20'000.00		20'000.00	
9900.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur		20'000.00					-20'000.00	
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409'909.10		108'928.00			-300'981.10	
990.382.02	Réserve fond rénovation STEP					400'000.00			
990.382.06	Réserve pour attribution aux ménages nouvelle taxe					57'500.00			
RECAPITULATION									
0	ADMINISTRATION GENERALE	874'998.29	105'145.47	703'828.00	68'476.00	940'766.88	79'467.60	36'669.47	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	225'037.15	73'996.49	216'769.00	57'689.00	145'166.05	61'211.60	16'307.49	
2	FORMATION	3'784'538.12	163'698.16	3'772'725.00	133'800.00	3'226'690.50	103'529.15	29'898.16	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	250'700.70	11'167.05	280'471.00	8'218.00	248'893.50	5'125.45	2'949.05	

4	SANTÉ	1'041'095.40	48'457.05	1'031'446.00	44'032.00	961'885.95	42'861.80	4'425.05	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'443'399.45	49'636.85	1'385'023.00	53'333.00	1'273'582.55	58'122.90	-3'696.15	
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	934'968.46	64'879.02	853'275.00	41'080.00	793'066.30	37'526.25	23'799.02	
7	PROTECTION	1'487'469.90	1'401'045.74	1'479'977.00	1'295'183.00	1'266'401.97	1'219'095.25	105'862.74	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	166'531.46	131'304.70	162'135.00	124'586.00	199'566.05	133'230.05	6'718.70	
9	FINANCES ET IMPÔTS	393'420.60	9'427'826.46	369'187.00	8'426'426.00	759'745.47	8'120'097.07	1'001'400.46	
	TOTALISATION	10'602'159.53	11'477'156.99	10'254'836.00	10'252'823.00	9'815'765.22	9'860'267.12	1'224'333.99	
	Résultat	874'997.46			2'013.00	44'501.90			

Charges et produits par nature 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	10'602'159.53		10'254'836.00	
30	Charges de personnel	1'194'367.85		1'144'650.00	
300	Autorités et commissions	154'037.65		164'500.00	
3000	Traitement et jetons des autorités et des commissions	149'692.65		160'500.00	
3001	Paievements à des membres d'autorités	4'345.00		4'000.00	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	856'196.95		819'500.00	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	856'196.95		819'500.00	
304	Allocations	9'825.00		13'000.00	
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	9'825.00		13'000.00	
305	Cotisations patronales	160'985.35		138'850.00	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	60'494.00		50'500.00	
3052	Cotisations patronales à la Caisse de pension	50'357.60		44'700.00	
3053	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	12'086.80		10'390.00	
3054	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	27'384.95		24'815.00	
3055	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	10'662.00		8'445.00	
309	Autres charges de personnel	13'322.90		8'800.00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	7'237.35		5'000.00	
3099	Autres charges de personnel	6'085.55		3'800.00	

31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'260'800.33		2'092'465.00	
310	Charges de matériel et de marchandises	453'947.84		428'900.00	
3100	Matériel de bureau	37'679.80		48'100.00	
3101	Achat de matériel et fournitures	131'576.59		83'900.00	
3102	Frais d'impressions et reproduction	13'596.70		11'400.00	
3105	Achat de l'eau	243'094.75		255'000.00	
3109	Achats cartes journalières CFF	28'000.00		30'500.00	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	81'908.30		78'115.00	
3110	Achat de meubles	2'573.25		3'000.00	
3111	Achat d'appareils, machines et équipements	43'316.70		38'615.00	
3112	Achat de vêtements et équipements du personnel	4'699.25		3'500.00	
3113	Achat d'appareil informatique	31'319.10		33'000.00	
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	169'610.60		174'500.00	
3120	Frais d'électricité	169'610.60		174'500.00	
313	Prestations de service et honoraires	751'321.63		730'080.00	
3130	Prestations de tiers diverses	558'332.28		582'120.00	
3132	Honoraires pour mandats externes divers	88'302.50		46'200.00	
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	14'674.15		16'000.00	
3134	Primes d'assurances bâtiments	58'956.45		51'650.00	
3136	Honoraires pour visites médicales	991.50		3'000.00	
3137	Impôts charges	24'282.60		22'110.00	
3138	Frais de cours et d'instruction	5'782.15		9'000.00	
314	Gros entretien et entretien courant	461'389.85		426'300.00	
3140	Entretien terrain	26'375.30		26'200.00	
3141	Entretien routes et chemins	198'389.75		206'000.00	
3143	Entretien infrastructures et places aménagées	62'170.35		89'000.00	
3144	Entretien bâtiment	174'454.45		104'100.00	
3149	Entretien autre immobilisations corporelles			1'000.00	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	144'641.40		91'500.00	
3150	Entretien meubles	1'406.30		2'000.00	
3151	Entretien appareils, machines et équipements	81'088.35		46'200.00	
3158	Contrat de maintenance	62'146.75		43'300.00	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	16'385.20		16'770.00	
3160	Location piscine	10'865.00		10'870.00	
3162	Leasing photocopieuse	2'520.20		2'600.00	
3169	Location à des tiers	3'000.00		3'300.00	
317	Dédommagements	128'956.91		95'800.00	
3170	Frais de déplacements et autres frais	84'669.40		42'000.00	
3171	Camps et courses scolaires	44'287.51		53'800.00	
318	Réévaluations sur créances	51'988.60		50'000.00	

3181	Pertes sur créances effectives	51'988.60		50'000.00	
319	Diverses charges d'exploitation	650.00		500.00	
3199	Autres charges d'exploitation, cadeaux	650.00		500.00	
33	Amortissement du patrimoine administratif	665'457.89		599'658.00	
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	584'873.30		519'180.00	
3300	Amortissements planifiés	583'279.58		519'180.00	
3301	Perte extraordinaire	1'593.72			
332	Amortissements immobilisations incorporelles PA	80'584.59		80'478.00	
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	80'584.59		80'478.00	
34	Charges financières	232'936.52		218'724.00	
340	Charges d'intérêts	104'305.92		105'824.00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	104'305.92		105'824.00	
343	Charges pour bien-fonds PF	102'373.75		86'900.00	
3430	Entretien terrains du patrimoine financier	41'283.80		36'000.00	
3431	Achat matériel & fournitures pour bâtiments patrimoine fin.	10'096.00		12'800.00	
3439	Autres charges du patrimoine financier	50'993.95		38'100.00	
349	Diverses charges financières	26'256.85		26'000.00	
3499	Autres charges financières	26'256.85		26'000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	287'015.42		255'000.00	
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	287'015.42		255'000.00	
3510	Attribution au financement spécial	287'015.42		255'000.00	
36	Charges de transferts	5'795'240.65		5'788'177.00	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	6'015.85		4'200.00	
3601	Emoluments perçus pour les nomades	6'015.85		4'200.00	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	3'988'842.25		4'003'350.00	
3610	Participation aux dépenses fédérales	44'710.25		43'440.00	
3611	Participation aux dépenses cantonales	1'356'208.95		1'345'685.00	
3612	Participation à une collaboration intercommunale	2'587'923.05		2'614'225.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'800'382.55		1'780'627.00	
3631	Subventions aux cantons	1'633'054.90		1'622'314.00	
3632	Subventions aux associations intercommunales	48'757.80		43'613.00	
3635	Subventions aux entreprises privées	4'717.65		4'800.00	
3636	Subventions aux organisations à but non lucratif	92'249.35		72'400.00	
3637	Subventions aux ménages privés	21'602.85		37'500.00	
39	Imputations internes	166'340.87		156'162.00	
393	Frais administratifs et d'exploitation	42'034.95		50'338.00	
3930	Imputation interne - chauffage école	42'034.95		50'338.00	
394	Intérêts et charges financières théoriques	124'305.92		105'824.00	
3940	Imputation intérêts de la dette	124'305.92		105'824.00	
4	REVENUS		11'477'156.99		10'252'823.00
40	Revenus fiscaux		7'876'309.65		7'204'900.00

400	Impôts directs personnes physiques		6'276'079.15		5'964'000.00
4000	Impôts sur revenu personnes physiques		5'613'779.00		5'344'000.00
4001	Impôts sur fortune personnes physiques		513'187.35		480'000.00
4002	Impôts à la source		149'112.80		140'000.00
401	Impôts directs personnes morales		335'492.40		245'000.00
4010	Impôts sur bénéfice personnes morales		319'772.05		235'000.00
4011	Impôts sur capital personnes morales		15'720.35		10'000.00
402	Autres impôts directs		1'252'901.10		985'400.00
4021	Contribution immobilière		743'687.10		720'000.00
4022	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		247'425.55		115'000.00
4023	Impôts sur les mutations		257'374.35		150'000.00
4024	Impôt sur les successions et donations		1'556.00		
4025	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00
4029	Récupération de pertes sur créances d'impôts		2'458.10		
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		11'837.00		10'500.00
4033	Impôt sur les chiens		11'837.00		10'500.00
42	Taxes et redevances		1'257'650.87		1'196'160.00
420	Taxes de compensation		57'852.80		50'000.00
4200	Taxes non-pompiers		57'852.80		50'000.00
421	Emoluments pour actes administratifs		106'566.40		50'000.00
4210	Emoluments administratifs divers		106'566.40		50'000.00
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		970'742.42		1'032'320.00
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		970'742.42		1'032'320.00
425	Recettes sur ventes		52'484.80		44'000.00
4250	Ventes		52'484.80		44'000.00
426	Remboursements		70'004.45		19'840.00
4260	Remboursements et participations de tiers		70'004.45		19'840.00
43	Revenus divers		15'134.80		8'600.00
430	Revenus d'exploitation divers		15'134.80		8'600.00
4300	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		11'104.80		5'600.00
4309	Autres revenus d'exploitation		4'030.00		3'000.00
44	Revenus financiers		332'683.24		329'509.00
440	Revenus des intérêts		29'627.84		20'200.00
4401	Intérêts des comptes courants		29'627.84		20'200.00
443	Produits immeubles du PF		184'470.55		192'969.00
4430	Location d'appartements du patrimoine financier		177'470.55		192'969.00
4432	Location de salles du patrimoine financier		7'000.00		
446	Revenus financiers d'entreprises publiques		70'000.00		70'000.00
4469	Autres revenus sur convention fiscale		70'000.00		70'000.00
447	Produits des immeubles du PA		48'584.85		46'340.00
4470	Location d'appartements		27'050.00		26'400.00

4472	Location à des tiers		10'534.85		10'040.00
4479	Location d'emplacements à des tiers		11'000.00		9'900.00
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		127'789.29		
451	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre		127'789.29		
4510	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte		127'789.29		
46	Revenus de transferts		1'291'339.17		1'248'564.00
460	Parts à des revenus de tiers		183'605.90		174'000.00
4601	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		183'605.90		174'000.00
461	Dédommagements de collectivités locales		425'739.60		451'324.00
4611	Remboursements du canton		300'838.65		301'467.00
4612	Remboursements de collectivités publiques locales		6'431.35		9'000.00
4614	Dédommagements des entreprises publiques		118'469.60		140'857.00
462	Péréquation financière intercommunale		462'410.00		462'410.00
4621	Attribution de la péréquation des besoins		143'664.00		143'664.00
4622	Attribution de la péréquation des ressources		318'746.00		318'746.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		9'401.00		4'000.00
4630	Subventions fédérales		5'000.00		
4631	Subventions cantonales		2'400.00		
4634	Subventions de l'ECAB		2'001.00		4'000.00
466	Amortissements des subventions d'investissements		209'558.37		155'930.00
4660	Amortissements des produits d'investissements		209'558.37		155'930.00
469	Autres revenus de transferts		624.30		900.00
4699	Redistribution taxe CO2		624.30		900.00
48	Revenus extraordinaires		409'909.10		108'928.00
489	Prélèvements sur le capital propre		409'909.10		108'928.00
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409'909.10		108'928.00
49	Imputations internes		166'340.87		156'162.00
493	Frais administratifs et d'exploitation		42'034.95		50'338.00
4930	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		42'034.95		50'338.00
494	Intérêts et charges financières théoriques		124'305.92		105'824.00
4940	Imputation interne - intérêts		124'305.92		105'824.00
3	CHARGES	10'602'159.53		10'254'836.00	
4	REVENUS		11'477'156.99		10'252'823.00
	TOTALISATION	10'602'159.53	11'477'156.99	10'254'836.00	10'252'823.00
	Résultat	874'997.46			2'013.00

Comptes des investissements 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	50'209.00				4'610.45	
02	Services généraux	50'209.00				4'610.45	
029	Immeubles administratifs	50'209.00				4'610.45	
0290	Bâtiment administratif	50'209.00				4'610.45	
0290.5040.00	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4	50'209.00				4'610.45	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					70'228.73	
16	DÉFENSE					70'228.73	
161	Défense militaire					70'228.73	
1610	Défense militaire					70'228.73	
1610.5030.00	Récupérateurs de balles au stand de tir					70'228.73	
2	FORMATION	22'161.30		15'000.00			7'140.00
21	Scolarité obligatoire	22'161.30		15'000.00			7'140.00
217	Bâtiments scolaires	22'161.30		15'000.00			7'140.00
2170	Bâtiments scolaires	22'161.30		15'000.00			7'140.00
2170.5000.00	Réfection terrain foot de la place jeu à l'école	13'500.00		15'000.00			
2170.5290.00	Audit énergétique rte Ecole 15	8'661.30					
2170.6310.00	Subvention cantonale, isolation toiture salle de gym						7'140.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	54'200.15		145'000.00		39'418.40	
34	Sport et loisirs	54'200.15		145'000.00		39'418.40	
341	Sport	23'855.00		30'000.00			
3412	Terrain d'inline hockey	23'855.00		30'000.00			
3412.5030.00	Aménagement d'un terrain d'inline hockey	23'855.00		30'000.00			
342	Loisirs	30'345.15		115'000.00		39'418.40	
3420	Loisirs	21'006.65		115'000.00		1'460.40	
3420.5030.00	Aménagement places de jeu, centre du village			75'000.00		1'460.40	
3420.5090.00	Crédit étude faisabilité place centre du village	21'006.65		40'000.00			
3421	Cabane forestière du Bois Cornard	9'338.50				37'958.00	
3421.5031.00	Raccordement eau et électricité cabane Bois Cornard	9'338.50				37'958.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	74'403.30				1'211'032.65	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	74'403.30				1'211'032.65	
615	Routes communales	32'944.65				211'442.90	
6150	Routes communales					6'866.50	
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens					6'866.50	
6155	Places de stationnement	32'944.65				204'576.40	
6155.5010.00	Aménagement place de parc centre du village Ecuwillens	32'944.65				204'576.40	

619	Routes, non mentionné ailleurs	41'458.65				999'589.75	
6190	Bâtiment édilitaire	41'458.65				999'589.75	
6190.5040.00	Bâtiment édilitaire, construction, rte Aéroport	41'458.65				999'589.75	
7	PROTECTION	421'935.20	-652.45	480'000.00		805'076.15	156'923.35
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	73'486.40	-600.75	250'000.00			
710	Approvisionnement en eau	73'486.40	-600.75	250'000.00			
7101	Approvisionnement communal en eau	73'486.40	-600.75	250'000.00			
7101.5060.00	Remplacement compteurs d'eau p. lecture à distance	73'486.40		250'000.00			
7101.6370.00	Taxe de raccordement		-600.75				
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	15'306.90	-51.70	230'000.00			156'923.35
720	Traitement des eaux usées	15'306.90	-51.70	230'000.00			156'923.35
7201	Traitement communal des eaux usées	15'306.90	-51.70	230'000.00			156'923.35
7201.5032.00	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf	6'462.00		180'000.00			
7201.5032.11	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuwillens	3'459.90					
7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP VSG	5'385.00		50'000.00			
7201.6370.00	Taxe de raccordement		-51.70				156'923.35
73	GESTION DES DÉCHETS	300'426.30				705'631.40	
730	Gestion des déchets	300'426.30				705'631.40	
7301	Gestion communale des déchets	300'426.30				705'631.40	
7301.5033.00	Déchetterie, construction, rte Aéroport	300'426.30				705'631.40	
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	1'615.50				60'615.70	
771	Cimetières, crématoires	1'615.50				60'615.70	
7710	Cimetières communaux	1'615.50				60'615.70	
7710.5030.00	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière	1'615.50				60'615.70	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	31'100.10				38'829.05	
790	Aménagement du territoire	31'100.10				38'829.05	
7900	Aménagement du territoire	31'100.10				38'829.05	
7900.5290.00	Révision du PAL	18'403.25				28'469.50	
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod	12'696.85				10'359.55	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE					59'411.25	
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE					59'411.25	
879	Énergie, non mentionné ailleurs					59'411.25	
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux					59'411.25	
8791.5060.00	Changement chaudière à bois, centrale chauffe Ecole Posieux					59'411.25	
9	FINANCES ET IMPÔTS	-652.45	622'908.95			164'063.35	2'189'777.63
99	POSTES NON VENTILABLES	-652.45	622'908.95			164'063.35	2'189'777.63
999	Clôture	-652.45	622'908.95			164'063.35	2'189'777.63
9990	Clôture	-652.45	622'908.95			164'063.35	2'189'777.63
9990.5900.00	Report au bilan des recettes d'investissements	-652.45				164'063.35	
9990.6900.00	Report au bilan des charges d'investissements		622'908.95				2'189'777.63

RECAPITULATION							
0	ADMINISTRATION GENERALE	50'209.00				4'610.45	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					70'228.73	
2	FORMATION	22'161.30		15'000.00			7'140.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	54'200.15		145'000.00		39'418.40	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	74'403.30				1'211'032.65	
7	PROTECTION	421'935.20	-652.45	480'000.00		805'076.15	156'923.35
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE					59'411.25	
9	FINANCES ET IMPÔTS	-652.45	622'908.95			164'063.35	2'189'777.63
	TOTALISATION	622'256.50	622'256.50	640'000.00		2'353'840.98	2'353'840.98



Cabane du Bois Cornard

Nous vous rappelons que les réservations pour la cabane du Bois Cornard se font uniquement au no de mobile **079 344 28 99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.



BILAN 2022

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2022	Débit	Crédit	31.12.2022
1	ACTIF	19'273'488.03	52'478'564.21	45'037'773.40	26'714'278.84
10	Patrimoine financier	10'760'764.85	30'427'321.13	31'173'754.46	10'014'331.52
100	Disponibilités et placements à court terme	5'767'442.33	9'543'015.81	10'129'444.59	5'181'013.55
1000	Caisse	3'150.30	27'763.35	26'468.05	4'445.60
10000	Caisse principale	3'150.30	27'763.35	26'468.05	4'445.60
10000.00	Caisse	3'150.30	27'763.35	26'468.05	4'445.60
1001	Poste	760'288.69	494'940.85	1'204'215.16	51'014.38
10010	Comptes commerciaux postaux	760'288.69	494'940.85	1'204'215.16	51'014.38
10010.00	PostFinance c/c 17-1592-1	760'288.69	494'940.85	1'204'215.16	51'014.38
1002	Banque	5'004'003.34	9'020'311.61	8'898'761.38	5'125'553.57
10020	Comptes courants bancaires	4'238'332.60	9'019'746.71	8'898'761.38	4'359'317.93
10020.00	CC - Raiffeisen 5530 7674 0	2'192'920.12	9'013'981.85	8'502'308.98	2'704'592.99
10020.01	CC protection civile - Raiffeisen 5707 6010 5	38'641.30		60.00	38'581.30
10020.02	CC coll. droit public - Raiffeisen 1901 4904 1	1'611.63	5'752.86	69.60	7'294.89
10020.03	CC - BCF 30 01 220 724-07	19'347.10		48'485.10	-29'138.00
10020.04	CC constr. bâtiment DEJ - Raiffeisen 2267 0566 7	691'980.98		347'777.70	344'203.28
10020.05	CC prot. eaux taxe unique - Raiffeisen 9184 5767 1	1'293'831.47	12.00	60.00	1'293'783.47
10021	Autres comptes bancaires	765'670.74	564.90		766'235.64
10021.00	CE service des eaux - Raiffeisen 8294 1934 7	119'315.73	39.78		119'355.51
10021.01	CE protection des eaux - Raiffeisen 9951 2948 9	392'783.50	130.92		392'914.42
10021.02	CE routes - Raiffeisen 2783 8411 7	8'249.13	2.74		8'251.87
10021.03	CE bâtiments communaux - Raiffeisen 8728 7096 8	212'118.55	104.04		212'222.59
10021.04	CE "placement entreprise" - Raiffeisen 0708 5239 1	33'203.83	11.06		33'214.89
10021.05	Cpte placement "portemonnaie virtuel"		276.36		276.36
101	Créances	-5'764'471.93	12'149'879.55	12'634'881.42	-6'249'473.80
1010	Créances résultant de prestations envers des tiers	487'307.27	3'014'511.45	3'188'954.97	312'863.75
10100	Créances résultant de prestations envers des tiers	487'301.45	3'014'509.70	3'188'949.20	312'861.95
10100.00	Débiteurs	487'301.45	3'014'509.70	3'188'949.20	312'861.95
10101	Créances résultant de l'impôt anticipé	5.82	1.75	5.77	1.80
10101.00	Créances résultant de l'impôt anticipé	5.82	1.75	5.77	1.80
1011	Comptes courants avec tiers	-158'535.79	3'186'753.15	3'199'162.77	-170'945.41
10110	Comptes courants avec tiers	-158'535.79	3'186'753.15	3'199'162.77	-170'945.41
10110.00	CC Etat Fribourg, trésorerie	-158'535.79	3'186'753.15	3'199'162.77	-170'945.41
1012	Créances fiscales	-6'131'601.21	5'889'801.10	6'161'036.58	-6'402'836.69
10120	Créances résultant des impôts communaux généraux	-6'131'601.21	5'889'801.10	6'161'036.58	-6'402'836.69
10120.00	Débiteurs impôts 2012 et années antérieures		1'695.40	336.90	1'358.50
10120.13	Débiteurs impôts 2013	1'092.30	834.20	177.50	1'749.00
10120.14	Débiteurs impôts 2014	2'191.70	661.50	80.65	2'772.55
10120.15	Débiteurs impôts 2015	470.60	756.95	67.50	1'160.05
10120.16	Débiteurs impôts 2016	1'723.25	913.55	307.15	2'329.65
10120.17	Débiteurs impôts 2017	26'058.55	1'900.45	24'244.75	3'714.25
10120.18	Débiteurs impôts 2018	79'011.70	2'686.55	27'325.10	54'373.15
10120.19	Débiteurs impôts 2019	158'241.25	6'539.25	83'046.10	81'734.40
10120.20	Débiteurs impôts 2020	-1'820'594.44	2'408'998.10	412'301.71	176'101.95
10120.21	Débiteurs impôts 2021	-4'392'097.97	3'442'151.85	1'194'481.02	-2'144'427.14
10120.22	Débiteurs impôts 2022		1'967.15	4'367'050.10	-4'365'082.95

10120.90	Du croire débiteurs impôts	-187'698.15	20'696.15	51'618.10	-218'620.10
1019	Autres créances	38'357.80	58'813.85	85'727.10	11'444.55
10191	Avoir auprès des assurances sociales		24'790.00	22'960.00	1'830.00
10191.00	Avoir auprès des assurances sociales		24'790.00	22'960.00	1'830.00
10192	Impôt préalable de la TVA	38'357.80	34'023.85	62'767.10	9'614.55
10192.30	Gestion des déchets, TVA, compte résultat	4'668.65	10'891.00	10'283.45	5'276.20
10192.31	Gestion des déchets, TVA, compte investissement	33'689.15	23'132.85	52'483.65	4'338.35
104	Actifs de régularisation	7'625'562.45	8'179'774.35	7'625'562.45	8'179'774.35
1041	Charges de biens, services et autres charges d'expl.	52'212.45	6'394.35	52'212.45	6'394.35
10410	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	52'212.45	6'394.35	52'212.45	6'394.35
10410.00	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	52'212.45	6'394.35	52'212.45	6'394.35
1042	Impôts	7'573'350.00	8'173'380.00	7'573'350.00	8'173'380.00
10420	Régularisation impôts	7'573'350.00	8'173'380.00	7'573'350.00	8'173'380.00
10420.00	Régularisation impôts	7'573'350.00	8'173'380.00	7'573'350.00	8'173'380.00
107	Placements financiers à long terme	396.00	12'785.00	31.00	13'150.00
1070	Actions et parts sociales	396.00	12'785.00	31.00	13'150.00
10700	Actions	196.00	12'785.00	31.00	12'950.00
10700.01	SRM La Berra SA, actions	105.00	3'605.00		3'710.00
10700.02	AGY-Expo SA, actions	60.00	9'180.00		9'240.00
10700.04	Expo-Center, actions	31.00		31.00	
10702	Parts sociales	200.00			200.00
10702.00	Banque Raiffeisen part sociale	200.00			200.00
108	Immobilisations corporelles PF	3'131'836.00	541'866.42	783'835.00	2'889'867.42
1080	Terrains PF	1.00	23'866.42		23'867.42
10802	Parchets communaux	1.00	23'866.42		23'867.42
10802.00	Parchets communaux	1.00	23'866.42		23'867.42
1084	Bâtiments PF	3'131'835.00	518'000.00	783'835.00	2'866'000.00
10840	Bâtiments du patrimoine financier	3'131'835.00	518'000.00	783'835.00	2'866'000.00
10840.00	Route des Condémines 5, Ecuwillens	1'459'835.00		783'835.00	676'000.00
10840.01	Route de Fribourg 77, Posieux	1'672'000.00	518'000.00		2'190'000.00
14	Patrimoine administratif	8'512'723.18	22'051'243.08	13'864'018.94	16'699'947.32
140	Immobilisations corporelles PA	8'464'082.23	20'657'754.13	12'902'519.41	16'219'316.95
1400	Terrains PA	2.00	93'798.00		93'800.00
14000	Terrains du patrimoine administratif	2.00	93'798.00		93'800.00
14000.00	Terrains non bâtis	2.00	93'798.00		93'800.00
1401	Routes et voies de communication PA	854'856.00	3'046'086.80	2'023'704.80	1'877'238.00
14010	Routes et voies de communication	854'856.00	3'046'086.80	2'023'704.80	1'877'238.00
14010.00	Routes et trottoirs	753'792.00	2'836'961.85	753'792.00	2'836'961.85
14010.01	Aménagements divers	101'064.00	209'124.95	101'064.00	209'124.95
14010.99	Amortissements cumulés - routes et éclairage			1'168'848.80	-1'168'848.80
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	90'922.10	4'026'180.45	899'936.14	3'217'166.41
14030	Autres ouvrages génie civil	62'773.00	249'820.30	139'438.78	173'154.52
14030.00	Autres ouvrages génie civil	62'773.00	249'820.30	62'773.00	249'820.30
14030.99	Amortissements cumulés - autres ouvrages génie civil			76'665.78	-76'665.78
14031	Approvisionnement en eau	1.00	275'243.60	50'584.15	224'660.45
14031.00	Approvisionnement en eau	1.00	275'243.60	1.00	275'243.60
14031.99	Amortissements cumulés - approvisionnement en eau			50'583.15	-50'583.15
14032	Traitement des eaux usées	28'148.10	3'501'116.55	709'913.21	2'819'351.44
14032.00	Traitement des eaux usées	28'148.10	3'501'116.55	28'148.10	3'501'116.55
14032.99	Amortissements cumulés - traitement des eaux usées			681'765.11	-681'765.11
1404	Bâtiments PA	3'000'630.55	10'806'116.55	8'804'556.26	5'002'190.84
14040	Bâtiments divers	3.00	228'132.15	112'645.25	115'489.90
14040.00	Bâtiments divers	3.00	228'132.15	3.00	228'132.15
14040.99	Amortissements cumulés - bâtiments divers			112'642.25	-112'642.25

14045	Bâtiments administratifs	180'564.00	691'123.70	469'284.77	402'402.93
14045.00	Bâtiments administratifs	180'564.00	691'123.70	180'564.00	691'123.70
14045.99	Amortissements cumulés - bâtiments administratifs			288'720.77	-288'720.77
14046	Bâtiments scolaires	2'827'202.55	9'173'891.35	7'858'485.22	4'142'608.68
14046.00	Bâtiments scolaires	2'827'202.55	9'173'891.35	2'827'202.55	9'173'891.35
14046.99	Amortissements cumulés - bâtiments scolaires			5'031'282.67	-5'031'282.67
14047	Bâtiments de sport, culture et loisir	-7'139.00	712'969.35	364'141.02	341'689.33
14047.00	Bâtiments de sport, culture et loisir	-7'139.00	712'969.35	1.00	705'829.35
14047.99	Amortissements cumulés - bâtiments sports loisir culture			364'140.02	-364'140.02
1405	Forêts PA	1.00		1.00	
14050	Forêts	1.00		1.00	
14050.00	Forêts	1.00		1.00	
1406	Biens meubles PA	28'800.00	1'510'288.78	897'961.96	641'126.82
14060	Biens meubles divers		687'769.35	341'693.07	346'076.28
14060.00	Biens meubles divers		687'769.35		687'769.35
14060.99	Amortissements cumulés - biens meubles divers			341'693.07	-341'693.07
14062	Biens meubles - traitement des eaux usées		126'478.75	53'121.08	73'357.67
14062.00	Biens meubles - traitement des eaux usées		126'478.75		126'478.75
14062.99	Amortissements cumulés - traitement des eaux usées			53'121.08	-53'121.08
14063	Biens meubles - gestion des déchets	28'800.00	67'810.65	75'725.41	20'885.24
14063.00	Biens meubles - gestion des déchets	28'800.00	67'810.65	28'800.00	67'810.65
14063.99	Amortissements cumulés - gestion des déchets			46'925.41	-46'925.41
14065	Véhicules divers		628'230.03	427'422.40	200'807.63
14065.00	Véhicules éditaires		128'937.20	27'937.20	101'000.00
14065.01	Véhicules Service du feu		474'149.35		474'149.35
14065.99	Amortissements cumulés - véhicules		25'143.48	399'485.20	-374'341.72
1407	Installations en construction PA	4'488'870.58	1'175'283.55	276'359.25	5'387'794.88
14070	Installations en construction diverses	2'198'574.28	587'431.30	276'359.25	2'509'646.33
14070.30	Install. en constr. - autres ouvrages génie civil	399'754.58	81'253.65		481'008.23
14070.45	Install. en constr. - bâtiments administratifs	4'610.45	50'209.00		54'819.45
14070.46	Install. en constr. - bâtiments scolaires	176'359.25	100'000.00	276'359.25	
14070.48	Install. en constr. - bâtiments de services	1'617'850.00	355'968.65		1'973'818.65
14071	Installations en construction Approvisionnement en eau		112'119.05		112'119.05
14071.00	Install. en constr. - approvisionnement en eau		112'119.05		112'119.05
14072	Install. en construction Traitement des eaux usées		9'921.90		9'921.90
14072.00	Install. en constr. - traitement des eaux usées		9'921.90		9'921.90
14073	Installations en construction Gestion des déchets	2'290'296.30	460'426.30		2'750'722.60
14073.00	Install. en constr. - gestion des déchets	2'290'296.30	460'426.30		2'750'722.60
142	Immobilisations incorporelles PA	47'155.95	1'339'028.45	961'499.53	424'684.87
1427	Immobilisations incorporelles en cours PA	47'155.95	66'153.05		113'309.00
14270	Immobilisations incorporelles en cours PA	47'155.95	60'768.05		107'924.00
14270.90	Immobilisations incorporelles en cours - plan d'aménagement	38'829.05	31'100.10		69'929.15
14270.95	Immobilisations incorporelles en cours - compte général	8'326.90	29'667.95		37'994.85
14272	Immobilisations incorporelles en cours - traitement des eaux usées		5'385.00		5'385.00
14272.92	Immobilisations incorporelles en cours - traitement des eaux		5'385.00		5'385.00
1429	Autres immobilisations incorporelles PA		1'272'875.40	961'499.53	311'375.87
14290	Plan d'aménagement		587'019.50	480'122.91	106'896.59

14290.00	Révision plan d'aménagement local PAL		587'019.50		587'019.50
14290.99	Amortissements cumulés - plan d'aménagement			480'122.91	-480'122.91
14291	Immobilisations incorporelles - Approvisionnement en eau		36'770.80	36'324.91	445.89
14291.00	Approvisionnement en eau		36'770.80		36'770.80
14291.99	Amortissements cumulés - immob. incorp. - approv. en eau			36'324.91	-36'324.91
14292	Immobilisations incorporelles - traitement des eaux usées		288'220.80	288'101.12	119.68
14292.00	Traitement des eaux usées		288'220.80		288'220.80
14292.99	Amortissements cumulés - immob. incorp.- trait. eaux usées			288'101.12	-288'101.12
14295	Immobilisations incorporelles diverses PA		360'864.30	156'950.59	203'913.71
14295.00	Crédits d'études pour immobilisations incorporelles		360'864.30		360'864.30
14295.99	Amortissements cumulés - immob. incorp. diverses			156'950.59	-156'950.59
145	Participations, capital social PA	1'485.00	59'845.50		61'330.50
1454	Participations aux entreprises publiques	1'485.00	59'845.50		61'330.50
14540.00	SAIDEF SA, actions	1'485.00	59'845.50		61'330.50
2	PASSIF	-19'273'488.03	22'168'280.66	29'609'071.47	-26'714'278.84
20	Capitaux de tiers	-13'063'562.23	3'294'074.74	5'968'992.36	-15'738'479.85
200	Engagements courants	-381'380.48	1'149'094.60	1'089'990.21	-322'276.09
2000	Engagements courants livraisons et prestations de tiers	-490'965.95	741'750.40	679'423.70	-428'639.25
20000	Engagements courants livraisons et prestations de tiers	-490'965.95	490'965.95	401'900.75	-401'900.75
20000.00	Créanciers	-490'965.95	490'965.95	401'900.75	-401'900.75
20001	Engagements courants sur charges sociales		250'784.45	277'522.95	-26'738.50
20001.00	Créanciers caisse de compensation		113'726.75	143'826.15	-30'099.40
20001.01	Créanciers caisse de pension		86'366.65	83'928.50	2'438.15
20001.02	Créanciers indemnités journalières maladie		35'947.25	32'315.55	3'631.70
20001.03	Créanciers assurance accidents		14'743.80	17'452.75	-2'708.95
2001	Comptes courants avec des tiers	156'228.15	386'251.90	390'643.05	151'837.00
20012	Engagements envers paroisse résultant de répat. fiscales	156'228.15	386'251.90	390'643.05	151'837.00
20012.00	CC Paroisse Ecuvillens-Posieux, gestion impôts	156'228.15	386'251.90	390'643.05	151'837.00
2002	Impôts	-13'438.85	21'092.30	19'647.10	-11'993.65
20022	Dettes fiscales de la TVA	-13'438.85	21'092.30	19'647.10	-11'993.65
20022.30	TVA, gestion des déchets	-13'438.85	21'092.30	19'647.10	-11'993.65
2005	Comptes courants internes	-33'203.83		276.36	-33'480.19
20050	Comptes courants internes	-33'203.83			-33'203.83
20050.00	Compte courant "enfance-jeunesse-camp"	-33'203.83			-33'203.83
20055	Compte de compensation			276.36	-276.36
20055.00	Compte de compensation taxe pondérale			276.36	-276.36
204	Passifs de régularisation	-205'874.75	1'104'886.10	935'255.10	-36'243.75
2040	Charges de personnel		899'011.35	899'011.35	
20400	Régularisation charges de personnel		899'011.35	899'011.35	
20400.00	Salaires à payer		899'011.35	899'011.35	
2041	Charges de biens, services et autres charges d'expl.	-171'100.00	171'100.00	4'960.00	-4'960.00
20410	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	-171'100.00	171'100.00	4'960.00	-4'960.00
20410.00	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	-2'400.00	2'400.00	4'960.00	-4'960.00
20410.10	Régularisation impôts	-168'700.00	168'700.00		
2045	Autres revenus d'exploitation	-34'774.75	34'774.75	31'283.75	-31'283.75
20450	Régularisation revenus d'exploitation	-34'774.75	34'774.75	31'283.75	-31'283.75
20450.00	Régularisation revenus d'exploitation	-34'774.75	34'774.75	31'283.75	-31'283.75
206	Engagements financiers à long terme	-12'025'707.00	854'745.07	3'943'747.05	-15'114'708.98
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes	-12'025'707.00	644'534.25	63'547.25	-11'444'720.00

20640	Emprunts	-12'025'707.00	644'534.25	63'547.25	-11'444'720.00
20640.00	Raiffeisen emprunt 141013.24/1, 05.2028	-1'000'000.00	12'000.00	12'000.00	-1'000'000.00
20640.01	Raiffeisen emprunt 654.491.036.4, 05.2030	-1'310'000.00	106'068.90	7'068.90	-1'211'000.00
20640.02	Raiffeisen emprunt 141013.68/1, 07.2026	-360'690.00	24'701.80	2'841.80	-338'830.00
20640.03	Raiffeisen emprunt 145.564.397.1, 06.2030	-5'000'000.00	177'190.65	27'190.65	-4'850'000.00
20640.10	BCF empr. 30 01 220 726-01, 09.2035	-1'000'000.00	7'097.25	7'097.25	-1'000'000.00
20640.11	BCF empr. 30 01 273 387-07, 03.2027	-480'000.00	22'866.65	4'866.65	-462'000.00
20640.12	BCF empr. 30 01 289 764-05, 09.2027	-272'000.00	18'482.00	2'482.00	-256'000.00
20640.30	PostFinance emprunt PF.002907, 10.2023	-1'953'913.00	225'999.00		-1'727'914.00
20640.31	PostFinance emprunt PF.004414, 01.2026	-649'104.00	50'128.00		-598'976.00
2068	Recettes d'investissements inscrits au passif		210'210.82	3'880'199.80	-3'669'988.98
20680	Recettes investiss. de la Confédération inscrits au passif		2'082.35	51'498.45	-49'416.10
20680.01	Recettes investiss. Confédération - compte général		2'082.35	51'498.45	-49'416.10
20681	Recettes investiss. des cantons inscrits au passif		29'517.58	457'040.07	-427'522.49
20681.01	Recettes investiss. canton - compte général		29'517.58	457'040.07	-427'522.49
20682	Recettes investiss. communes et assoc. inscrits au passif		15'232.87	456'986.19	-441'753.32
20682.20	Recettes investiss. communes - traitement des eaux usées		15'232.87	456'986.19	-441'753.32
20684	Recettes investiss. entrepr. publiques inscrits au passif		12'517.67	129'962.25	-117'444.58
20684.01	Recettes investiss. entrepr. publiques - compte général		12'210.55	112'653.85	-100'443.30
20684.10	Recettes investiss. entrepr. publiques - approv. en eau		243.36	15'331.84	-15'088.48
20684.20	Recettes investiss. entrepr. publiques - trait. eaux usées		63.76	1'976.56	-1'912.80
20686	Recettes investiss. d'organisation privée inscrits au passif		611.69	16'428.46	-15'816.77
20686.01	Recettes investiss. organisation privée - compte général		211.69	4'028.46	-3'816.77
20686.20	Recettes investiss. organisation privée - trait. eaux usées		400.00	12'400.00	-12'000.00
20687	Recettes investiss. des ménages privés inscrits au passif		150'248.66	2'768'284.38	-2'618'035.72
20687.01	Recettes investiss. ménages privés - compte général		4'268.34	84'131.36	-79'863.02
20687.10	Recettes investiss. ménages privés - approv. en eau		5'231.78	31'842.50	-26'610.72
20687.20	Recettes investiss. ménages privés - trait. eaux usées		140'748.54	2'652'310.52	-2'511'561.98
208	Provisions à long terme	-417'500.00	185'348.97		-232'151.03
2085	Provisions à long terme provenant d'une activité d'expl.	-77'500.00	20'000.00		-57'500.00
20850	Provisions à long terme provenant d'une activité d'expl.	-77'500.00	20'000.00		-57'500.00
20850.00	Provision pour attribution aux ménages taxes au poids	-57'500.00			-57'500.00
20850.01	Provision pour organisation "Foire de Hauterive FR"	-20'000.00	20'000.00		
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-340'000.00	165'348.97		-174'651.03
20860	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-340'000.00	165'348.97		-174'651.03
20860.00	Provision assainissement Caisse prév. pers. État Fribourg	-340'000.00	165'348.97		-174'651.03
209	Engagements envers financ.spéciaux et fonds capitaux tiers	-33'100.00			-33'100.00
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	-33'100.00			-33'100.00
20910.00	Taxes compensatoires pour locaux protection civile	-33'100.00			-33'100.00
29	Capital propre	-6'209'925.80	18'874'205.92	23'640'079.11	-10'975'798.99
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-3'462'970.72	292'748.36	663'811.18	-3'834'033.54

2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-3'462'970.72	292'748.36	663'811.18	-3'834'033.54
29001.00	Financement spécial approvisionnement eau - Maintien valeur	-377'170.21	975.19	148'275.49	-524'470.51
29001.01	Financement spécial approvisionnement eau - Equilibre cpte	-188'585.10	106'814.10	74'137.74	-155'908.74
29002.00	Financement spécial traitement eaux usées - Maintien valeur	-2'269'276.41	123'306.05	252'805.01	-2'398'775.37
29002.01	Financement spécial traitement eaux usées - Equilibre cpte	-627'939.00	61'653.02	34'210.41	-600'496.39
29003.00	Financement spécial gestion des déchets - Maintien valeur			102'921.69	-102'921.69
29003.01	Financement spécial gestion des déchets - Equilibre cpte			51'460.84	-51'460.84
2950	Réserve liée au retraitement		17'555'622.98	21'244'804.97	-3'689'181.99
29500.00	Réserve retraitement Patrimoine administratif autres		12'876'390.11	16'565'572.10	-3'689'181.99
29501.00	Réserve retraitement Approvisionnement en eau		350'647.05	350'647.05	
29502.00	Réserve retraitement Traitement des eaux		4'100'775.17	4'100'775.17	
29503.00	Réserve retraitement Gestion des déchets		227'810.65	227'810.65	
2960	Réserve liée au retraitement du Patrimoine financier		783'835.00	783'835.00	
29600.00	Réserve retraitement Patrimoine financier		783'835.00	783'835.00	
299	Excédent ou découvert du bilan	-2'746'955.08	241'999.58	947'627.96	-3'452'583.46
2990	Résultat annuel			874'997.46	-874'997.46
29900	Résultat annuel			874'997.46	-874'997.46
29900.00	Résultat annuel			874'997.46	-874'997.46
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-2'746'955.08	241'999.58	72'630.50	-2'577'586.00
29990	Résultats cumulés des années précédentes	-2'746'955.08	241'999.58	72'630.50	-2'577'586.00
29990.00	Résultats cumulés	-2'746'955.08	241'999.58	72'630.50	-2'577'586.00
1	ACTIF	19'273'488.03	52'478'564.21	45'037'773.40	26'714'278.84
2	PASSIF	-19'273'488.03	22'168'280.66	29'609'071.47	-26'714'278.84

Abonnements CFF Flexi Card

La commune met à disposition de ses citoyens(nes) deux cartes journalières CFF flexi card. Pour rappel, la carte journalière vous permet de voyager en train, bus et d'utiliser les transports publics des villes, etc. Le prix de la carte est de **CHF 40.00 par jour**.

Il vous suffit de réserver votre carte par le biais du formulaire de notre site internet www.hauterivefr.ch ou par téléphone au 026/411 92.00, ou directement au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

IMPORTANT : dès la réservation, vous avez 7 jours ouvrables pour venir la retirer et la payer (paiement comptant, carte de débit/crédit ou par TWINT).

PROFITEZ-EN ET BON VOYAGE !



SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

no	SC-autoris.	Objet	Crédits votés par l'assemblée communale		Subventions votées par l'assemblée, ou particip. de tiers	Crédits utilisés	Crédits disponibles / Crédits non utilisés	Dépassement de crédit	Travaux		Travaux terminés
									1 cantonale	1 = en cours	
									2 fédérale	2 = en suspens	
									3 particip. tiers	3 = attente subv.	
1610.5030.00	N	Récupérateurs de balles au stand de tir	2020	35'000.--		70'228.73		-35'228.73		1	
2170.5000.00	N	Réfection terrain foot de la place de jeu à l'école	2021	15'000.--		13'500.00	1'500.00				oui
	N	Constitution d'une SA pour création d'un cabinet médical	2022	100'000.--							
	N	Equiper cabinet médical conditionné à l'ouverture effective	2022	200'000.--							
6155.5010.00	N	Aménagement place de parc centre village Ecuwillens	2020	280'000.--		263'896.80	16'103.20			1	oui
6150.5090.00	N	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens	2021	25'000.--		6'866.50	18'133.50			1	
7101.5031.00	N	Bouclage adduction eau Rte Aéroport-Rte Magnedens	2020	70'000.--		38'632.65	31'367.35				oui
7101.5060.00	N	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance	2022	250'000.--		73'486.40	176'513.60			1	
7201.5032.00	N	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf, Posieux	2021	180'000.--		6'462.00	173'538.00			1	
7201.5032.10	O	Collecteur de la Tuffière et bassin rétention	2015	900'000.--		13'240.40	164'010.50			1	
				(750'000.-)		722'749.10					
						735'989.50					
7201.5032.11	N	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuwillens	2016	300'000.--		270'726.05	29'273.95			2	
	N	Crédit non affecté	2009	50'000.--							
7201.5090.00	N	Crédit d'étude raccordement à la STEP, V.-s.-Glâne	2021	50'000.--		5'385.00	44'615.00			1	
7301.5033.00	N	Déchetterie, nouvelle construction, Rte Aéroport	2019	2'530'000.--		2'750'722.60		-220'722.60		1	
7710.5030.00	N	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière	2021	65'000.--		62'231.20	2'768.80				oui
7900.5290.00	N	Révision du PAL	2010	100'000.--		178'919.50	12'931.50		3	5'593.25	1
			2013	65'000.--		20'089.55					
			2017	80'000.--		39'646.20					
						57'072.75					
						988.30					
						23'479.45					
			2021	135'000.--		46'872.75					
7900.5290.10	N	Participation PED et PAD Champ du Nod	2020	25'000.--		23'056.40	1'943.60			1	
3412.5030.00	N	Aménagement d'un terrain inline hockey	2021	30'000.--		23'855.00	6'145.00				oui
3421.5031.00	N	Raccordement électricité-eau cabane Bois Cornard	2020	40'000.--		47'296.50		-7'296.50			oui
3420.5030.00	N	Aménagement place jeu centre village	2021	75'000.--			75'000.00				oui
3420.5090.00	N	Crédit d'étude faisabilité place centre du village	2022	40'000.--		22'467.05	17'532.95			1	
6190.5040.00	N	Bâtiment édilitaire, construction, Rte Aéroport	2019	2'700'000.--		1'973'818.65	726'181.35			1	
0290.5040.00	N	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4 + démol.local feu	2021	85'000.--		54'819.45	30'180.55			1	
2170.5290.00	N	Crédit d'étude-audit énergétique rte Ecole 15, Posieux	2014	25'000.--		8'661.30	16'338.70			1	

Point 5 de l'ordre du jour

Crédit d'investissement pour le remplacement de la passerelle Ecuwillens-Neyruz

La passerelle sur la Glâne reliant les deux communes Hauterive FR et Neyruz a été réalisée en 2002 avec une structure haubanée en bois-acier sans mesure de protection particulière.

Pour donner suite à une inspection du service technique communal, de graves problèmes structuraux au niveau des mâts ont été mis en évidence et il a été nécessaire de fermer la passerelle aux piétons pour des questions de sécurité.

Après plus de vingt ans, l'ouvrage présente de nombreux signes de vieillissement, particulièrement dans cette configuration au-dessus d'une rivière et en pleine forêt.

Les maîtres de l'ouvrage, les communes de Hauterive FR et de Neyruz, ne souhaitent plus réinvestir des montants pour prolonger la durée de vie de la passerelle, étant donné les importants dégâts de la structure.

Les deux communes souhaitent remplacer la passerelle par une structure neuve en acier, plus appropriée aux caractéristiques des lieux.

Montant de l'investissement total : CHF 200'000.00

Montant à la charge de la commune de Hauterive FR : CHF 100'000.00

Financement par les liquidités

Point 6 de l'ordre du jour

Crédit d'investissement pour la migration informatique

Aujourd'hui, la commune de Hauterive FR doit se mettre à jour dans le domaine informatique, tant au niveau des équipements réseaux que des applications métiers, la situation actuelle ne permet pas de répondre aux besoins numériques.

Sur le plan de la sécurité, un renforcement des infrastructures est nécessaire pour pallier d'éventuelles cyber-attaques.

Sur le plan des applications métiers, une migration est nécessaire pour d'une part, optimiser les processus de travail et d'autre part, interagir avec nos différents partenaires et prestataires via des outils collaboratifs.

S'agissant des infrastructures, le projet prévoit l'installation d'un serveur propre y compris les équipements de sécurité, comme un firewall. Certains postes de travail seront remplacés. Toute l'infrastructure hardware sera ainsi surveillée par un monitoring du prestataire. Nous répondrons ainsi aux exigences en la matière.

Pour les applications métiers, il s'agit de consolider la situation actuelle par l'acquisition de modules supplémentaires à la solution T2i :

- Application RH
- Gestion électronique des documents
- Gestion des séances

Le module RH offrira un outil flexible pour une gestion moderne et efficace du personnel. Ce logiciel complet permettra une digitalisation entière de tous les processus RH, avec notamment une comptabilisation automatique des heures de travail et une gestion des absences.

La gestion électronique des documents (GED) permettra le stockage, le classement et l'archivage des documents dans un même logiciel. Cette GED améliorera donc la recherche documentaire, la gestion et le suivi des documents durant tout leur cycle de vie, ainsi que la productivité des collaborateurs de l'entreprise.

Grâce à la centralisation des documents, la solution de gestion des séances permettra de retrouver l'historique des décisions rapidement et facilement. Les participants auront accès, selon les droits attribués, aux mêmes informations en un seul et unique endroit.

La grande force de cet outil est son moteur de recherche. Lorsqu'une personne recherche une information, elle retrouve toute la documentation qui y est liée.

Le projet qui vous est soumis permettra de répondre aux attentes de la numérisation des processus et ainsi du gain d'efficacité dans nos activités.

Les coûts détaillés :

• Infrastructure réseaux, équipements sécurité parc informatique	CHF 65'000.00
• Applications métiers	
○ Application RH	CHF 41'000.00
○ GED	CHF 60'000.00
○ Suivi des séances	CHF 14'110.00
• Transfert serveur	CHF 7'000.00

Coût total : CHF 187'110.00

Montant de l'investissement	CHF 190'000.00
Financement par les liquidités	

Point 7 de l'ordre du jour

Crédit d'étude relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne

La station d'épuration de Hauterive FR est actuellement sous dimensionnée et les installations deviennent vieillissantes. Un agrandissement sur le site actuel n'est pas possible. La commune de Hauterive FR a opté pour un raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne en 2019.

Une étude doit être lancée pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne ainsi que pour le traitement des micropolluants.

La station d'épuration (STEP) de Villars-sur-Glâne, mise en service en 1982, avait été dimensionnée pour le traitement du carbone et du phosphore de 30'000 équivalents-habitants (EH) et traite aujourd'hui les eaux usées des communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Matran et Neyruz. Avec l'évolution démographique, le vieillissement des installations ainsi que les avancées de l'état de la technique et les nouvelles exigences du Service cantonal de l'Environnement (SEn) relatives au traitement de l'azote et du phosphore, l'extension et le renouvellement des installations sont devenues nécessaires. **Au plus tard à la fin de l'extension, les eaux usées de la Commune de Hauterive (environ 5'000 EH) seront également traitées à Villars-sur-Glâne.**

Depuis le 1er janvier 2016, la modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) prévoit également que certaines STEP sélectionnées soient équipées pour le traitement des micropolluants. Le but est que 90% de la population soit raccordée à une installation traitant ces substances. Dans le cas du canton de Fribourg, le plan directeur cantonal (PDCant) prévoit d'équiper la STEP de Villars-sur-Glâne d'une telle étape supplémentaire de traitement à l'horizon 2025-2030.

Les études préliminaires ont débuté en 2012 afin d'évaluer la possibilité de regrouper le traitement des eaux usées de plusieurs communes, avec des variantes de régionalisation des STEP de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly et Hauterive. En 2019, le renouvellement de la STEP de Villars-sur-Glâne sur son site actuel et le raccordement de Hauterive à Villars-sur-Glâne ont finalement été décidés et les études d'avant-projet pour le traitement des micropolluants et l'extension de la filière eau ont été lancées. Un rapport de consultation pour le traitement des micropolluants a été déposé à l'office fédéral de l'environnement (OFEV) en janvier 2022.

Début février 2023, le dossier d'avant-projet a été soumis au canton pour demande préalable, avec un rapport technique qui synthétise les éléments qui feront l'objet du renouvellement et de l'extension de la STEP et développe les aspects techniques au stade d'avant-projet sommaire. S'agissant d'une modification notable d'une station d'épuration de plus de 20'000 équivalents-habitants (EH), ce projet est soumis à l'étude d'impact sur l'environnement selon l'OEIE.

I. PROJET D'EXTENSION ET DE RENOUVELLEMENT DE LA STEP

Objectifs

Les objectifs suivants ont été définis pour l'extension et le renouvellement de la STEP de Villars-sur-Glâne :

- **Augmentation de la capacité de traitement de la filière de traitement biologique de la STEP et nouveau traitement des micropolluants pour 50'000 EH (~horizon 2045)** et évaluation des scénarios d'augmentation des capacités à 60'000 EH.
- Respect des nouvelles exigences de rejet :
 - o DBO₅, ammonium et phosphore : exigences renforcées en relation avec la qualité des eaux de surface au point de rejet et en aval du rejet de la STEP
 - o Micropolluants : nouvelles exigences suite à la révision de la LEaux et de l'OEaux en 2016

- Planification et intégration du renouvellement des autres installations (traitement des boues, du gaz, etc.) pour garantir le fonctionnement du site jusqu'à l'horizon 2045.
- Planification et intégration des nouvelles constructions ou installations prévisibles jusqu'à l'horizon 2045, notamment pour la valorisation des énergies renouvelables.
- Intégration des mesures de protection contre les crues.
- Optimisation de la logistique du site, de la sécurité et de la flexibilité d'exploitation.

Installations prévues

Les installations suivantes sont prévues d'être renouvelées ou créées :

- Prétraitements :
 - o Renouvellement du pont roulant du dessableur
- Décantation primaire
 - o Renouvellement des équipements de la décantation primaire
- Station de relevage des eaux
 - o Ouvrage et équipements de relevage des eaux en une ou deux étapes selon profil hydraulique et objectifs protection contre les crues
- Traitement biologique
 - o Ouvrages et équipements du traitement biologique complet : **traitement par boues activées**
 - o Poste de stockage et dosage du coagulant pour l'ensemble de la STEP
- Traitement des micropolluants
 - o Ouvrages et équipements du traitement des micropolluants complet : **traitement par charbon actif en poudre avant filtres à sable**
 - o Poste de stockage, de préparation et de dosage du floculant au niveau de la filtration à sable

Dans une étape ultérieure, le renouvellement des installations suivantes est d'ores et déjà envisagé :

- Traitement des boues
- Traitement du gaz
- Installations communes (eau, électricité)
- Bâtiment de service
- Energies renouvelables (solaire, chaleur extraite de l'eau, etc.)

II. ESTIMATION FINANCIERE

Les coûts d'étude se basent sur les estimations du bureau Triform SA qui tiennent compte des données suivantes :

- Normes SIA 102, 103 et 108 édition 2020 ;
- Montant d'investissement considéré pour l'estimation des budgets : 55'000'000 CHF HT dont 12'000'000 CHF HT pour le traitement des micropolluants, soit environ 20% du montant global. Ce ratio sera également précisé sur la base du projet, selon une clé de répartition à définir en phase B de la procédure OFEV pour le subventionnement.
- Honoraires totaux sur l'ensemble du projet (dès phase SIA 31 – Avant-projet) : ~15 % soit 7'000'000 CHF HT dont 1'400'000 CHF HT pour le traitement des micropolluants (20%)

Les montants budgétisés incluent les prestations suivantes, ++ainsi que des frais de pilotage du projet et des divers et imprévus.

Budget du crédit d'étude

- Procédure choix des mandataires : 50'000 CHF HT
Réalisation d'un appel d'offre en procédure ouverte pour la sélection d'un mandataire ou groupement de mandataires pour les phases SIA 32 à 53 selon la loi sur les marchés publics
- Projet d'ouvrage – phase SIA 32 (début des prestations) : 750'000 CHF HT
Elaboration du projet de l'ouvrage en vue de la mise à l'enquête, du vote du crédit de construction et de la demande d'indemnités fédérales pour le traitement des micropolluants (procédure OFEV Phase B, cf. chapitre 5 subventions)
- Rapport d'impact sur l'environnement (début des prestations) : 25'000 CHF HT
Etablissement du rapport d'impact sur l'environnement, exigé pour la mise à l'enquête d'un projet d'extension de STEP de > 20'000 EH selon l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)
- Etude couverture du stockeur à boues : 20'000 CHF HT
Complément d'étude pour évaluer l'intérêt et la faisabilité de la couverture du stockeur à boues (objectifs climats).
- Projet d'ouvrage – phase SIA 32 (fin des prestations) : 750'000 CHF HT
Elaboration du projet de l'ouvrage en vue de la mise à l'enquête, du vote du crédit de construction et de la demande d'indemnités fédérales pour le traitement des micropolluants (procédure OFEV Phase B, cf. chapitre 5 subventions)
- Rapport d'impact sur l'environnement (fin des prestations) : 25'000 CHF HT
Etablissement du rapport d'impact sur l'environnement, exigé pour la mise à l'enquête d'un projet d'extension de STEP de plus de 20'000 EH selon l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)
- Procédure d'autorisation – phase SIA 33 : 140'000 CHF HT
Etablissement du dossier de mise à l'enquête et suivi de la procédure d'autorisation
- Projet d'exécution – phase SIA 51 (début des prestations) : 260'000 CHF HT
- Pilotage du projet : 250'000 CHF HT
De plus, pour suivre ce projet d'envergure, des ressources humaines supplémentaires (chef de projet) sont nécessaires afin d'assumer les tâches dévolues au Maître de l'ouvrage dans le cadre de projets de telle complexité (selon norme SIA 101 édition 2020 « Règlement concernant les prestations des maîtres d'ouvrage »). Elles sont estimées pour cette phase de

projet à 0.8 EPT, soit un peu de moins de CHF 250'000.- HT.

- Divers et imprévus (10%) : 230'000 CHF HT

Coût d'investissement total (2023-24) :

2'500'000 CHF HT

III. SUBVENTIONS

Des subventions fédérales sont allouées pour le traitement des micropolluants selon les principes suivants :

- Bases légales :
 - o Art. 61a LEaux
 - o Art. 52a OEaux
 - o Élimination des composés traces organiques dans les stations d'épuration – financement des mesures. OFEV, n° UV-1618-F, 2016
- **Les indemnités se montent à 75 % des coûts imputables.** Ceux-ci sont déterminés selon les critères fixés dans la brochure OFEV n° UV-1618-F, 2016 et validés avec le Canton lors de la procédure de demande d'indemnités. **Ils comprennent notamment les coûts générés par les études.**
- La demande d'indemnités fédérales se déroule en trois phases selon la procédure fixée dans cette même brochure :
 - o Consultation de l'OFEV ayant pour but d'obtenir l'ordre de réaliser la mesure (phase A)
 - o Demandes d'indemnités sur la base du devis soumis au vote du crédit et la détermination des coûts imputables ayant pour but d'obtenir la décision d'octroi du subventionnement (phase B)
 - o Demande de versement des indemnités sur la base des décomptes intermédiaire et final (phase C)

IV. PLANNING

Début février 2023, le dossier d'avant-projet a été soumis au Canton pour demande préalable.

La suite des études de projet est prévue dès avril 2023, après le retour de la demande préalable du Canton, et fait l'objet du présent message.

Le planning prévoit à la mi-2024, le projet d'ouvrage phase 32, la mise à l'enquête du projet de la filière biologie et micropolluants et le vote du crédit de construction, pour début des travaux au printemps 2025.

Pour pouvoir supporter l'investissement conséquent que représente ce projet dans sa phase travaux (CHF 55'000'000 HT dont CHF 12'000'000 HT pour le traitement des micropolluants), **une association de communes sera constituée courant 2024, laquelle reprendra à son compte l'investissement et la dette y relative.**

Pour débiter l'étude, chaque commune doit faire voter par son législatif sa part d'investissement, l'association de commune n'étant pas encore constituée.

La clé de répartition est la suivante, hors taxe :

Commune	Répartition investissement (clé 2016) [%]	Investissement à prévoir [CHF]
Avry	4.23	105'750
Hauterive	12.1	302'500
Matran	9.11	227'750
Neyruz	13.39	334'750
Villars-sur-Glâne	61.17	1'529'250
	100	2'500'000

Demande de crédit d'investissement **CHF 326'000.00 TTC**, prélevé sur la réserve de l'épuration.

Point 8 de l'ordre du jour

Bâtiments communaux

8.1 Crédit d'investissement pour la rénovation de la façade ouest de l'immeuble route de Fribourg 77 à Posieux

Pour la rénovation de ce bâtiment qui date de 1982, il y aura un CECB+ qui nous donnera une vision globale des travaux à entreprendre. Néanmoins, l'état de la façade ouest ne nous permettra pas d'attendre les résultats du CECB+ et la fin de la rénovation de la halle de gymnastique, qui est prioritaire.

Plus exposée aux intempéries que les autres façades, elle demande des travaux de réparation urgents. En effet, l'état du bois qui la recouvre s'est dégradé et ne peut plus tenir son rôle de protection du bâtiment. Fendu à certains endroits, l'eau s'infiltre dans l'isolation ; des fissures sont également apparues en façade et nous pouvons craindre la chute d'éléments en bois. Nous vous proposons d'assainir la situation par une rénovation complète de la façade.

Montant de l'investissement : CHF 65'000.00

Financement par les liquidités

8.2 Crédit d'investissement pour la rénovation des façades de l'école primaire à Posieux

Dernièrement nous avons dû intervenir sur l'une des façades de l'école car il y avait infiltration d'eau dans le bâtiment. Il est temps d'intervenir sur l'ensemble des façades de l'école primaire de Posieux. Le bois a vieilli mais en intervenant maintenant, on peut remettre en état le bois des façades nord, est et ouest pour une période d'environ 10 ans grâce à un traitement du bois et la pose d'un vernissage.

Par contre le bois de la façade sud a déjà trop travaillé et demande un remplacement complet. Nous nous assurerons de choisir judicieusement l'essence du bois à poser afin de garantir une durée de fonctionnement aussi longue que possible, tout en préservant une apparence visuelle harmonieuse de l'école.

Montant de l'investissement : CHF 140'000.00

Financement par les liquidités

8.3 Crédit d'investissement pour l'optimisation de la ventilation de La Pinte et de la grande salle communale

La situation actuelle n'est pas satisfaisante car nous avons un seul monobloc qui assure la ventilation de trois secteurs : le restaurant, la cuisine du restaurant et la grande salle communale. Ce qui signifie que lorsque le restaurateur cuisine, il est nécessaire de mettre la ventilation à son maximum, ce qui a pour conséquence un ressenti d'air froid pulsé avec trop de force pour les clients du restaurant et de la grande salle.

A la demande des clients, la ventilation a été baissée, ce qui a provoqué le dégagement de fumées dans la cuisine et le déclenchement de l'alarme incendie ; situation qui s'est répétée à plusieurs reprises ces dernières années.

Après analyse, la solution est d'ajouter une ventilation particulière dans la cuisine du restaurant au moyen d'une hotte d'aspiration indépendante du reste du système et de diminuer le flux d'air ventilé par le monobloc existant.

Montant de l'investissement : CHF 50'000.00

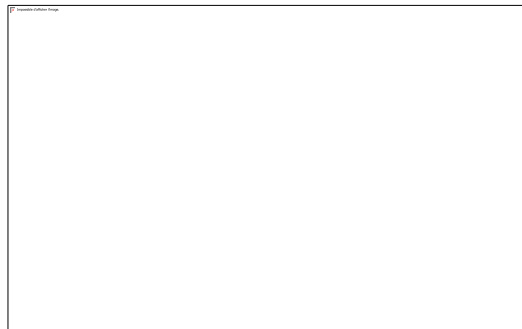
Financement par les liquidités

Point 9 de l'ordre du jour

Crédit d'investissement pour l'achat de deux génératrices

La situation du marché de l'électricité a été tendue durant l'hiver dernier. Grâce à un hiver clément et les mesures prises par la Confédération, les Cantons et toute la population, nous avons passé le cap sans coupure d'électricité.

La situation pour les hivers à venir s'annonce tout aussi compliquée. Le Conseil communal a identifié deux risques majeurs en cas de pénurie d'électricité. En cas de crise majeure, les communes doivent mettre sur pied un PRU (Point rencontre d'urgence). Pour ces PRU, il est nécessaire d'assurer un dispositif d'électricité. Ce PRU serait installé à l'administration communale.



Sur le territoire communal, il y a quatre stations de pompage des eaux usées qui fonctionnent à l'électricité. En cas de coupure prolongée, il y a un risque de surverse qui engendrerait une pollution voire un refoulement dans les canalisations.

Pour ces deux cas de figure, le Conseil communal souhaite acquérir deux génératrices. Une génératrice de 24 KVA pour le PRU et une génératrice de 35 KVA à prise de force pour les stations de pompage, cette dernière fonctionnant avec le tracteur et serait installée sur celui-ci.

Pour les stations de pompage et l'administration communale, il y a lieu d'apporter des modifications pour pouvoir injecter du courant sur les installations.

Le Conseil communal propose l'investissement suivant :

Génératrice 24 KVA	CHF	30'900.00
Génératrice à prise de force 35 KVA	CHF	6'200.00
Modifications pour raccordement	CHF	11'000.00
Divers et imprévus	CHF	1'900.00
Total de l'investissement	CHF	50'000.00
Financement par les liquidités		



rejoignez famiya
devenez accueillante familiale
une activité professionnelle de la
petite enfance à votre domicile

envoyez-nous
votre candidature



emploi rémunéré et formation de qualité

IMPOT COMMUNAL - RAPPEL

Acompte volontaire impôts 2022

Si vous avez déjà rempli votre déclaration 2022, au début de l'année 2023, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2022 et, partant, les impôts que vous serez appelés à payer. Si ceux-ci devaient s'avérer supérieurs aux acomptes versés, vous avez la possibilité, dans le courant du printemps, de procéder à un paiement supplémentaire au moyen du bulletin "acompte volontaire impôts 2022" que vous avez reçu en même temps que les acomptes 2022. Vous économiserez, en procédant ainsi, des intérêts compensatoires lors du décompte final.

En effet, **les intérêts courent à partir du 31 mai 2023** et jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte final. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur vous sera accordé sur les montants remboursés.

Les acomptes 2022 étaient trop bas ou trop élevés ? N'hésitez pas à nous contacter pour modifier la cote pour les nouveaux acomptes 2023 qui vous seront envoyés dans le courant mai 2023.

Pour toute information complémentaire ou question, notre administration communale se tient à votre disposition au n° de **tél. 026 411 92 04**, aux heures d'ouvertures du bureau communal.



Administration communale

Heures d'ouverture

Lundi

9h00 – 11h00/17h30 – 19h30

Mardi

14h00 – 17h30

Jeudi

9h00 – 11h00/14h00 – 17h30

Fermeture durant les vacances d'été

Le bureau communal sera fermé, durant l'été, du

lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2023 y compris.

Merci de votre compréhension.

Entretien et taille de haies en bordure des routes communales

Avec le seul souci de garantir la visibilité et une sécurité optimale, notamment pour les nombreux enfants, ainsi que pour garantir les travaux de déblaiement de la neige, nous vous rappelons les règles à respecter concernant les haies qui jouxtent une route publique :

Loi sur les routes, art. 94 :

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins **1,65 m** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.



Merci d'avance..



Réservation du char communal (tables et bancs)

Nous vous rappelons que la réservation se fait auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet www.hauterivefr.ch. Le matériel est mis à disposition au tarif unique de CHF 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de CHF 50.00 sera facturé.



Locations de jeux et de jouets

Où se trouve-t-elle ? Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Heures d'ouverture
mardi 15h30 à 17h30 - vendredi 15h30 à 17h30
1^{er} samedi du mois : 09h00 à 11h00

Contact : 026 411 17 81 (pendant les heures d'ouverture)
SMS: 077 510 78 17 (sms ou WhatsApp lus pendant les heures d'ouverture).
ludothequегibloux@gmail.com

La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Programme des activités du Groupement des Aînés d'Ecuvillens-Posieux



Chaque mardi - de septembre à fin juin

Promenade-Santé - environ 1h30 par tous les temps !

Départ à 13h30 devant la Pinte à Ecuvillens

Responsable : Eliane Allemann tél. 026/411.12.80 mobile 079/479.00.00

Animatrices : Marie-Thérèse Dorthe tél. 026/411.19.61 mobile 077/407.84.06

Agnès Limat tél. 026/411.18.77 mobile 079/294.27.62

Petite Promenade-Santé - environ 1h par tous les temps !

Départ à 14h00 devant la Pinte à Ecuvillens

Responsable : Eliane Allemann tél. 026/411.12.80 mobile 079/479.00.00

Chaque mercredi - de septembre à fin mai

Jeux de cartes - de 13h30 à 17h00

Bâtiment de l'administration communale à Ecuvillens

Responsables : Marguerite Grivel tél. 026/411.24.45

Eliane Allemann tél. 026/411.12.80 mobile 079/479.00.00



Marcher... jouer... que du plaisir ! Venez nous rejoindre !

**Chaque année une rencontre,
soit un repas de midi à la Pinte d'Ecuvillens,
soit une sortie en car, sur inscription !**



Abonnements TPF et généraux CFF

La commune rembourse un montant de CHF 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leur 25 ans.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no de compte pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE HAUTERIVE FR (AES)



L'accueil extrascolaire de Hauterive FR accueillera les enfants dès le jour de la rentrée scolaire, le jeudi **24 août 2023**, pour l'année scolaire **2023-2024**. Il se situe au premier étage du bâtiment de la salle de gymnastique, en face de l'école primaire à Posieux.

L'accueil extrascolaire a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire par des animateurs ou animatrices qualifiés en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Les repas du petit-déjeuner, du dîner et un goûter sont servis aux enfants en fonction des périodes fréquentées. Des activités créatrices, ludiques ou de détente sont organisées et les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs au calme sous surveillance.

L'accueil extrascolaire est ouvert, pendant les périodes scolaires, selon l'horaire suivant, à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés et à la condition qu'un nombre suffisant d'enfants (minimum 3 enfants par tranche horaire) soient inscrits. **Du lundi au vendredi :**

07h00 - 08h00	08h00 - 11h40	11h40 - 13h40	13h40 - 15h20	15h20 - 18h00
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Conditions d'inscription :

- **Etre membre actif** de l'association de l'AES de Hauterive FR (CHF 50.- par année/par famille)
- **Participer financièrement** aux frais d'accueil : 10 barèmes selon le revenu déterminant du/des parents (basé sur l'avis de taxation, voir art. 13 du règlement)

En cas d'intérêt, nous vous demandons de bien vouloir consulter le règlement de l'accueil, de remplir le bulletin d'inscription (téléchargeables à l'adresse aeshauterivefr.ch) et de le renvoyer jusqu'au **31 mai 2023 au plus tard**. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Association de l'accueil extrascolaire de Hauterive FR, Mme Marylène Droz-Villard

Rte de l'Ecole, Case postale, 1725 Posieux

Tél. : 026 411 16 50, Email aeshauterive@bluewin.ch

Site internet : aeshauterivefr.ch



Pampers

Merci de déposer les pampers dans le container prévu à cet effet à la déchetterie, aux heures d'ouverture habituels.

Inscrivez-vous sur le site Hauterive.lememento.ch !

La commune de Hauterive FR dispose d'une plateforme Internet au service des habitants de la commune. Le principal objectif consiste à créer des ponts entre les habitants (nouveau et anciens), les sociétés locales, les entreprises/commerces locaux en développant par la même occasion une dynamique intergénérationnelle. Le site vous donne la possibilité de publier des annonces telles que cours, recettes, loisirs, sorties, services, bénévolat.

Régulièrement une Lettre d'information (*Newsletter*) avec nombreuses informations culturelles, d'histoire de la commune, des commerces locaux, la découverte de personnages de la commune et des recettes, est édictée par l'équipe du LeMemento et transmise aux membres inscrits.

Nous vous invitons à participer activement à cette initiative et vous remercions d'ores et déjà pour votre intérêt et restons volontiers à disposition en cas de besoin (info@lememento.ch)
On vous attend. Soyez solidaires !



lememento

« Concours photos 2023 »

Le 25^{ème} Giron des Jeunes Sarinoises sera, à ne pas en douter, LA manifestation de cette année 2023. A cette occasion, leMemento organise un nouveau **concours de photos**. Chaque participant au concours (citoyen/citoyenne de la commune de Hauterive FR) pourra présenter au maximum deux photos. Celui ou celle qui aura présenté **la photo jugée la plus insolite sur le thème du Giron** sera déclaré vainqueur par le jury. La commune met à disposition des prix généreux pour les trois premiers du classement.

N'hésitez pas et participez à ce concours dont le règlement détaillé sera publié dans le Hauterive Info no 24 de début juin 2023 et sur le site hauterive.lememento.ch.

L'équipe du Memento



SOLIDARITE - Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

L'équipe du Memento rappelle que des chauffeurs bénévoles sont à votre disposition en cas de nécessité pour les services suivants : **courses, pharmacie, coiffeur, médecin, autre besoin spécifique, etc.**

Il vous suffit de contacter l'administration communale par tél. au numéro **026 411 92 03** ou par mail commune@hauterivefr.ch, également si vous souhaitez devenir chauffeur bénévole.

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur



	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Ing. forestier du 1^{er} arrondissement

Service des forêts et de la nature



CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papiliorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.





Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.

Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir ! Contactez-nous fribourg@pedibus.ch





MERCREDI 21 JUIN		
PLACE DE FÊTE	17H00 – 01H00	
Cantine	20h15	Grand loto avec plus de 40'000fr de lots
JEUDI 22 JUIN		
PLACE DE FÊTE	17H00 – 02H00	
Cantine	19h00	Souper spectacle Jeu(d)'humour Co-plateau inédit par Yann Lambiel avec Sandrine Viglino, Nathanaël Rochat et Nathalie Devantay
VENDREDI 23 JUIN		
PLACE DE FÊTE	16H00 – 04H00	
Place de jeux	08h00 - 11h30	Jeux pour l'école primaire
Bar à vins	17h00 - 19h00	Apéritif des sponsors
Bar à vins	21h00	Soirée des années 80-90 / Dana DJ's
Tonnelle	22h00	DJ Jesus
Cantine	22h00	Soirée avec DJ Dreech / DJ NOID
SAMEDI 24 JUIN		
PLACE DE FÊTE	08H00 – 04H00	
Village	09h00	Cortège (30 chars), de la Pinte d'Ecuvillens à la Place fête par la route cantonale
Place de fête	13h00	Ouverture des jeux avec la démonstration du F/A18 Swiss Hornet Display Team
Place des jeux	13h15 - 17h00	Jeux des jeunesses (40 sociétés)
Place de fête	15h00 - 16h30	Show aérien avec le Super-Puma (possibilité de le visiter)
Tonnelle	17h00	DJ Remy / Dana DJ's
Bar à vins	21h00	Groupe «Creutch» et Soirée des années 80-90
Cantine	22h00	Soirée avec DJ Zahno / DJ Nick Aventi
DIMANCHE 25 JUIN		
PLACE DE FÊTE	08H00 – 00H00	
Place de jeux	09h30	Reprise des jeux
Bar à vins	11h00	Apéritif des présidents et des syndic
Cantine	12h00	Repas et snack pour toute la population
Place de jeux	14h00	Jeux des présidents et communes
Cantine	17h00	Remise des prix avec DJ Samy
Tonnelle	19h00	Clôture en musique